

QUEL AVENIR POUR LES BAKA ?



DROITS ET MOYENS DE SUBSISTANCE DES PEUPLES
AUTOCHTONES DANS LE SUD-EST DU CAMEROUN

Aili Pyhälä

rapport IWGIA 13

Cameroon

QUEL AVENIR POUR LES BAKA?

DROITS ET MOYENS DE SUBSISTANCE DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE SUD-EST DU CAMEROUN

Aili Pyhälä

Rapport 13
IWGIA | PLAN – 2012

QUEL AVENIR POUR LES BAKA? DROITS ET MOYENS DE SUBSISTANCE DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE SUD-EST DU CAMEROUN

Droits d'auteurs : IWGIA, Plan Finlande et Plan Cameroun

Auteur : Aili Pyhälä

Editeur : Marianne Wibben Jensen

Traduit de l'anglais : Madeleine Pérusse

Mise en page : Jorge Monrás

Photo de la page couverture : Joachim Nguimbouri

Imprimerie : Eks-Skolens Trykkeri, Copenhague, Danemark

Catalogage Hurridocs

Titre: Quel avenir pour les baka? Droits et moyens de subsistance des peuples autochtones dans le Sud-Est du Cameroun

Edition par: IWGIA

Nombre de pages: 80

ISBN: 978-87-92786-23-4

Langue: Français

Indexes: 1. peuples autochtones – 2. droits de l'homme – 3. moyens de subsistance

Zones géographiques: Afrique – Cameroun

Date de publication: Juin 2012

La reproduction et la distribution de l'information contenue dans ce rapport est possible à des fins non-commerciales et sous condition que la source soit citée. La traduction de ce rapport et la reproduction intégrale du rapport ne sont cependant pas permises sans le consentement d' IWGIA.



INTERNATIONAL WORK GROUP FOR INDIGENOUS AFFAIRS

Classensgade 11 E, DK 2100 - Copenhague, Danemark

Tel: (45) 35 27 05 00 - Fax: (45) 35 27 05 07

E-mail: iwgia@iwgia.org - Web: www.iwgia.org

Ce rapport a été publié grâce au soutien financier de l'aide au développement du
Ministère des Affaires étrangères de la Finlande, du Ministère des Affaires étrangères
du Danemark et de NORAD.

TABLE DES MATIÈRES

Liste d'abréviations.....	8
Cartes	10
Préface.....	12
1. Les Baka : territoires et modes de vie traditionnels	14
2. Violations des droits humains et menaces pour la survie des Baka	16
2.1 Sédentarisation forcée	16
2.2 Reconnaissance de leur statut de peuples autochtones et de leur citoyenneté.....	17
2.3 Participation aux processus décisionnels.....	18
2.4 Droit à un développement autonome	19
2.5 Exploitation et discrimination extrêmes	22
2.6 Perte de territoires ancestraux	23
2.6.1 Exploitation forestière.....	25
2.6.2 Exploitation minière.....	28
2.6.3 Plantations de palmiers à huile	29
2.6.4 Aires protégées	29
2.6.5 Le secteur du tourisme.....	30
2.7 Accès à la justice.....	30
2.8 Accès à l'éducation et à la santé	32
3. Moyens de subsistance actuels des Baka	36
3.1 Cueillette de PFNL et forêts alimentaires	36
3.2 Agriculture écologique à petite échelle.....	37
3.3 Chasse, pêche, élevage, pisciculture et apiculture	37
3.4 Médecine, pratique de sage-femme et artisanat traditionnels.....	39
3.5 Commercialisation et accès aux marchés.....	40
3.6 Gestion des finances et des fonds	40
3.7 Organisation sociale et sexospécificités.....	42
4. Mesures prises pour améliorer la situation et protéger les droits des Baka	46
4.1 Droits humains	48
4.2 Utilisation des terres et droits fonciers.....	48
4.3 Renforcement des capacités communautaires	48
4.4 Reconnaissance juridique	49
4.5 Connaissances et culture traditionnelles.....	50
4.6 Produits forestiers non ligneux et agriculture	50

5. Cadres législatif, politique et institutionnel du Cameroun pouvant aider à protéger les droits des Baka	54
5.1 Projet de loi sur les populations marginales.....	54
5.2 Révision de la nouvelle loi forestière et du Programme sectoriel Forêts et environnement	54
5.3 Forêts communautaires.....	55
5.4 Politiques et programmes relatifs aux changements climatiques.....	56
5.5 Programme de vulgarisation agricole.....	57
5.6 Sensibilisation et lobbying axés sur la réforme foncière.....	58
6. Conventions et déclarations internationales confirmant les droits des Baka	60
6.1 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....	60
6.2 Convention 169 de l'OIT	60
6.3 Convention sur la diversité biologique.....	61
6.4 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	61
6.5 Groupe de travail d'experts	62
6.6 Autres conventions internationales d'importance pour les Baka	62
7. Conclusions	63
8. Recommandations	66
8.1 Recommandations à l'intention du gouvernement	66
8.2 Recommandations à l'intention de la société civile et des ONG du Cameroun.....	66
8.2.1 Recommandations visant à favoriser l'accès des Baka au pouvoir politique	67
8.2.2 Recommandations sur des formes concrètes de soutien aux moyens de subsistance	68
8.2.3 Recommandations concernant les approches, stratégies et méthodologies	72
8.3 Recommandations à l'intention de la communauté internationale des droits humains	75
Bibliographie	76
Communautés, institutions, réseaux et personnes interviewées	78

LISTE D'ABRÉVIATIONS

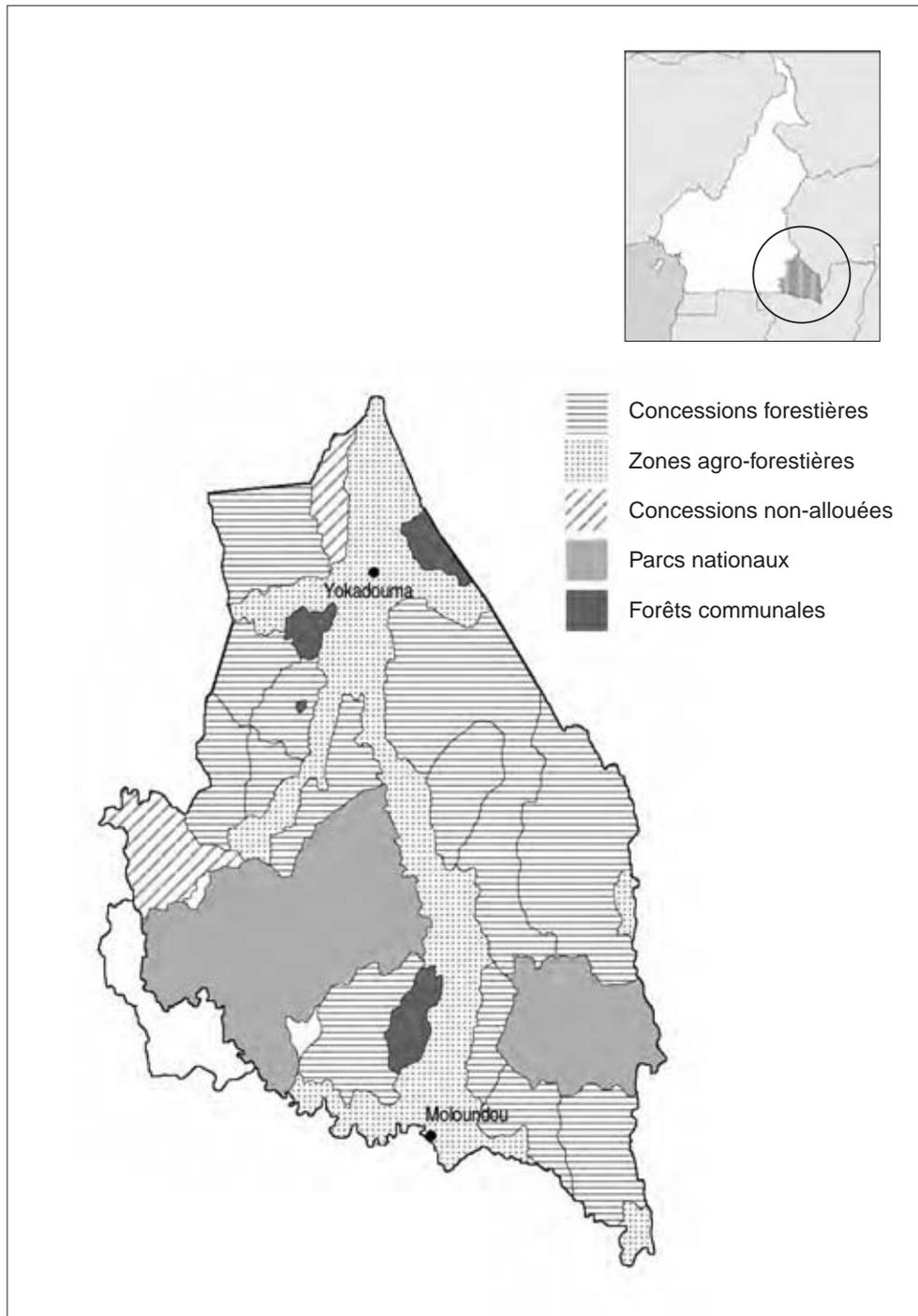
AAFEBEN	Appui à l'autopromotion des femmes de la Boumba et Ngoko
ADH	Approche fondée sur les droits humains
ASBAK	Association Baka - Cameroun
BHCDH	Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme
CADDAP	Centre d'action pour le développement durable des autochtones pygmées
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CARPE	Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CED	Centre pour l'environnement et le développement
CEFAID	Centre pour l'éducation, la formation et l'appui aux initiatives de développement
Charte africaine	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CIRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
CNPI	Caisse nationale pour la promotion de l'investissement
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
DDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EPU	Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FIFFA	First Investment for Financial Assistance
FLETG	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FPP	Forest Peoples Programme
FSC	Forest Stewardship Council
GACF	Alliance mondiale des communautés des forêts
GDR	Greenhouse Development Rights (Droits au développement dans un monde sous contrainte carbone)
GEN	Réseau mondial des écovillages
Geovic	Geovic Mining Corp
GFW	Global Forest Watch
GIC	Groupement d'intérêt communautaire
GTZ	(Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), Organisation allemande d'aide au développement

INADES-formation	Institut africain pour le développement économique et social
IWGIA	Groupe de travail international sur les affaires autochtones
MAPAPPY	Méthode d'approche participative des populations pygmées
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINFOF	Ministère de la Forêt et de la Faune
OIT	Organisation internationale du travail
OKANI	Association OKANI (OKANI voulant dire « se soulever » en baka)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-REDD	Initiative de collaboration des Nations Unies pour la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
ORADER	Organisation d'appui au développement rural
PdA	Protocole d'accord
PERAD	Organisation pour la protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement durable, Cameroun
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PSFE	Programme sectoriel forêts et environnement
RACOPY	Réseau actions concertées pygmées
RRI	Initiative pour les droits et ressources
SAFACAM	Société agricole forestière du Cameroun
SNV	(<i>Stichting Nederlandse Vrijwilligers</i>), Organisation néerlandaise de développement
SOCAPALM	La Société camerounaise de palmeraies
STCP	Programme pour le développement durable des cultures pérennes
UFA	Unité forestière d'aménagement
UICN	Union mondiale pour la nature
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WWF	Fonds mondial pour la nature

CAMEROUN



Utilisation des terres allouées au Sud-est du Cameroun



Les zones agro-forestières sont les seules terres qui n'ont toujours pas été allouées à des compagnies forestières, comme aires protégées/parcs nationaux ou à des compagnies minières (ces dernières n'apparaissent pas sur la carte) - en excluant les quelques plus ou moins petites aires réservées aux forêts communales, qui appartiennent principalement à des agriculteurs bantous. Source : MINFOF (2003).

PRÉFACE

L'un des problèmes les plus pressants et les plus préoccupants qui se posent actuellement en matière de droits humains est la dépossession continue des peuples autochtones de leurs terres et territoires traditionnels. C'est le cas dans de nombreux pays dans le monde, où les modèles dominants de développement entrent en conflit avec les modes de production et les moyens de subsistance traditionnels, tels que la chasse, l'élevage et la cueillette. Ces conflits sont souvent fondés sur des idées préconçues selon lesquelles les peuples autochtones sont « primitifs », économiquement non productifs ou en décalage avec les aspirations modernes. Quelle que soit la raison, certains États-nations sont même allés jusqu'à faire fi de la présence et des droits des peuples autochtones, et à miner ou éliminer, directement ou indirectement, leurs modes de vie traditionnels, menaçant ainsi également la survie de cultures et de structures socio-environnementales entières qui se sont développées conjointement au fil des millénaires.

Avec la disparition des cultures, vient aussi la disparition des langues, des savoirs et des systèmes de connaissances, ce qui constituerait une perte immense non seulement pour les peuples autochtones eux-mêmes, mais pour l'humanité tout entière. C'est là une question fondamentale de droits humains. Il s'agit aussi d'une menace sérieuse pour l'environnement. Les peuples autochtones du monde entier sont les gardiens des forêts et d'autres écosystèmes depuis des centaines et des milliers de générations, vivant en relative harmonie avec ce que la nature offre, ne prenant que ce dont ils ont besoin, laissant ainsi ce qu'il faut pour que les systèmes écologiques se régèrent et que d'autres espèces continuent à se développer. Aujourd'hui, cependant, en raison de voies de développement non durables¹, nous sommes confrontés

à des problèmes environnementaux toujours plus pressants, qui se manifestent par des phénomènes complexes et interreliés, tels que la diminution des sources d'eau propre, la perte rapide de sols fertiles pour la production alimentaire, la perte continue de biodiversité, les signes inquiétants de changements climatiques et plusieurs autres encore. On ne peut que se demander ce qu'il adviendra de notre planète et de l'humanité quand – malgré une prise de conscience grandissante – les dernières forêts qui restent seront enlevées à leurs gardiens traditionnels, uniquement pour satisfaire les désirs matérialistes de sociétés toujours plus avides de consommation, qui ont oublié ce que veut dire vivre de façon véritablement durable.

Le présent rapport se propose de répondre à quelques questions clés concernant les moyens de subsistance des Baka, une société autochtone de chasseurs-cueilleurs qui habite la zone occidentale des forêts tropicales humides d'Afrique centrale. L'objectif est d'aider à dégager des stratégies de subsistance potentielles pour les communautés baka, compte tenu des conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles elles se trouvent, et d'analyser celles-ci en fonction de facteurs, tels que les pressions extérieures, les changements externes et internes, la culture et la tradition baka, la faisabilité du développement social et économique et la viabilité à long terme. Le rapport résulte essentiellement d'une évaluation réalisée en 2009 (par l'auteur) pour le compte du Projet Droits et dignité des Baka du Plan Finlande et du Plan Cameroun, financé par le ministère finlandais des Affaires étrangères, et mise à jour deux ans plus tard dans le cadre d'une mission de cadrage financée par le Laboratoire d'ethnoécologie de l'Université autonome

1 Par souci de clarification, il convient de préciser que toute réflexion concernant le « développement » est inévitablement subjective. L'intention de ce rapport n'est pas d'imposer des modes de subsistance ni des voies de développement particuliers aux Baka, ni à aucune autre société autochtone, mais bien de leur donner les moyens de prendre des décisions mieux éclairées au moment de déterminer leur propre voie de développement. Par conséquent, ce rapport aborde les notions de « développement » en allant bien au-delà du simple développement *économique* (qui est considéré comme impliquant une croissance économique mesurée en fonction du revenu ou du produit intérieur brut (PIB), et examine plutôt les *droits* fondamentaux des Baka en matière de développement, dont, entre autres, le droit aux territoires ancestraux et le droit d'assurer librement leur développement.

2 Les enfants autochtones sont sujets de droits universels établis dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Les droits des enfants autochtones – notamment le droit à la survie et au développement, le droit de jouir de la meilleure santé possible, le droit à une éducation respectueuse de leur identité culturelle et le droit à la protection contre les abus, la violence et l'exploitation – s'appliquent tout aussi bien aux Baka qu'aux autres populations autochtones dans le monde. Il est très important de travailler avec les enfants autochtones, car ils sont les héritiers des terres et des valeurs de leurs communautés, qu'ils transmettront à leur tour à leur propre descendance. Ils sont aussi les gardiens de leur culture, leur langue, leurs croyances et leurs systèmes de connaissance (Centre de recherche Innocenti UNICEF, 2003).

de Barcelone. Le Groupe de travail international sur les affaires autochtones (IWGIA) oeuvre depuis longtemps à la promotion des droits des peuples autochtones, et constatant le peu d'études publiées à ce jour concernant les droits des Baka (et notamment des enfants baka²), le Plan et IWGIA ont trouvé un intérêt commun à publier conjointement cet ouvrage dans le cadre de la série de Rapports sur les droits humains d'IWGIA.

Bien que le rapport mette principalement l'accent sur les *droits* des Baka, la problématique est examinée dans un contexte plus large, tenant compte : a) de l'histoire et son lien avec l'identité culturelle actuelle des Baka et avec l'attitude d'autres acteurs et parties prenantes ; b)

de l'égalité des chances pour tous les groupes d'intérêt (hommes, femmes, jeunes, aînés) ; c) des aspects financiers et commerciaux des stratégies de subsistance des Baka ; et d) des voies de développement possibles pour les Baka conjuguant les connaissances traditionnelles et de « nouvelles » méthodes, possibilités et stratégies de subsistance. Nous espérons que ce rapport constituera un ouvrage de référence utile pour les communautés baka, les organisations non gouvernementales, la société civile, les gouvernements et la communauté internationale des droits humains, et qu'il contribuera à promouvoir les droits des Baka dans la prise de décisions futures à tous les niveaux de la société.

1. LES BAKA : TERRITOIRES ET MODES DE VIE TRADITIONNELS

Les Baka sont l'un des nombreux groupes de chasseurs-cueilleurs (ou fourrageurs) connus historiquement sous le nom de « pygmées »³ qui sont autochtones ou « aborigènes » à l'Afrique centrale.⁴ Il s'agit d'un groupe ethnique habitant les forêts tropicales humides du Sud-Est du Cameroun, du Nord de la République du Congo, du Nord du Gabon et du Sud-Ouest de la République centrafricaine. Bien qu'il soit difficile d'en déterminer le nombre exact, la population totale des Baka serait, selon les estimations actuelles, de 50,000 à 70,000, dont une grande partie (de 40,000 à 60,000 environ) se trouve au Cameroun.⁵

Le présent rapport se penche sur la situation des Baka du Sud-Est du Cameroun. Les Baka de cette région font face à un avenir de plus en plus incertain, puisque presque toutes leurs terres traditionnelles leur ont été enlevées, la plupart ayant été attribuées à des sociétés internationales d'exploitation forestière et minière, intégrées à des aires protégées, et les autres ayant été converties en parcelles agricoles ou agroforestières principalement par des agriculteurs bantous⁶ (voir la carte sur l'utilisation des terres allouées à la page 11). Des zones qui étaient autrefois de vastes étendues de forêt intacte, pratiquement inaccessibles au monde extérieur, sont aujourd'hui couvertes par de nombreuses concessions forestières et minières, avec toujours plus de routes et de campements provisoires empiétant sur ce qu'il reste de forêt.

En conséquence, plusieurs communautés baka ont été contraintes de quitter leurs terres traditionnelles et très rares sont celles, si tant qu'il y en ait, qui maintiennent encore un style de vie nomade « purement traditionnel », c.-à-d. un mode de vie migratoire en forêt tout au long de l'année. Au contraire, presque tous les Baka du Cameroun sont aujourd'hui à demi sédentari-

sés, c'est-à-dire qu'ils passent au moins une partie de l'année dans leurs villages en bord de route, mais continuent à partir pour de courtes ou de longues périodes (pouvant aller jusqu'à plusieurs mois) en expédition de chasse et de cueillette au plus profond de la forêt. Par exemple, pendant la saison des pluies (de septembre à novembre) – lorsque les noix Irvingia et autres fruits des bois sont prêts à être récoltés – les Baka vont souvent en petits groupes passer quelques jours ou une semaine dans les campements forestiers pour se livrer à la cueillette de noix ou à la chasse à la trappe, tandis que pendant la saison sèche (de décembre à mars), lorsque les ignames sauvages sont récoltables, ils partent en grands groupes vers des zones éloignées de la forêt pour de longues expéditions de cueillette et de chasse appelées « *molongo* », qui durent souvent quelques mois. Toutefois, en raison de la dégradation des forêts et des restrictions récemment imposées par les autorités des parcs nationaux, certains groupes baka ont commencé à délaisser la pratique du « *molongo* ».

Ce processus de sédentarisation a fait que les Baka se sont vus confrontés au grand défi de passer de leur style de vie traditionnel de clans pratiquement isolés se livrant à la chasse et à la cueillette nomades à un mode de vie principalement sédentaire d'agriculteurs à temps partiel qui s'intègrent de plus en plus au monde extérieur. Étant dépourvues de compétences et d'outils agricoles, plusieurs communautés baka en viennent à dépendre fortement des communautés bantoues avoisinantes pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires.

Néanmoins, malgré les changements drastiques qu'ont subi plusieurs communautés baka pendant la période de sédentarisation et d'intégration au cours des quelque vingt dernières années, les Baka ont ferme-

3 « Fourrageurs » ou « chasseurs-cueilleurs » sont les termes privilégiés pour désigner les populations « pygmées » d'Afrique centrale, et ce, pour certaines raisons : en premier lieu, le terme « pygmée » est considéré par plusieurs, dont une grande partie du peuple concerné, comme péjoratif, et ; en deuxième lieu, ce ne sont pas tous les pygmées qui sont fourrageurs ou chasseurs-cueilleurs. De plus, l'emploi du terme « pygmée » donne l'impression qu'il existe une culture pygmée homogène, ce qui a pour effet d'estomper la diversité des groupes de fourrageurs des

forêts d'Afrique centrale. Le terme le plus correct et acceptable à utiliser est le nom spécifique du groupe ethnique concerné (par ex. Baka, Bagyeli, Aka, Mbuti, etc.).

4 Des études ont révélé que les ancêtres des chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale se sont probablement séparés des autres humains il y a environ 70,000 ans, et se sont ensuite divisés entre les diverses populations qu'on retrouve aujourd'hui dans la région. Ce développement coïncide avec l'expansion dans la région de l'agriculture pratiquée par les « non chasseurs-cueilleurs », qui

ment maintenu leur culture et leurs traditions. La plupart des Baka continuent de se livrer à leurs activités de subsistance traditionnelles (par ex. la chasse et la cueillette), de parler leur langue, de pratiquer leurs rituels et leurs initiations traditionnelles et refusent toujours de se convertir à quelque religion étrangère que ce soit.

Cependant, la question demeure : qu'advient-il des Baka – et de leur culture, de leurs connaissances et de leur dignité – à la suite des changements en cours et à venir dans tout leur mode de vie ? Plus précisément, sur quoi reposeront les moyens de subsistance

des Baka, s'ils sont obligés de délaisser leur vie largement autosuffisante de chasseurs-cueilleurs dans les forêts pour s'établir le long des routes, compte tenu du peu de compétences, de savoir-faire et d'outils dont ils disposent actuellement en ce qui concerne les systèmes agricoles et monétaires ? Le présent rapport examine de plus près cette problématique ainsi que d'autres questions s'y rattachant sous l'angle des droits et des moyens de subsistance durables des peuples autochtones.

a provoqué la séparation des chasseurs cueilleurs en groupes isolés et leur transformation en populations distinctes, entre lesquelles il existe une énorme diversité génétique et culturelle. (Kwok, 2009).

- 5 Les Baka constituent le plus important des trois groupes très distincts de chasseurs-cueilleurs des forêts au Cameroun, les deux autres étant les Bagyeli/Bagola et les Medzan.
- 6 Les populations agricoles locales de langue bantoue seront dénommées ci-après les « Bantous ». Le bantou est un

groupe linguistique comprenant de nombreuses autres langues différentes (par ex. Nzime, Konabemba, Bakpele, etc.), et par conséquent les Bantous ne devraient pas non plus être considérés comme un groupe ethnique homogène.

2. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET MENACES POUR LA SURVIE DES BAKA

La transition à laquelle sont actuellement confrontés les Baka pose de nombreux problèmes, défis et questions non résolues. L'une des principales menaces, comme nous l'avons mentionné, est la dégradation des forêts qui constituent la source de subsistance des Baka depuis des milliers d'années. Ces forêts sont le lieu de vie non seulement des communautés baka, mais aussi de nombreuses espèces de grands mammifères (notamment des éléphants, des gorilles et des chimpanzés), ainsi que d'une infinité d'espèces d'arbres et de plantes d'une grande valeur médicinale et culturelle. De plus, certains aspects de la langue baka sont en train de disparaître rapidement, avec l'extinction d'espèces des forêts tropicales humides (et qui ne sont donc plus utilisées ni mentionnées) ou avec le remplacement graduel de certains mots par leur équivalent français, à la suite d'un contact prolongé avec les communautés bantoues avoisinantes ou avec les organismes d'aide au développement. En somme, bien que les Baka aient maintenu jusqu'à maintenant une grande partie de leur patrimoine coutumier⁷, leur culture et leurs systèmes de connaissances sont de plus en plus menacés. Nous examinons ci-après quelques-unes des principales menaces et atteintes à la survie des Baka en tant qu'entité culturelle.

2.1 Sédentarisation forcée

Le changement décrit plus haut a commencé dès les années 1950, avec la politique de sédentarisation et d'adoption de l'agriculture du gouvernement colonial.

7 L'expression « patrimoine coutumier » est utilisée ici pour désigner les coutumes qui sont en harmonie avec les traditions auxquelles elles ont donné naissance, ainsi que celles qui laissent place aux pratiques et croyances autochtones contemporaines, reconnaissant ainsi le droit des Baka à pratiquer et revitaliser leurs traditions culturelles, tout en laissant place aux pratiques contemporaines jugées compatibles avec la pérennité de leur culture dans son ensemble. L'expression « droits traditionnels », au contraire, porte à croire que les droits garantis par la loi ne s'appliqueront qu'aux aspects de la culture autochtone transmis de génération en génération qui demeurent fidèles aux anciennes croyances, pratiques et connaissances. (Simpson, 1997: p. 20-21). Autrement dit, l'expression « patrimoine coutumier » laisse aux Baka le soin de déterminer ce qui fait partie de leur patrimoine et comment en assurer la protection.

Le Cameroun était devenu un important pays exportateur de cacao et de café et le gouvernement (ainsi que les missionnaires) considérait que les « pygmées » étaient à « un stade d'évolution primitif, et une intervention [était] nécessaire pour les intégrer à l'économie moderne » (Bailey et autres, 1992). *[Traduction non officielle]* On considérait que ces peuples nomades devaient être intégrés à la culture et à l'économie nationales dominantes, et devenir des membres productifs de la société. Ce processus de sédentarisation, qui s'est amorcé il y a plus d'un demi-siècle, se poursuit encore aujourd'hui. Le principal argument que fait valoir actuellement le gouvernement, c'est que les Baka devraient s'intégrer comme tout le monde à la société camerounaise, le but étant que tous les citoyens contribuent activement à l'économie nationale. De plus, le gouvernement ne peut pas tenir un registre de ses citoyens s'ils se déplacent constamment. Malheureusement, ce que ce programme de sédentarisation n'a pas réalisé ou reconnu, c'est la valeur économique et sociale : a) des relations et des échanges commerciaux entre Bantous et Baka ; et b) la contribution qu'apportent les Baka à l'économie nationale en assurant l'exploitation durable des ressources forestières.

Bien que la décision de mettre en place un programme de sédentarisation et d'intégration ait été prise au départ par le gouvernement camerounais, et bien que celui-ci demeure en grande partie responsable du processus, la mise en œuvre du programme a, dans la pratique, été laissée entre les mains d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et locales, ainsi que d'organismes d'aide extérieure. Le travail de ces ONG a consisté au cours des quelque dix dernières années à accompagner les Baka dans leurs processus de développement social, économique, culturel et politique. Néanmoins, les Baka n'ont à ce jour obtenu aucune indemnisation digne de ce nom pour les coûts qu'ils ont à supporter, comme ceux résultant de la dégradation de leurs terres forestières traditionnelles et de la perte de l'accès à ces terres. Il n'est donc pas étonnant que, dans la plupart des régions, le programme a échoué dans une certaine mesure, puisque les Baka continuent de retourner en forêt pour de longues expéditions saisonnières de chasse et de cueillette.



Communauté Baka sédentarisée. Photo: Youssoufa Bele Mekou

2.2 Reconnaissance de leur statut de peuples autochtones et de leur citoyenneté

Un autre sujet extrêmement complexe et délicat au Cameroun est celui du statut de peuple « autochtone ». En juin 2006, lorsque le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a proposé l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), le Cameroun a voté en faveur de la Déclaration (de même que plusieurs autres États africains). La Déclaration a été adoptée par l'Assemblée générale en septembre 2007, et au cours des années suivantes (2008-2011) cet instrument universel des droits humains a été officiellement célébré également au Cameroun, à l'occasion de la « Journée internationale des peuples autochtones » (9 août), comme symbole de victoire et d'espoir. De même, en 2006, le gouvernement du Cameroun a accueilli un séminaire régionale de sensibilisation aux droits des populations autochtones, organisé par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), où la nécessité de renforcer les droits et d'améliorer la situation du peuple baka, entre autres peuples, a été reconnue.

Ironiquement, cependant, lorsqu'il est question de véritablement s'occuper des droits des peuples autochtones au Cameroun, le gouvernement national ne reconnaît pas le concept de « peuples autochtones ». L'argument que fait valoir le gouvernement camerounais, ainsi que plusieurs États africains, c'est que « tous les Africains sont autochtones », ou peuvent au moins se considérer légitimement autochtones sur le conti-

ment. Des ouvertures pourraient toutefois se présenter au Cameroun puisque le ministère des Relations extérieures a récemment commandé une étude (Kamanda et Bigombe Logo, 2009) sur les peuples autochtones du Cameroun et d'analyser leur situation. La première phase de cette étude a fait l'objet de discussions dans le cadre d'un séminaire de validation tenu à Yaoundé en décembre 2011.⁸

La CADHP ne considère pas la question de l'aboriginalité ou du « premier venu » comme un aspect important de l'identification des peuples autochtones (CADHP et IWGIA, 2005). Selon la CADHP, le principe de *l'auto-identification*, plutôt que l'aboriginalité, est un critère fondamental de l'identification des peuples autochtones. Ce principe veut que les peuples s'identifient comme autochtones et distincts des autres groupes à l'intérieur de l'État. La CADHP a posé les critères suivants pour aider à identifier (plutôt que « définir ») les peuples autochtones :

- Leurs cultures et leurs modes de vie diffèrent considérablement de ceux de la société dominante ;
- Leurs cultures sont menacées, au point de l'extinction dans certains cas ;
- La survie de leurs modes de vie particuliers dépend de la reconnaissance de leurs droits et

8 *Atelier de validation du rapport de la première phase de l'étude sur l'identification des populations autochtones du Cameroun.* Ministère des relations extérieures. 2011.

de l'accès à leurs terres et à leurs ressources traditionnelles ;

- Ils vivent souvent dans des zones inaccessibles, géographiquement isolées ; et
- Ils souffrent de diverses formes de marginalisation tant politique que sociale et font l'objet de domination et d'exploitation à l'intérieur des structures politiques et économiques nationales.

Les Baka s'identifient effectivement comme peuples autochtones et reconnaissent leur marginalisation dans les sphères politiques et dans le processus de développement du pays. Leur culture et leur mode de vie diffèrent considérablement de ceux de la société camerounaise dominante, non seulement sur le plan de la langue, des coutumes et des traditions, mais aussi du fait que leurs moyens de subsistance et leur identité dépendent de leurs droits sur leurs terres et ressources naturelles traditionnelles et de l'accès à ces terres et ressources, qu'ils récoltent et gèrent de façon durable depuis des millénaires. Les Baka répondent également à tous les autres critères posés par la CADHP, et la CADHP reconnaît d'ailleurs explicitement que le peuple baka est un peuple autochtone (CADHP et IWGIA, 2006).

Il n'existe pourtant à ce jour aucun mouvement social organisé de défense des droits des peuples autochtones au Cameroun (contrairement à l'Amérique du Sud, par exemple, où le mouvement a su se faire une place solide dans les milieux universitaires et politiques). Au Cameroun, le seul secteur qui porte la cause des droits des peuples autochtones semble être celui des ONG, et même là, le mouvement manque de coordination sur le plan du discours et des actions. Par conséquent, indépendamment de l'utilisation ou de l'interprétation qu'on fait des termes au Cameroun, le fait de s'associer à un mouvement mondial en appliquant l'expression « peuples autochtones » permet aux Baka d'essayer de remédier à leur situation, d'analyser les formes d'inégalités et la répression qu'ils subissent, ainsi que de faire cesser les violations des droits humains en invoquant la protection du droit international.

Concernant la citoyenneté, les Baka rencontrent de nombreuses difficultés, compte tenu que la majorité n'a toujours pas de carte d'identité et donc que très peu de Baka sont en mesure de voter aux élections nationales. Les problèmes entourant la citoyenneté transparaissent également dans le fait que le gouvernement n'a toujours pas à ce jour établi un recensement officiel de la population baka dans le pays.

2.3 Participation aux processus décisionnels

Concernant la participation à la vie politique, l'article 18 de la DDPa stipule que :

« Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles. »

À l'heure actuelle, aucun Baka n'occupe de poste au gouvernement local, régional ou national, et leur représentation dans les institutions régionales et nationales est minime. Il n'existe non plus aucune forme de consultation, d'engagement ou de processus de consentement auprès des Baka lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de haut niveau qui les touchent directement ou indirectement. En conséquence, les Baka ne participent en aucune façon aux processus de prise de décisions sur des questions qui les concernent ou qui concernent leurs droits, et n'ont aucun pouvoir politique ou décisionnel, même dans les régions où ils constituent la majorité de la population.⁹

La raison de cette absence de représentation et de participation aux processus décisionnels n'est pas que les Baka n'ont personne pour les représenter, puisque les Baka ont leurs représentants politiques (chefs de village), et ce, depuis toujours. Le problème, c'est que les chefs baka ne sont pas reconnus par la société dans son ensemble. Même lorsque des chefs ou des représentants baka ont tenté d'accéder aux plus hauts échelons décisionnels, ils n'ont pas été acceptés. Les chefs baka ont été jusqu'à maintenant complètement écartés de tout processus de reconnaissance juridique. Certains représentants de l'État interrogés ne savaient même pas que les Baka avaient des chefs ; ils avaient l'impression que les Baka n'étaient pas organisés socialement et qu'ils choisissaient quelqu'un au hasard pour les représenter de temps en temps quand ils voulaient se faire entendre. Il y a donc beaucoup d'incompréhension et d'ignorance au sujet des structures sociales et politiques des Baka.

Selon le gouvernement (d'après ce qu'a dit le représentant de l'État interrogé), il faut avoir une chefferie de village *juridiquement* reconnue (appelée au Cameroun

⁹ Dans la subdivision de Yokadouma, par exemple, les Baka représentent la grande majorité de la population rurale, mais ils ne sont représentés à aucun niveau décisionnel.

« chefferie de troisième degré ») pour bénéficier d'un pouvoir ou d'une représentation politique. Les chefferies de troisième degré constituent le niveau d'administration le plus bas au Cameroun.¹⁰ Le gouvernement camerounais s'est retenu ces derniers temps d'accorder une « reconnaissance juridique » aux chefferies, car il a commencé à recevoir trop de demandes de la part de chefs choisis par des communautés dites « libérales » (ou villages improvisés), pour que ces villages puissent être juridiquement reconnus (et donc obtenir des droits fonciers). Il s'en est suivi une tendance voulant que tous les villages ou hameaux nouvellement établis nomment un chef de façon plutôt aléatoire et tentent d'obtenir leur inscription au registre, sans aucune organisation politique réelle ou établie. Malheureusement, ce qui s'est produit, c'est que les autorités gouvernementales locales et régionales, et peut-être même nationales, croyaient à tort que les Baka étaient aussi des communautés « libérales » non organisées, n'ayant pas de véritable organisation ou ordre social ou politique, ni de véritables dirigeants. En conséquence, toutes les tentatives faites par les Baka pour obtenir la reconnaissance juridique de leurs véritables dirigeants – qui sont sans doute beaucoup plus représentatifs de leurs communautés, et plus responsable devant elles, que ce n'est généralement le cas dans les sociétés plus modernes – ont échoué.

Sur une note plus positive, des succès ont été enregistrés récemment dans quelques communautés baka (par ex. Nomedjoh et Le Bosquet), où des chefferies baka juridiquement reconnues ont été mises en place. Le fait qu'au moins deux communautés baka ont déjà obtenu une reconnaissance juridique est un signe très prometteur, car cela démontre que c'est possible, et plusieurs autres pourraient suivre. Il est cependant encore trop tôt pour savoir à quel point cela contribue à véritablement donner aux Baka une voix politique qui soit aussi entendue et prise en compte.

2.4 Droit à un développement autonome

En ce qui concerne le « développement », déjà le terme lui-même semble être un concept plutôt vague pour les communautés baka visitées, tout comme il l'est pour plusieurs personnes et institutions dans le monde. Ce

¹⁰ Il existe des chefferies de premier, de deuxième et de troisième degré – qui vont du chef de village (troisième degré) au chef de district (premier degré).

qu'on ignore ou qu'on oublie souvent dans le travail de développement, c'est l'étymologie du mot développement, qui, dans plusieurs langues, signifie « libérer quelqu'un de ce qui le retient » ou « défaire ce qui est attaché, enveloppé ou fermé » – c'est-à-dire « enlever les obstacles qui inhibent la vie ou toute action individuelle ou collective » (Serrate, 1997). Ce concept de développement suppose l'élimination des entraves à l'énergie créatrice des personnes et des nations, leur permettant de déterminer leur propre sort. Serrate (1997) soutient ensuite que :

« Cette idée du développement suppose une confiance dans la force humaine et la capacité des êtres humains à savoir ce dont ils ont besoin et comment l'obtenir, chacun n'exigeant rien de plus qu'une chance équitable de trouver ses propres solutions... Pour y arriver, il faudra adopter un style de développement totalement différent... C'est au chapitre de l'estime de soi des citoyens que doivent être faits les plus grands investissements. Il ne faut pas demander l'aide des collectivités, mais plutôt les soutenir et leur donner dans toute la mesure du possible confiance dans leurs capacités de définir leurs propres changements. »

De même, l'article 7.1 de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) stipule que : « *les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel (...) et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre.* » Dans le même ordre d'idée, l'article 3 de la DDPa stipule que : « *Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.* »

Les articles énoncés ci-dessus devraient être particulièrement pris en compte dans le cas des communautés baka qui ont choisi de rester nomades, ou semi-nomades, vivant presque exclusivement des produits de la nature, leurs moyens de subsistance étant presque uniquement la chasse et la cueillette. Selon une étude commandée par le Plan Cameroun, ces groupes baka ont sciemment décidé de ne pas s'établir, car ils ont remarqué que les Baka qui ont opté pour un style de vie sédentaire « *développent une accoutumance aux besoins, à l'attachement, à l'ennui et aux problèmes* » et

ces constatations les dissuadent de passer d'un style de vie nomade à un style de vie sédentaire, même lorsqu'ils en ont le choix (RASED, 2006). Ce choix devrait être pleinement respecté par le gouvernement national, les ONG et toutes les autres parties prenantes. En fait, l'ensemble des organisations et des organismes de financement, y compris les membres de leur personnel, qui travaillent avec les Baka devraient examiner sérieusement les deux articles ci-haut mentionnés et en tenir compte à toutes les étapes des activités – depuis la planification à la mise en oeuvre, en passant par la consultation. Ceci s'applique à tous les aspects du travail de coopération au développement, dont l'éducation et les soins de santé.

Quelques exemples illustrant l'importance de permettre aux Baka de décider de leur propre processus de développement nous ont été donnés par la communauté baka de Kwamb, où des membres de la communauté se sont dits préoccupés par le fait qu'on leur avait dit de cesser de construire leurs huttes traditionnelles (*mongulu*), de cesser d'allumer des feux dans leurs demeures (ce que font les Baka pour se tenir au chaud et pour éloigner les insectes et les animaux) et de donner la priorité à l'éducation de leurs enfants (même s'il n'y a pas assez de nourriture pour alimenter la famille).

En ce qui concerne le choix entre demeure traditionnelle et nouvelle maison, plusieurs Baka préfèrent encore leur demeure traditionnelle, car, disent-ils, elles « respirent mieux », sont plus résistantes au vent, à la pluie et aux températures extrêmes (tant la chaleur que le froid), et elles sont plus confortables. Pourquoi, alors, devraient-ils vivre dans de grandes maisons carrées simplement parce que celles-ci sont considérées par les autres comme plus « civilisées »? En ce qui concerne l'interdiction d'allumer des feux à l'intérieur des demeures, cela a eu entre autres conséquences la perte de connaissances pendant une ou deux générations au sujet des espèces d'arbres qui conviennent pour allumer des feux à l'intérieur, et lorsque certaines familles ont voulu récupérer cette tradition, et qu'elles ont utilisé les mauvaises espèces de bois, elles ont commencé à avoir des problèmes respiratoires.

Dans le cas de l'éducation, la problématique est encore plus complexe. Une situation courante qui a été observée dans de nombreuses communautés baka (où on a exhorté les familles à envoyer leurs enfants à l'école) tient au dilemme et au compromis fondamental entre « l'éducation des enfants » ou « l'alimentation des enfants ». Compte tenu que plusieurs communautés ne font encore que commencer à se former aux pratiques agricoles, et que d'autres travaillent encore

pour les Bantous, il n'est pas « acquis » que chaque famille a toujours de quoi manger. Par conséquent, dans les moments où les vivres manquent, les enfants doivent aussi aider à récolter des produits alimentaires de la forêt, ou travailler dans les plantations bantoues (pour gagner de la nourriture en échange de leur travail). En d'autres mots, le temps investi dans l'éducation des enfants, c'est du temps et de l'énergie de moins pour récolter ou se procurer des aliments. Un professeur d'une communauté s'est exclamé qu'il avait vu un enfant sur le point de mourir de faim du fait simplement qu'on avait fait croire à ses parents que l'éducation était une priorité, apparemment encore plus importante que d'alimenter leur enfant.

Ce qui a été observé à Kwamb et dans les autres communautés baka s'inscrivait dans une tendance générale où des ONG et des organismes de développement avaient « dit » aux Baka ce qu'il fallait faire et ce qu'il ne fallait pas faire, comme s'ils savaient ce qui convenait le mieux aux Baka. Non seulement c'est faire preuve de condescendance et d'irrespect, mais cela peut avoir des conséquences beaucoup plus graves que prévu, simplement faute d'avoir traité les problèmes de façon systématique et intégrale, les abordant plutôt comme des « projets » isolés.

Un point essentiel ici concernant le droit des baka à un développement autonome, c'est qu'il faudrait d'abord veiller à ce que les besoins fondamentaux soient comblés pour pouvoir ensuite envisager des projets plus élaborés. Comment, par exemple, peut-on s'attendre à ce que les membres des communautés envoient leurs enfants à l'école, si leur production alimentaire est encore si limitée que les enfants doivent aider les familles à récolter des produits alimentaires de la forêt, et compte tenu de l'absence de motivation due aux très faibles taux d'emploi des Baka scolarisés? De même, comment peut-on s'attendre à ce que les membres des communautés achètent des médicaments s'ils n'ont pas de revenu stable et assuré? Les Baka se sont fait dire par plusieurs ONG que l'éducation et les soins de santé étaient les aspects les plus importants du développement, mais pour une raison ou pour une autre, quelques étapes « intermédiaires » primordiales ont été oubliées en chemin, et il y a lieu de s'interroger sur le caractère raisonnable et logique de cette approche du développement, compte tenu de la situation dans laquelle se trouvent certaines communautés baka, et de la voie de développement que celles-ci suivent actuellement.



Mongulus (maisons traditionnelles des Baka). Photos: Aili Pyhälä et Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme (BHC DH), Cameroun



2.5 Exploitation et discrimination extrêmes

La principale question en ce qui concerne l'exploitation des Baka est, à n'en pas douter, la relation qu'ils entretiennent avec leurs voisins de langue bantoue. Les Bantous ont apparemment eu de la difficulté à accepter les Baka comme leurs égaux, ce qui s'est traduit au fil du temps et des générations par la faible estime de soi des Baka en ce qui concerne le pouvoir politique. Il en a résulté un cercle vicieux où se maintiennent les possibilités de les manipuler, faisant que plusieurs communautés baka soient encore exploitées à ce jour : à des fins de travail (comme simples manœuvres dans les plantations gérées par les Bantous) ; à des fins sexuelles (la plupart des grossesses précoces se produisant dans les communautés baka seraient le fruit de l'exploitation sexuelle de la part des voisins bantous) et ; par la discrimination (non seulement par les Bantous, mais par la société en général).

Le niveau de discrimination et/ou d'exploitation à l'égard des différentes communautés baka de la région du Sud-Est varie. Certaines communautés baka se disent autosuffisantes, au moins pour ce qui est de la production et de la récolte alimentaires. Il en va toutefois tout autrement de leur « indépendance » sociale, car bien que certaines communautés baka soient plus indépendantes, d'autres sont toujours, après des dizaines d'années, enfermées dans un cercle vicieux de soumission et d'asservissement à leurs voisins bantous. Par exemple, des membres d'une communauté baka visitée à proximité de Salapoumbé ont expliqué qu'ils étaient « enfermés » dans une relation très abusive avec leurs voisins bantous. Pratiquement toute la communauté –hommes, femmes, enfants et aînés – va chaque jour travailler toute la journée dans les plantations de cacao gérées par les Bantous, ne gagnant que 250 CFA/jour (l'équivalent de 40 centimes d'euro au moment d'écrire ces lignes). D'après une autorité locale interrogée, de 60 à 70% de la production de cacao dans le Sud-Est du Cameroun provient de « l'exploitation par le travail » des Baka. Pendant ce temps, une autre communauté visitée à proximité de Lomié a affirmé avoir de bonnes relations avec ses voisins bantous.

Il n'est pas étonnant que le niveau de répression ou d'exploitation que continuent de subir les communautés baka semble être lié à la présence d'acteurs extérieurs travaillant avec eux, notamment des ONG ou d'autres organismes d'aide au développement. La constatation générale est que les communautés baka habitant plus près de Bertoua et de Lomié (et donc plus près de l'infrastructure centrale du Cameroun) ont tendance à

être moins asservies aux Bantous, probablement du fait qu'elles entretiennent depuis plusieurs années des contacts réguliers avec des ONG, des organismes d'aide, des agents de vulgarisation du gouvernement et autres (ce qui pourrait aussi être perçu simplement comme un transfert de la dépendance à l'égard des Bantous à une dépendance envers les travailleurs humanitaires). Par contre, les communautés baka qui n'ont commencé que tout récemment à bénéficier de projets menés de l'extérieur, en particulier les communautés situées le long de la route Yokadouma-Moloundou (vers les frontières de la République centrafricaine et de la République du Congo) semblent être les plus exploitées par les Bantous.

Dans les communautés, la discrimination à l'égard des Baka commence dès le plus jeune âge. Des professeurs et des intervenants de terrain interrogés ont confirmé que les enfants baka qui allaient à l'école faisaient régulièrement l'objet de railleries et de marginalisation de la part de leurs camarades de classe bantous. Et ce, si aller à l'école est envisageable, car dans certains cas - comme dans celui de la communauté de Mbangoe II - l'exploitation ne fait pas que nuire aux possibilités de subsistance des Baka ; elle empêche également les enfants d'aller à l'école, car eux aussi sont contraints de travailler chaque jour dans les plantations de cacao des Bantous.

Selon plusieurs représentants d'ONG, les moyens les plus efficaces de briser ces cercles vicieux de la discrimination et de l'exploitation sont : 1) d'aider les Baka à assurer leur indépendance financière (dont le pouvoir de négociation du revenu), et 2) l'éducation. Car ce n'est qu'une fois que celles-ci seront assurées que les Baka pourront être économiquement indépendants des Bantous et ainsi beaucoup plus en mesure de négocier selon des règles du jeu équitables. À l'heure actuelle, la discrimination à l'égard des Baka se fonde en grande partie sur l'idée fautive (entretenu non seulement par les Bantous, mais aussi par d'autres parties prenantes) selon laquelle, comme le dit l'une des personnes interrogées : « *puisque les Baka ne sont pas instruits, ils doivent aussi être stupides.* » Un membre d'une communauté baka a partagé la même impression, en disant que : « *tant qu'on n'est pas instruit, on est traité comme inférieur.* »

Modifier les relations de pouvoir qui persistent depuis des générations n'est pas une tâche facile et ne se fera pas du jour au lendemain. De même, prétendre que les Baka cessent de travailler pour les Bantous du jour au lendemain n'est pas nécessairement ce qu'il y a de plus réaliste ni de plus sensé. Ce qu'il faut plutôt faire, c'est d'amener les Baka à développer leur connaissance et leur compréhension de leurs droits, y compris les droits

relatifs au travail humain et des enfants. De plus, pour les communautés Baka qui sont déjà établies et intégrées à l'économie de marché, apprendre à gérer leurs finances et leurs économies serait un atout très précieux. Car l'acquisition de droits pourrait nécessiter un changement radical dans la conception locale de l'économie, qui amènerait les Baka à mieux se valoriser et mieux croire en eux-mêmes qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Ce n'est que lorsqu'ils auront renforcé leur estime d'eux-mêmes que les Baka seront mieux en mesure de négocier les conditions dans lesquelles ils souhaitent travailler pour les Bantous, s'ils le désirent (par ex. concernant les salaires, l'horaire de travail, les congés saisonniers, le droit des enfants à l'éducation, etc.). Compte tenu qu'il existe une stigmatisation générationnelle, il est d'autant plus important de travailler avec les jeunes, y compris les jeunes Bantous, pour venir à bout des préjugés que leur ont inculqué leurs parents.



Grand-mère et enfant Baka. Photo: BHCDH, Cameroun

2.6 Perte de territoires ancestraux

La forêt constitue la base même de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance des Baka, qui entretiennent avec elle une relation très intime et très complexe. Ils considèrent la forêt non seulement comme la source de toute nourriture, guérison et protection, mais aussi comme leur lieu d'origine, d'où provient leur existence même – ainsi que tout ce qui existe dans leur univers. Elle abrite tous leurs esprits, dont *Edjengui*, leur dieu protecteur. Par conséquent, détruire la forêt, c'est détruire leur dieu, leur lieu de vie, leur identité, leur âme.

Traditionnellement, la forêt était le seul monde que les Baka conceptualisaient – dans leurs récits, leurs ri-

tuels et leurs cérémonies. Ils croient qu'ils ont été les premiers habitants de la forêt et que même si leur race s'est divisée en différents groupes qui ont migré vers d'autres territoires et pays, la forêt demeure le domaine des Baka, ce qui, de plus, leur fait craindre toute chose ou toute personne qui n'est pas de la forêt (RASED, 2006).

Les forêts constituent donc l'aspect *le plus important* à sauvegarder si la mission est de protéger les droits, la dignité, la culture et les moyens de subsistance des Baka. Sans les forêts, l'identité tout entière du peuple baka serait anéantie. De même,

les droits fonciers représentent peut-être la question la plus urgente à laquelle doivent s'attaquer les projets qui visent à améliorer les droits et le développement des Baka. Pendant ce temps, comme nous l'avons expliqué plus haut, le gouvernement camerounais a concédé la plus grande partie des forêts qui restent au Cameroun à des sociétés d'exploitation forestière et minière. En guise de « solution », le gouvernement a entrepris un programme de sédentarisation, la position générale étant que les Baka devraient s'éloigner des forêts, s'établir le long des routes et commencer à cultiver des cultures de rente (cacao, café, palme) et servir de main d'oeuvre aux propriétaires de plantations - contribuant ainsi également à l'économie nationale.

Comme le montre la carte sur l'utilisation des terres allouées, presque tout le territoire du Sud-Est du Cameroun a été concédé à des sociétés d'exploitation forestière, mises à part quelques zones désignées aires protégées. Le reste du territoire, classé comme « zone agroforestière » ou forêts communales, est géré essentiellement par des agriculteurs bantous. En d'autres mots, les Baka sont littéralement confinés à un territoire de plus en plus réduit, pratiquement à néant, en comparaison avec les vastes zones de concessions



Femmes Baka partant à la cueillette. Photo: Joachim Nguimbouri

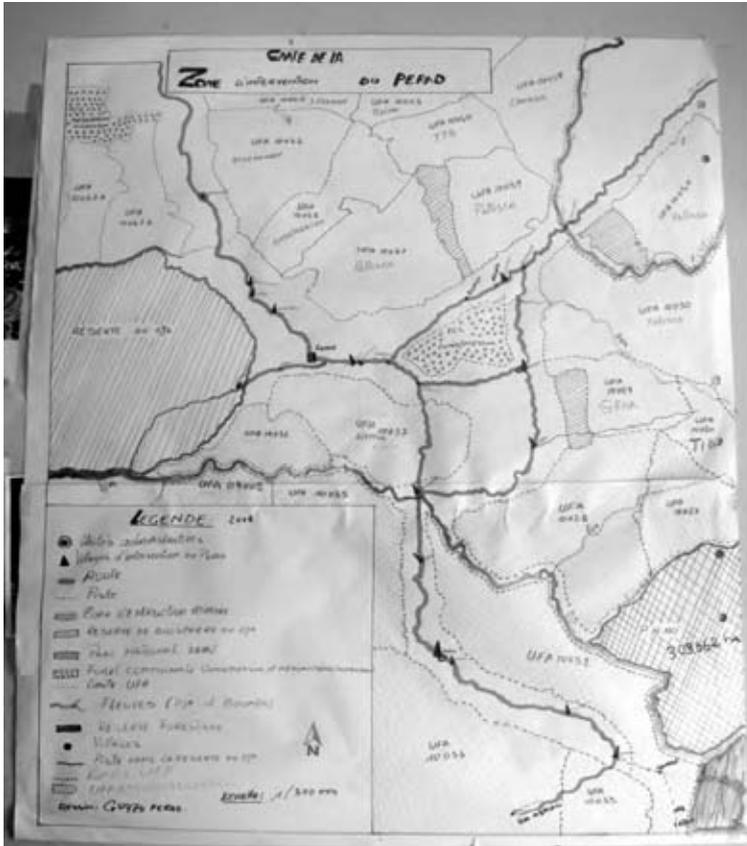
forestières, d'exploitation minière (qui n'apparaissent pas sur la carte sur l'utilisation des terres allouées) et d'aires protégées, où les droits d'usage des Baka sont très restreints, voire inexistant. Pendant ce temps, les Baka ne reçoivent aucune indemnisation, et les rares terres où ils peuvent s'établir sont généralement les moins fertiles (les « restes », pour ainsi dire). Cette perte de territoire ancestral représente une menace non seulement pour les Baka, mais aussi pour d'innombrables espèces de flore et faune qui risquent de s'éteindre si leur habitat est détruit.

Selon quelques-uns des représentants d'ONG interrogés, l'une des plus grandes erreurs d'intervention du passé a été le déplacement des Baka. Même si l'intention pouvait être bonne (par ex. pour les aider à éviter les démêlés avec les sociétés d'exploitation forestière), toutes les tentatives de ce genre ont eu des conséquences néfastes. Les Baka ne se sentent pas à l'aise dans les nouveaux lieux ni dans les nouvelles maisons carrées plus modernes qui ont été construites pour eux. Cela ressort déjà clairement des nombreux exemples de Baka qui ont simplement construit leur *mongulu* baka traditionnel à côté des nouvelles maisons construites pour eux. Cette scène parle d'elle-même.

Ce qui fait cruellement défaut, c'est de réserver des terres aux Baka pour qu'ils puissent continuer de

pratiquer les activités traditionnelles de chasse et de cueillette et de visiter les sites sacrés. C'est ici que la *cartographie participative* devient peut-être le moyen le plus utile pour commencer. La cartographie participative, un mécanisme par lequel les communautés cartographient elles-mêmes leurs zones d'utilisation des terres à l'aide de systèmes de positionnement mondial (GPS), s'avère être un outil très efficace de communication et de négociation. Le territoire des Baka n'a jamais été cartographié avant, et ce n'est que tout récemment que quelques communautés baka ont commencé à le faire au moyen de la cartographie participative (voir le chapitre 4).

Dans le processus d'obtention de droits fonciers pour les Baka, il se présentera sans doute des obstacles et des conflits d'intérêt (du fait, par exemple, que des terres des Baka ont été affectées à des sociétés d'exploitation forestière et à des aires protégées), mais c'est là que les plateformes de négociation deviennent fondamentales. Si le Fonds mondial pour la nature (WWF) a réussi à négocier avec des communautés baka pour leur permettre de continuer à vivre dans des aires protégées (sous certaines conditions concernant les mesures de conservation), les sociétés d'exploitation devraient donc certainement pouvoir négocier aussi avec les commu-



Cartographie des aires d'utilisation des terres. Photo: Kinkoh Thomas Ngala

2.6.1 Exploitation forestière

La superficie de forêt tropicale humide au Cameroun est, selon les estimations, d'environ 20 millions d'hectares, et près de 2 millions d'hectares auraient disparu rien que pendant la période allant de 1980 à 1995, alors que le Cameroun est devenu le quatrième plus grand pays exportateur de bois au monde (après la Nouvelle-Guinée, le Gabon et la Malaisie) (Ichikawa, 2006). Entre 1996 et 1998, alors que l'exploitation forestière était à son plus fort, 1.7 millions de mètres cubes de bois d'oeuvre étaient exportés en moyenne chaque année, et la zone d'exploitation (comprenant les zones existantes et prévues) s'est étendue pour atteindre jusqu'à 76% de toute la superficie forestière en 1999.

Le gouvernement camerounais a attribué la plus grande partie de la superficie forestière du Sud-Est du Cameroun à des sociétés d'exploitation forestière sous forme

nautés habitant leurs UFA (Unités forestières d'aménagement ou concessions forestières) – avec l'aide de facilitateurs, bien sûr. Il serait aussi avantageux de tenir compte des possibilités de production et d'affectation des terres à long terme au moment de concevoir des stratégies de subsistance avec les Baka. Des systèmes de production à long terme, telles des parcelles agroforestières complexes combinant diverses espèces (comme le cacao et le café) dans des systèmes diversifiés de forêt nourricière, pourraient contribuer à assurer la sécurité foncière.

Un autre aspect à prendre en compte, c'est qu'une fois que les droits fonciers ont été accordés, ils ne sont pas nécessairement respectés par les autres (c.-à-d. les Bantous ou les sociétés d'exploitation forestière), dont on sait qu'ils ont soit expulsés les Baka de leurs terres ou envahi leur territoire, leur disant que celui-ci ne leur appartenait pas. Ce qui aggrave le problème, c'est qu'il arrive souvent que les deux (les chefs bantous et les sociétés d'exploitation forestière) collaborent, se renforçant ainsi l'un l'autre. L'obtention de droits fonciers pour les Baka doit donc aller de pair avec une sensibilisation efficace de toutes les autres parties prenantes qui pourraient avoir des intérêts dans les mêmes terres.

de concessions, ou d'UFA (Unités forestières d'aménagement). On peut en voir l'étendue sur la carte sur l'utilisation des terre allouées, ainsi que sur des cartes élaborées par le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement, CARPE, (<http://carpe.umd.edu/>) et Global Forest Watch (www.globalforestwatch.org). Plusieurs de ces concessions ont déjà été acquises à des fins d'exploitation, et dans certaines zones, où des sociétés étrangères d'exploitation forestière sont établies depuis des années, de grands campements et sites de transformation du bois ont été mis en place. Les sociétés d'exploitation forestière ont ouvert plusieurs nouvelles routes d'accès menant jusqu'aux zones les plus reculées de la forêt tropicale humide, qui étaient auparavant inaccessibles autrement qu'à pied.

Ces mêmes zones données en concessions sont aussi les terres traditionnelles des Baka, qui continuent de vivre à l'intérieur et dans les environs immédiats des forêts où des activités d'exploitation sont en cours (ou sur le point de démarrer). Et pourtant, les Baka n'ont eu aucun pouvoir ni aucune influence pour se faire entendre, et n'ont reçu aucune indemnisation pour les impacts qu'ont les sociétés d'exploitation forestière sur leurs moyens de subsistance et leur culture. Des études montrent que l'exploitation forestière a des répercus-

sions très négatives sur la disponibilité de produits forestiers non ligneux. Au Cameroun, la majorité des Produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale et animale ont diminué en raison de l'exploitation forestière (FAO, 2007). De même, l'impact des routes est plus grand que ce que plusieurs prévoient (Laurance et autres, 2009), en particulier sur les grands animaux de l'écosystème forestier, et sur des espèces sur lesquelles se fonde et se structure une grande partie de la culture et des moyens de subsistance des Baka.

Comme si « l'empreinte écologique » laissée par ces activités dans la région n'était pas déjà assez grande, et même si les forêts sont encore intactes, des rapports révèlent que plusieurs d'entre elles ont été réduites à l'état de « forêts vides », privées d'une grande partie de leurs composants écologiques en raison des pressions excessives de la chasse commerciale et d'autres formes d'exploitation des ressources forestières (Ichikawa, 2006). Le braconnage est extrêmement courant dans les UFA. En mai 2009, par exemple, une tonne (1000 kg) de viande de brousse illégale a été confisquée à des braconniers dans des UFA du Sud-Est du Cameroun (<http://www.worldwildlife.org/who/media/press/2009/WWFPrescongobushmeat.html>) Les campements mis en place par les sociétés d'exploitation forestière utilisent aussi de grandes quantités de viande de brousse pour alimenter leurs employés ainsi que le personnel et les familles qui y vivent (*observation personnelle*).

Les sociétés forestières considèrent généralement qu'elles détiennent tous les droits d'exploitation de la forêt du fait qu'elles ont rempli la procédure d'obtention d'une autorisation officielle de l'État, qui, selon la constitution nationale, est propriétaire des terres. Ces prétendus droits ont été poussés à l'extrême, des cas ont été signalés où des employés de sociétés forestières ont trouvé des communautés Baka à l'intérieur des UFA et les ont contraint à quitter les lieux. L'ONG environnementale PERAD (Organisation pour la protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement durable, Cameroun) a récemment été invitée à assurer la médiation entre les Baka et la société d'exploitation forestière Pallisco. D'autres communautés Baka ont signalé que des sociétés d'exploitation forestière envahissent leurs terres, extrayaient et chassaient ce qu'elles voulaient (sans employer aucun Baka et sans rien leur donner en échange des arbres abattus ou des animaux chassés) et repartaient. Les Baka savent très bien que de tels actes portent atteinte à leurs droits, mais ils ne détiennent aucun pouvoir politique pour faire quoi que ce soit contre ces actes ni contre d'autres actes criminels.

Pendant que se produisent toutes ces injustices, il existe un problème fondamental concernant la percep-

tion des rôles, des bénéfices et des services des sociétés forestières et de leur présence dans la Région de l'Est. L'opinion publique locale et nationale est en général que les sociétés étrangères d'exploitation forestière dans le Sud-est du Cameroun profitent à tout le monde, car elles créent de l'emploi, ouvrent des routes, achètent des produits aux agriculteurs et chasseurs locaux (y compris aux Baka), et versent même des impôts au gouvernement camerounais – contributions fiscales qui, dans une certaine mesure, parviennent aux autorités régionales par effet de ruissellement, mais dont les Baka n'ont jamais bénéficié à ce jour. Il est ressorti d'entretiens récents avec des organismes de conservation, tels que WWF et PERAD que, même eux qui s'opposaient auparavant aux sociétés d'exploitation forestière, les considèrent maintenant comme leurs alliées en comparaison avec les sociétés minières, dont la présence et les impacts commencent à se faire sentir dans la région.

Il est aussi très ironique de constater que, lorsque la crise financière a éclaté à la fin de 2008, s'accompagnant d'une diminution soudaine et évidente de la présence des sociétés d'exploitation forestière au Cameroun, plusieurs ONG, y compris celles travaillant avec les Baka, se sont montrées déçues. La raison avancée pour expliquer cette déception était la suivante : avec la disparition de certaines sociétés d'exploitation forestières, certaines communautés baka n'avaient plus personne à qui vendre leurs produits. Cette situation touchait plus particulièrement les communautés éloignées accessibles uniquement par les chemins forestiers. Le raisonnement qui sous-tend ce scénario est illogique : des sociétés forestières commencent par expulser les Baka de leur territoire, pour ensuite acheter leurs produits, et finalement disparaître (lorsque tous les arbres de valeur ont été abattus et qu'elles ont déplacé leurs activités ailleurs), pour laisser les Baka à eux-mêmes avec des forêts vidées de leur viande de brousse, de leurs arbres et de leurs PFNL, et sans personne à qui vendre leurs produits.

Non seulement les Baka n'ont reçu aucune indemnisation pour les coûts qu'ils ont à supporter en raison de l'usurpation de leurs terres par les sociétés forestières, ils ne reçoivent non plus aucun des bénéfices tirés des recettes issues de l'exploitation du bois extrait de leurs terres ancestrales. Comme nous l'avons mentionné, les sociétés d'exploitation forestière versent des impôts au gouvernement du Cameroun, mais les Baka ne reçoivent qu'une part infime, voire nulle, de ces revenus qui pourraient les aider à se doter de nouvelles stratégies de subsistance venant remplacer celles qui leur ont été enlevées. Du montant total des impôts perçus par l'État, 50% reviennent au gouvernement, tandis que



Route dans la forêt pour l'exploitation forestière. Photo: Kinkoh Thomas Ngala

40% sont versés à la commune locale où la société est installée, dont 10% va aux populations riveraines des exploitations forestières. Les 40% attribués à la commune locale sont destinés à des programmes de développement pour l'ensemble du district, c'est-à-dire pour couvrir les salaires du personnel enseignant local, les frais de matériel scolaire, les services de santé, la construction de routes, de magasins, etc. Ceux-ci profitent naturellement aux sociétés d'exploitation forestière, permettant à leurs employés et à leurs familles d'avoir accès à ces services.

De même, les 10% destinés aux populations riveraines des exploitations forestières parviennent rarement aux communautés (surtout si ce ne sont que des communautés baka). Dans plusieurs cas, les communautés ne savent même pas qu'elles devraient recevoir une indemnisation pour les impacts que produisent les sociétés d'exploitation forestière sur leurs terres, leurs ressources et leurs moyens de subsistance. Dans les cas où les 10% des impôts versés par la société forestière *parviennent* à la communauté locale, les fonds finissent entre les mains du comité de gestion local, mis sur pied pour veiller à ce que ceux-ci servent au développement de la communauté dans l'intérêt de toute la population. Cependant, dans les communautés mixtes

baka-bantous, les Baka siègent ou participent rarement à ces comités, et les dirigeants bantous auraient apparemment utilisé les fonds dans leur intérêt personnel (pour se construire des maisons plus grandes, agrandir leurs plantations, et ainsi de suite). Les Baka ne savent peut-être même pas qu'ils devraient recevoir une indemnisation, car ils sont tenus à l'écart de toutes ces informations et discussions.

Pour ce qui est de la médiation avec les sociétés d'exploitation forestière, ce qu'il faudrait, c'est que toutes les parties prenantes, en particulier les représentants des sociétés d'exploitation forestière, les autorités des communes locales, les Baka et autres acteurs concernés (WWF, autres ONG et facilitateurs) se réunissent pour discuter de ces problèmes dans le cadre d'un dialogue ouvert et dirigé et travaillent ensemble à la recherche de solutions. Dans ces discussions, il est important de démontrer aux sociétés d'exploitation forestière qu'elle peuvent encore réaliser des profits en menant leurs activités de façon juste, équitable et durable, et qu'il existe d'autres systèmes d'exploitation forestière qui pourraient nécessiter une refonte en profondeur de leurs paradigmes, sans pour autant entraîner des pertes ou des compromis sur le plan économique. Par exemple, les sociétés d'exploitation forestière tra-

vaillant au Cameroun feraient bien de suivre l'exemple des initiatives de certification menées par le Forest Stewardship Council (FSC) ailleurs dans le Bassin du Congo (voir plus loin). Le plus important pour commencer, c'est de bâtir une relation avec les autres acteurs concernés. Il est nécessaire d'associer les acteurs du développement à l'élaboration d'un plan de responsabilité sociale pour ces sociétés ainsi qu'à la planification du développement des communes. Il faut aussi pour cela un plaidoyer vigoureux mené par des réseaux solides comme le RACOPY (Réseau Actions concertées Pygmées).¹¹

L'ONG baka CADDAP a essayé de mettre en place une plateforme en vue de négocier avec les sociétés d'exploitation forestières, mais ses efforts ont été vains. Selon le CADDAP, les sociétés d'exploitation forestière n'étaient pas disposées à discuter ni à collaborer, et le CADDAP envisage donc maintenant de nouvelles voies par le biais du gouvernement, et de la législation, notamment la nouvelle Loi forestière qui a été proposée par la société civile.

Il s'avère donc nécessaire de mettre en place un réseau solide d'organisations de la société civile concernant les droits des peuples autochtones. Cela peut se concrétiser, par exemple, par la création d'une coalition nationale de pygmées, semblable à celle mise en place pour les Mbororos (MBOSCUA), au moyen d'un renforcement des capacités par le RACOPY ou même par la création d'un nouveau réseau réunissant d'autres organisations (internationales, nationales et gouvernementales). Des démarches devraient déjà être entreprises et des discussions tenues entre des ONG partenaires et des parties prenantes afin de planifier et concevoir une rigoureuse campagne visant à sensibiliser les communautés locales et les sociétés forestières à l'équité des droits d'usage des PFNL par les communautés locales dans les zones exploitées par les sociétés forestières.

Dans ce contexte, le concept du consentement libre, préalable et éclairé pourrait permettre de faciliter la compréhension mutuelle, comme cela a déjà été souligné dans la DDPA (Assemblée générale des Nations Unies, 2007). Le consentement libre, préalable et éclairé est une méthode qui a été mise à l'essai dans le Bassin du Congo (en République démocratique du Congo, en République du Congo et au Gabon) par le Forest Stewardship Council (FSC) en collaboration avec cinq sociétés d'exploitation forestière et les populations

locales vivant à l'intérieur et aux alentours des concessions forestières, et les résultats obtenus viennent confirmer qu'il s'agit d'un outil approprié pour définir et régir les relations contractuelles. Il peut, par exemple, aider l'administration des forêts à garantir une relation ouverte, continue et équitable entre les différentes parties prenantes. Les experts expliquent également que : « *négocier le consentement signifie que les populations vivant dans la forêt ont le droit de dire non aux activités d'exploitation. Ce qui représente un défi pour les compagnies forestières. Cependant, loin de mettre un terme aux négociations, le refus de donner son consentement représente le point de départ des discussions et un moyen de renforcer la confiance des communautés locales.* » (Lewis et autres, 2008). Il serait donc utile que les ONG qui travaillent avec les Baka au Cameroun entrent en contact avec l'équipe qui a réalisé l'étude pilote intitulée « *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo* » (voir Lewis et autres, 2008) afin de tirer des enseignements de contextes semblables où on a eu recours au consentement libre, préalable et éclairé pour parvenir à un accord entre les sociétés d'exploitation forestière et les communautés locales, et voir comment cela pourrait s'adapter au Cameroun avec les populations baka et les UFA. Les ONG du Cameroun pourraient aussi visiter certaines des concessions forestières qui ont obtenu la certification du FSC, comme c'est, par exemple, le cas de la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) au Congo Brazzaville. Autre aspect positif, le Cameroun collabore avec le Programme de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) à la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. L'Accord de partenariat volontaire (APV) entre l'UE et le Cameroun a été signé en mai 2010 et devrait entrer en vigueur dans deux ans.

2.6.2 Exploitation minière

Au moins dix zones dans la Région de l'Est du Cameroun ont déjà été attribuées à des sociétés minières, principalement pour l'exploitation du diamant et de l'or, mais aussi du cobalt et possiblement d'autres minerais. Une carte intitulée « Concessions minières dans les forêts et les parcs nationaux du Sud-Est du Cameroun » (voir WWF, 2008) montre le nombre de concessions

11 Le RACOPY regroupe l'ensemble des différentes ONG du Cameroun qui travaillent directement auprès des différents groupes « pygmées » du pays, notamment les Baka, les Bagyeli et les Medzan.

12 Nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès à cette carte ni à d'autres cartes montrant les zones minières données en concession ou occupées dans l'Est du Cameroun pour l'élaboration de ce rapport.

minières qui ont été attribuées dans des UFA, des parcs nationaux et sur les territoires ancestraux des Baka.¹² Les sociétés minières devraient venir s'y installer au cours des quelques prochaines années, plusieurs mènent déjà des travaux d'exploration préliminaire sur de vastes étendues de forêts et certaines (sociétés d'exploitation du cobalt, telles que Geovic Mining Corp à Lomié et Cam Iron à Mballam) ont déjà commencé à excaver.

On ne soulignera jamais assez les impacts sociaux, économiques, écologiques et culturels à long terme des sociétés minières sur les communautés locales et sur l'environnement, et pourtant personne ne semble parler de ces risques et de ces préoccupations dans la Région de l'Est. La plupart des personnes interrogées n'étaient même pas au courant de la situation. Le gouvernement disposerait apparemment de rapports concernant l'évaluation d'impact environnemental des deux sociétés minières mentionnées, lesquels doivent être partagés et diffusés au niveau local, de même que leurs conclusions. En même temps, fait extrêmement important, les communautés locales et les parties prenantes sont bien informées des zones qui ont été affectées à l'exploitation minière et des conséquences que cela pourrait avoir. D'autres mesures pourront ensuite être définies quand on disposera de plus amples informations.

Pendant ce temps, des sociétés comme GeoVic Mining Corp (Geovic) mènent quelques petits projets dits « d'aide au développement » avec certaines communautés baka. GeoAid, organisation sœur de Geovic ayant son siège à Lomié, est responsable de cet aspect du travail de Geovic. Par exemple, dans la communauté baka de Nonsu, des jardins potagers ont été mis en place pour les Baka, ce qui a permis d'établir des relations positives grâce auxquelles les sociétés peuvent ensuite avoir accès sans restriction à tout le territoire des Baka. Il ne semble pas y avoir de suivi ni d'évaluation externe de cette situation, et il conviendrait particulièrement de discuter ouvertement des aspects éthiques de stratégies de ce genre.

2.6.3 Plantations de palmiers à huile

Le Cameroun est l'un des nombreux pays africains à avoir été la cible d'une industrie internationale en croissance, notamment celle des plantations de palmiers à huile. Si les palmiers à huile apportent de nombreux bienfaits aux communautés locales depuis des siècles, les quelques dernières années ont été marquées par l'expansion rapide des plantations industrielles gérées essentiellement par des sociétés étrangères, ainsi que par une réorientation importante : allant de la production à petite échelle d'huile de palme comestible à la production de masse d'agrocarburants.

Il existe déjà au Cameroun plus de 76,500 hectares de plantations industrielles de palmiers à huile. Le groupe français Bolloré est le principal acteur dans le secteur du palmier à huile du pays. Il produit 80% de la production nationale d'huile de palme et possède près de 40,000 hectares de plantations par l'intermédiaire de ses entreprises, SOCAPALM, SAFACAM et Ferme Suisse (Carrère, 2010). La société a aussi des usines et s'est récemment déclarée intéressée à produire du biodiesel (ibid.).

De plus, le gouvernement du Cameroun prévoit louer d'immenses étendues de terre pour y mettre en place d'autres plantations de palmier à huile. La société Sime Darby (acteur majeur du secteur du palmier à huile) est, au moment d'écrire ces lignes, en train de négocier un bail sur 300 000 hectares de terre au Cameroun (Levitt, 2011).

L'incidence que cette nouvelle source « d'accaparement des terres » aura sur les Baka est encore incertaine, mais les faits indiquent déjà que des plantations de palmier à huile commencent à s'installer sur les terres ancestrales des Baka (*observation personnelle*) et il y a lieu de s'inquiéter et d'être à l'affût des graves conséquences sociales et environnementales que cette tendance pourrait avoir sur les Baka et leurs moyens de subsistance.

2.6.4 Aires protégées

WWF est l'organisme de conservation le plus important de la Région de l'Est, son bureau régional principal se trouvant à Yokadouma. La réputation du WWF est mise en cause depuis longtemps, particulièrement en ce qui concerne ses relations de travail avec les Baka. L'activité du WWF a porté principalement sur la mise en place de trois nouveaux parcs forestiers dans la Région de l'Est du Cameroun (*Lobéké, Boumba-Bek et Nki*). En 1995, en partenariat avec le *Programme national pour la biodiversité* du Fonds pour l'environnement mondial, WWF a revu sa stratégie d'intervention et a tôt fait de réaliser que pendant que ses efforts se concentraient sur la gestion de ces aires protégées, au rythme auquel avançait l'exploitation commerciale des forêts environnantes, il en résulterait trois « oasis » de verdure au cœur d'un paysage par ailleurs dévasté. L'un des nombreux impacts désastreux d'une telle situation serait une augmentation des conflits entre les aires protégées et les communautés locales (voir l'ouvrage publié par le Centre pour l'environnement et le développement, CED, et le Forest Peoples Programme, FPP, 2005, et Nelson et Venant, 2008).

La vision du WWF a donc évolué, et depuis 1998, son activité porte essentiellement sur l'utilisation durable des ressources naturelles par l'application de saines pratiques forestières, notamment la collaboration avec les sociétés d'exploitation forestière, la gestion concertée et le partage des avantages. À l'heure actuelle, le principal projet du WWF dans la région est le *Projet Jengi Forêts du Sud-Est*, qui vise non seulement la conservation des aires protégées, mais aussi la gestion durable des forêts et de la faune en dehors des aires protégées et la mise en place de partenariats avec les communautés locales et le secteur privé.

Au cours de l'entretien tenu avec le représentant du WWF, celui-ci a admis que l'un des plus grands défis consiste à mieux comprendre les communautés baka vivant à l'intérieur et aux environs des aires protégées, de même que la dynamique entre les populations baka et bantous. Des tensions ou des divergences d'interprétation ont aussi été observées entre WWF et certaines ONG baka. Le représentant du WWF était très conscient du fait que WWF n'avait pas très bonne réputation et qu'on lui reprochait généralement les erreurs commises sur le terrain. Selon lui, c'est presque devenu un discours au sein des communautés locales et d'autres ONG qui accusent WWF sans bien savoir ce qui se passe vraiment ni qui fait quoi. La confusion est souvent le fruit d'une mauvaise compréhension des rôles différents mais interdépendants que jouent WWF et le ministère de la Forêt et de la Faune. En réponse aux critiques reçues, WWF travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication globale, qui vise à améliorer son image et à dissiper les malentendus, et qui devrait permettre d'améliorer les relations de travail entre WWF et d'autres parties prenantes.

2.6.5 Le secteur du tourisme

L'avenir du tourisme dans le Sud-Est du Cameroun est un aspect dont on parle encore peu, mais il y a lieu d'examiner le rôle que le tourisme pourrait jouer plus tard dans les moyens de subsistance des Baka. Il semble y avoir un énorme potentiel pour l'écotourisme dans la Région de l'Est et apparemment, le gouvernement camerounais entend faire de l'écotourisme une des prochaines voies de développement dans la région. Cela ouvre des perspectives importantes et prometteuses dont devraient tenir compte toutes les ONG qui travaillent avec les Baka, car le potentiel de revenus provenant du tourisme pourrait déjà servir d'argument solide et convaincant pour faire pression dans les discussions avec l'État.

Ce qu'il faudrait surtout explorer, ce sont les possibilités de « convertir » les terres attribuées en concession

mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une exploitation minière ou forestière et les transformer en aires « d'utilisation durable » où les Baka pourraient continuer à vivre durablement. Ces mêmes aires pourraient être des zones névralgiques pour le développement de l'écotourisme et de corridors biologiques pour les grands mammifères en voie d'extinction. Le potentiel économique à long terme de ces sites pourrait fort bien dépasser les revenus nets que les sociétés d'exploitation forestière et minière apportent à court terme à l'économie nationale. Une étude et un projet présentant les résultats d'une telle analyse coûts-bénéfices des différentes possibilités d'utilisation des zones forestières qui subsistent dans le Sud-Est du Cameroun, ainsi que les avantages synergiques et les solutions avantageuses pour tous sur le plan social et écologique, pourraient constituer un des arguments les plus percutants et convaincants pour amener le gouvernement camerounais à envisager des alternatives à l'exploitation forestière et minière.

Le tourisme (« écotourisme » y compris) comporte cependant de nombreux risques et difficultés, dont il est important de bien tenir compte à toutes les étapes de la planification. Voici certains de ces risques : a) répartition inégale des bénéfices, aussi bien entre les différents niveaux qu'entre les acteurs d'un même niveau, ce qui peut entraîner des conflits, par exemple au sein des communautés et/ou entre les communautés ; b) manque de respect des cultures locales et acculturation ; et c) empreintes écologiques (déchets, pollution, utilisation non durable des ressources locales, dépassement de la capacité d'accueil), pour n'en citer quelques-uns. Pour les Baka en particulier, le tourisme pourrait contribuer à renforcer la conscience culturelle et la connaissance de l'histoire ethnique, à condition d'éviter le phénomène des « personnes dans un zoo ». Comme le disent Bailey et autres (1992) : « le succès d'une industrie du tourisme dans n'importe quel pays d'Afrique centrale dépend de la participation enthousiaste des peuples autochtones, qui sera essentielle au maintien de l'intégrité culturelle et écologique de la région. » (Bailey et autres, 1992) [Traduction non officielle]

2.7 Accès à la justice

Nous avons déjà traité plus haut, dans la section sur la reconnaissance et la participation aux processus décisionnels, de la reconnaissance juridique des Baka. À ceci s'ajoute la question de l'accès à une aide juridique. À l'heure actuelle, les injustices et les violations des droits (dont les Baka sont victimes) ne font l'objet d'aucune attention juridique ni d'aucune intervention



Mère et enfant Baka. Photo: BHCDH, Cameroun

Entrée d'une communauté Baka. Photo: BHCDH, Cameroun



de la part de la police ou du système judiciaire. Les principales difficultés auxquelles se heurtent les Baka à cet égard sont l'absence de cartes d'identité, ainsi que la discrimination ethnique sous-jacente entretenue par la population en général (dont les forces judiciaires et policières) à l'égard des Baka.

L'obtention d'une aide juridique permettrait de régler de nombreux problèmes pour les Baka. Non seulement auraient-ils beaucoup plus de chances d'obtenir des droits fonciers, et une plus grande sécurité pour ce qui est de gérer et de définir l'utilisation des ressources et des terres, mais ils seraient aussi beaucoup mieux placés pour enfin commencer à recevoir les recettes fiscales provenant des sociétés forestières dans les cas où leurs terres traditionnelles sont en cours d'exploitation – comme cela a été le cas des deux communautés où les chefferies ont été juridiquement reconnues. En attendant, il conviendrait de développer des programmes de soutien bien ciblés pour aider les communautés baka à acquérir les connaissances, l'expérience et l'organisation nécessaires pour négocier d'égal à égal avec les sociétés forestières, les décideurs et autres acteurs, de sorte que dès que leurs représentants seront juridiquement reconnus, ils pourront commencer immédiatement à participer aux processus de prise de décisions et de négociations qui concernent les droits des Baka.

2.8 Accès à l'éducation et à la santé

Il n'y a pas beaucoup de données documentées sur la santé et l'éducation des Baka, et les informations qui existent sont généralement tirées d'un nombre restreint d'études de cas, ou sont encore quelque peu désuètes. Par conséquent, plutôt que de présenter des statistiques précises sur la santé et l'éducation, cette section traite de ces sujets de façon plus descriptive.

Comme dans le cas d'autres groupes de chasseurs-cueilleurs en Afrique centrale, les taux de mortalité infantile sont élevés et l'espérance de vie est faible. En même temps, il existe peu de données sur les taux de fertilité des Baka, et on ne disposait pas de chiffres exacts au moment d'écrire ces lignes. On sait que les groupes baka qui peuvent encore mener une vie reposant en grande partie sur la forêt sont en meilleure santé à plusieurs égards que d'autres groupes agricoles avoisinants (Ohenjo et autres, 2006). Par exemple, les Baka sont moins exposés au paludisme, aux rhumatismes, aux infections respiratoires, à la gale, au goitre, à la syphilis, à l'hépatite C, à l'hypertension et aux caries dentaires que les communautés bantous voisines. Par contre, la lèpre, la conjonctivite, la parodontose, l'usure

dentaire et la splénomégalie sont plus fréquentes chez les Baka que chez les Bantous. La prévalence de la parasitose intestinale est aussi très élevée chez les Baka. (ibid.)

Les bilans de santé varient aussi d'une communauté baka à l'autre. Dans les communautés qui ont nettement moins accès aux forêts, à des ressources alimentaires et à des terres où pratiquer l'agriculture, les niveaux de nutrition sont aussi plus faibles. Dans un contexte de forte acculturation, cette situation est souvent conjuguée à un effondrement des systèmes traditionnels de partage des aliments. La sédentarisation s'accompagne aussi d'une plus forte densité de population et de mauvaises conditions d'hygiène, et donc d'une augmentation des cas de paludisme et de parasitose. De plus, les rituels et les cérémonies traditionnels qui permettaient de rétablir la santé et l'harmonie sont en train de s'éteindre, tandis que l'abus d'alcool est déjà un problème courant.

La plupart des Baka ont encore recours presque exclusivement aux soins de santé traditionnels. Cependant, la dégradation des forêts prive les communautés baka de leur pharmacopée traditionnelle renommée, dont des plantes que les Baka disent utiliser pour soigner des maladies comme l'helminthiase intestinale, le ver de Guinée, la jaunisse, le paludisme, les diarrhées, les maux de dents et la toux, et plusieurs autres encore (Ohenjo et autres, 2006)

L'accès aux forêts est donc une condition préalable fondamentale pour la santé des Baka, d'autant que la santé ne se résume pas à la simple condition biophysique, mais qu'elle englobe aussi les dimensions psychologiques et sociales. Comme le concluent Ohenjo et autres (2006 : 1941) :

« les forêts sont ... l'endroit où ils se sentent à l'aise, un élément vital de leur bien-être et de leur santé mentale et spirituelle. En revanche, la perte de terres et ressources forestières, et la sédentarisation qui s'ensuit, augmentent le risque de malnutrition, de maladies infectieuses, de parasitose... sans nécessairement accroître leur accès aux soins de santé. »

Il existe très peu de politiques et programmes gouvernementaux, voire aucun, qui assurent aux Baka un accès direct et équitable aux soins de santé. Les Baka dépendent donc en grande partie des missionnaires, des ONG et des organismes de développement pour bénéficier de soins externes. L'accès aux soins de santé n'est souvent pas qu'une question de distance par rapport aux cliniques médicales ; les Baka se plaignent



Séminaire régional de sensibilisation de la CADHP tenu en 2006. Photo: Marianne Wiben Jensen

plutôt de ne pas avoir les moyens de couvrir les frais des consultations et des médicaments, et la plupart n'ont pas les documents et les cartes d'identité nécessaires pour bénéficier d'un traitement hospitalier. De plus, les Baka soutiennent qu'ils sont traités de façon discriminatoire lorsqu'ils se rendent dans des cliniques médicales.

En ce qui concerne l'éducation, il y a un peu plus de dix ans, de 2 à 5% des Baka environ fréquentaient l'école, constituant une petite minorité des élèves (par ex. à Moloundou, où les Baka ne représentaient que 13% de l'ensemble des élèves (Bahuchet, 1991). Ce nombre et cette proportion ont peut-être augmenté au cours des dernières années, mais ils demeurent néanmoins très faibles. Le faible taux d'alphabétisme des Baka s'explique par leur mode de vie nomade, qui fait qu'ils vont rarement à l'école plus de quelques semaines à la fois et qu'ils s'absentent parfois pendant plusieurs mois pour de longues expéditions de chasse-cueillette.

Un important facteur dans cette équation est celui de la sécurité alimentaire. Plusieurs communautés baka sont déjà parvenues à l'autosuffisance alimentaire, et sont donc aussi à l'abri de l'exploitation par les voisins bantous. Ces communautés peuvent ainsi donner la priorité, par exemple, à l'éducation de leurs enfants. Par ailleurs, quelques ONG, telles que l'Association Baka (ASBAK) ont très bien réussi à convaincre les communautés baka de l'importance de l'éducation, et à faire en

sorte que les familles envoient volontairement leurs enfants à l'école. Il est toutefois intéressant de constater que toutes les communautés baka visitées préféraient avoir une école baka, où l'enseignement serait assuré par des professeurs baka et en langue baka (mais intégrant le français langue seconde dans le programme scolaire). Par conséquent, même si les Baka valorisent et privilégient l'éducation en principe, ils ne sont pas nécessairement d'accord avec le mode d'enseignement et le contenu pédagogique actuels. C'est là un point important, exposé plus en détail à l'article 14 de la DDP, qui stipule que :

1. Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage.
et :
3. Les États, en concertation avec les peuples autochtones, prennent des mesures efficaces pour que les autochtones, en particulier les enfants, vivant à l'extérieur de leur communauté, puissent accéder, lorsque cela est possible, à un enseignement dispensé selon leur propre culture et dans leur propre langue.

Le problème ne tient pas non plus au fait que les enfants baka ne réussissent pas bien à l'école. Au contraire, les quelques animateurs et professeurs avec lesquels nous nous sommes entretenus ont souligné le fait que les enfants baka apprennent en général très rapidement et qu'ils sont brillants et intelligents. En fait, les enfants baka ont la réputation « d'exceller » à l'école et il est seulement dommage, selon les professeurs, qu'il n'y ait pas plus de Baka qui terminent leurs études primaires et secondaires.

Il convient donc de se demander ce qu'il en serait si les écoles baka étaient conçues de façon à mieux respecter et refléter les besoins, la culture, les traditions et les moyens de subsistance des Baka. Par exemple, plutôt que d'avoir des « vacances scolaires » en même temps que le reste de la nation, les enfants pourraient bénéficier d'un congé scolaire pendant la saison des récoltes, alors que des familles et des communautés entières vont généralement passer des semaines, voire des mois, en forêt pour la récolte des produits de saison.

De plus, comment le système d'enseignement offert aux Baka pourrait-il intégrer des éléments utiles, pratiques et tirés de la vie courante dans l'enseignement de base ? Par exemple, l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul et toutes les compétences d'analyse et de synthèse généralement enseignées à l'école pourrait-il se faire en les appliquant à des besoins concrets et à des situations de vie réelles ainsi qu'à la culture et aux moyens de subsistance des Baka ?

D'ailleurs, l'une des principales questions (et critiques) concernant l'éducation qui a été soulevée dans plusieurs entretiens avec les Baka (et les ONG qui les représentent) concernait la façon dont le système d'enseignement (actuellement considéré comme mal adapté à la réalité des Baka) pourrait être adapté aux Baka de sorte que les écoles baka intègrent la culture et la tradition baka ainsi que des éléments pratiques et théoriques sur les stratégies de subsistance (c.-à-d. les « aptitudes à la vie quotidienne ») dans leur enseignement. Il a été suggéré, entre autres, de mettre sur pied des centres d'éducation de la petite enfance, en langue baka, où les enfants baka pourraient dès le plus jeune âge apprendre à apprécier leur langue, leurs coutumes et leur culture tout en recevant une éducation et une formation de base. Cela pourrait se poursuivre pendant toutes leurs études ultérieures, encourageant les étudiants baka à recueillir des traditions orales, à apprendre les chants, les contes, les récits, les danses, les musiques, les techniques et méthodes traditionnelles, les savoirs écologiques locaux (par ex. concernant les plantes médicinales) et plus encore.

De même, l'une des visions de l'ONG baka OKANI est de mettre en place un centre rural d'éducation et de formation où les principes suivants s'appliqueraient :

- a. La théorie est conjuguée à la pratique ;
- b. L'observation sur le terrain (ou dans la forêt) s'accompagne de projets concrets, tels que des projets de cartographie et de recensement participatifs des zones d'utilisation des ressources ;
- c. Les structures d'enseignement tiennent compte et vont dans le sens, plutôt qu'à contre-courant, du contexte socio-économique concret de la population et de la zone, et ;
- d. La culture, les traditions et les valeurs locales sont intégrées à la formation et à l'apprentissage afin de contribuer au développement, au renforcement et au respect de tous les aspects de la vie.

Cette vision et proposition va d'ailleurs tout à fait dans le sens de celle que le Réseau mondial des écovillages (GEN) a aidé à mettre en place au Sénégal, au Ghana et, plus récemment, en République démocratique du Congo, et les chances de collaboration sont bonnes.

En somme, le mode de vie originellement nomade des Baka fait qu'il est difficile pour le gouvernement et les organismes de leur assurer des services réguliers d'éducation, de santé et autres. Il est néanmoins possible de prendre en compte les modes de vie nomades et de veiller à ce que les Baka jouissent de chances égales. L'initiative la plus récente est un projet pilote mis en oeuvre par le Plan Cameroun afin de vérifier la viabilité de la mise en place d'écoles baka, où l'enseignement se fait en langue baka, dans le but de l'adapter aux modes de vie nomades. Le projet doit être mis en oeuvre en 2012, dans un premier temps dans quelques communautés baka, et – s'il donne de bons résultats – il sera ensuite déployé à plus grande échelle.

Finalement, il convient de mentionner que le délégué du Cameroun au Séminaire régional de sensibilisation tenu en 2006 à Yaoundé, après avoir décrit quelques-uns des nombreux problèmes auxquels se heurtent les Baka, a résumé leurs besoins les plus pressants comme suit : « un accès à des services sociaux de base et de qualité, comme l'école et la santé » (CADHP et IWGIA, 2009). L'accent mis sur ce point pourrait donc déjà susciter des efforts supplémentaires pour répondre aux « besoins » des Baka en matière de santé et d'éducation. Ceci dit, et pour résumer cette section, il est essentiel de prendre du recul et examiner la situation des Baka sous un angle plus général. On peut ainsi faire valoir avec force que les droits fonciers sont une condi-

tion préalable à toute intervention dans les milieux de vie des Baka.

Cependant, dans un premier temps, il est utile de faire la lumière sur ce que signifie être Baka, afin d'être mieux outillé pour faire respecter leurs droits. C'est

justement le but de la section suivante, qui présente un bref survol des différents éléments des moyens de subsistance des Baka, tant actuels que potentiels, et sous différents angles, allant des aspects environnementaux et économiques aux aspects sociaux et culturels.

3. MOYENS DE SUBSISTANCE ACTUELS DES BAKA

Comme nous l'avons mentionné, à notre connaissance, il n'existe pas au Cameroun de communautés baka « purement traditionnelles » qui continuent de mener un mode de vie nomade de chasse et de cueillette toute l'année durant. Les obstacles au maintien de ce mode de vie ont déjà été abordés (dans les sections 1 et 2), les principales menaces étant la sédentarisation forcée imposée par le gouvernement conjuguée aux pressions exercées sur les terres par les sociétés d'exploitation forestière et minière. Les possibilités sont réduites, mais méritent tout de même d'être relevées.

Cette section présente les différentes activités de subsistance des Baka, en décrivant la situation actuelle, ainsi que des possibilités et des avantages qui pourraient s'offrir. Ceux-ci concernent la cueillette de produits forestiers non ligneux (PFNL), les forêts nourricières, la petite agriculture durable, la chasse, la pêche, l'élevage et l'apiculture – en rapport toujours avec l'exploitation à des fins de subsistance.¹³ Nous examinons ensuite quelques possibilités de commercialisation et d'accès aux marchés pour les Baka, et les aspects plus institutionnels et abstraits des moyens de subsistance, notamment les capacités locales de gestion financière et les possibilités de mise en place de fonds communs.¹⁴ Nous examinons également l'organisation sociale des Baka en ce qui a trait aux capacités locales en matière de gestion collective et de répartition équitable des bénéfices. Finalement, nous traitons de quelques compétences commercialisables des Baka, notamment la guérison à base de plantes médicinales, la pratique de sage-femme et l'artisanat – qui offrent toutes un grand potentiel de génération de revenus.

3.1 Cueillette de PFNL et forêts nourricières

La cueillette durable de PFNL est l'une des principales activités de subsistance des Baka et il y a d'énormes chances que ceux-ci continuent à en vivre. Parmi les produits les plus fréquemment récoltés figurent la mangue sauvage, le *mbalaka* (semence très en demande sur le marché au Nigeria), le *moibi* (arbre aux propriétés médicinales dont les fruits et l'huile sont aussi utilisés à des fins culinaires et cosmétiques), le *gimba* (utilisé comme épice), le *njansang* (épice jaune, très prisée dans la cuisine camerounaise), le *kokoo* (feuille utilisée à des fins culinaires, très prisée au Nigeria et au Cameroun), le *tundu*, le miel sauvage, les champignons et une variété locale de rotin (utilisé en particulier pour la fabrication de paniers), pour n'en nommer que quelques-uns.

Ce qu'il est important de savoir au sujet de la cueillette de PFNL, c'est qu'il s'agit d'une activité saisonnière et les récoltes sont aussi variables. Par exemple, la production de fruits de la forêt, en particulier de mangues sauvages (mais aussi d'autres) a été exceptionnellement faible en 2009, les fruits n'ayant pas bien mûri. Les communautés baka visitées ont signalé que les conditions météorologiques sont inhabituelles depuis quelques années, et le rendement des récoltes est donc imprévisible. Que ce soit là le signe de changements climatiques à long terme ou pas, le fait est que la résilience et les capacités doivent être renforcées à l'échelle locale de sorte que les communautés aient ce qu'on appelle des « filets de sécurité » qui leur permettent de résister à d'éventuels chocs et anomalies, que ce soit au niveau climatique ou des marchés, et la solution réside dans la diversification. Dans un système diversifié, il y a de bonnes chances qu'il y ait toujours quelque chose à récolter. Par exemple, en 2009, alors que la plupart des autres fruits de la forêt n'ont pas mûri, la production de fruits de *mbalaka* a été normale. Le *mbalaka* est aussi un des PFNL auxquels certaines organisations non gouvernementales (ONG) locales, comme PERAD (Organisation pour la protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement durable du Cameroun) ont décidé de consacrer le plus gros de leurs efforts, pour ce qui est d'établir des marchés et des chaînes de commercialisation pour les Baka.

13 Bien que les stratégies de subsistance présentées ici sont examinées séparément, elle ne doivent pas être considérées comme des stratégies isolées, mais bien comme les éléments d'un ensemble, chacun jouant un rôle important dans un système intégré constitué de plusieurs sous-systèmes.

14 Comme il n'a pas été possible d'analyser en profondeur chacune de ces stratégies de subsistance dans le cadre de ce rapport, les observations faites ici devraient être vues simplement comme un regard extérieur sur les possibilités et les perspectives qui existent et sur la manière de les combiner. De même, comme il n'entraîne pas dans le cadre de cette étude de réaliser une étude de marché détaillée, les possibilités de commercialisation et de marchés présentées ici ne représentent qu'une analyse générale à partir des informations disponibles, et non pas une étude complète.



Arbre de mangues sauvages. Photo: Kinkoh Thomas Ngala

3.2 Agriculture écologique à petite échelle

Les Baka, étant traditionnellement des chasseurs-cueilleurs nomades, sont encore relativement novices dans le domaine de l'agriculture, la plupart des communautés n'ayant pas encore les connaissances, les compétences et le matériel nécessaires pour produire toute leur nourriture. La plupart des communautés qui se sont établies le long des routes ont tout de même appris à cultiver les produits les plus courants dans la région, notamment la banane plantain, le manioc, le maïs, les arachides et des variétés locales de tubercules (semblables aux pommes de terre et aux patates douces). Néanmoins, quel que soit le « stade » de développement agricole où ils se trouvaient, toutes les communautés baka visitées ont indiqué qu'elles avaient besoin d'aide en ce qui concerne : a) les compétences (assistance technique quant aux moyens d'accroître la productivité agricole) ; b) les outils (bêches, binettes, machettes, etc.) et ; c) les semences (pour accroître la quantité et la variété des cultures). Quelques communautés baka possèdent des plantations de cacao, mais elles les louent aux Bantous, qui sont mieux outillés et mieux qualifiés pour traiter les plantations chaque année avec des pesticides. L'utilisation de pesticides n'est pas nécessaire, et la transition

vers la production de cacao biologique devrait être fortement encouragée et soutenue.

3.3 Chasse, pêche, élevage, pisciculture et apiculture

Les Baka pratiquent encore la chasse, quoique moins qu'avant, car il y a beaucoup moins de gibier dans la forêt aujourd'hui qu'il n'y en avait il y a cinquante ans ou plus (en raison de multiples pressions, notamment la croissance démographique et l'accès accru d'acteurs extérieurs aux forêts, l'utilisation d'armes à feu modernes, le commerce illicite d'espèces, la dégradation des forêts, etc.) Néanmoins, même dans le cas des communautés sédentarisées, la chasse demeure à ce jour un élément important du mode de vie et de la tradition des Baka, et plusieurs rites de passage dans la culture baka sont liés à la chasse.¹⁵

Selon WWF et PERAD (deux ONG environnementales travaillant avec le Baka dans le Sud-Est du Came-

¹⁵ Par exemple, les jeunes hommes de la communauté sont accompagnés par les chasseurs les plus habiles pour de longues expéditions, durant habituellement plusieurs jours, en quête d'éléphants et de lions (et maintenant aussi d'autres animaux) afin de démontrer leur force et leur courage.

roun), le problème de la chasse excessive n'est pas causé par les Baka, mais bien par des intrus de l'extérieur, dont les populations bantoues avoisinantes, qui donnent souvent des fusils de chasse aux Baka et leur ordonnent d'aller chasser pour les Bantous. Les Baka ont aussi souligné ce point : dans une communauté, lorsqu'on a demandé à un représentant baka si leurs activités en forêt étaient durables, celui-ci a répondu comme suit :

« Si tous les animaux de la forêt étaient tués par la chasse, jusqu'au tout dernier, ce serait la faute des Bantous. Ils ne peuvent pas venir blâmer les Baka. Car les Baka savent très bien qu'on ne doit chasser que pour sa propre consommation, on ne tue pas une femelle qui est enceinte, on ne chasse que ce qu'il nous faut, et ce n'est pas beaucoup. Mais ce sont les Bantous qui envoient les Baka chasser en forêt, et à outrance, pour ensuite vendre cette viande à fort prix (dont les Baka ne retirent qu'une fraction, s'ils en retirent quelque chose).

Représentant baka, anonyme

WWF a également souligné qu'ils ne s'opposent pas à ce que les communautés baka pratiquent la chasse de subsistance, même à l'intérieur des aires protégées (qui sont gérées par WWF), à condition qu'elles n'utilisent pas d'armes à feu. WWF est très clair et très strict à ce sujet : la chasse au fusil est interdite dans les aires protégées. De même, la pratique du piégeage au câble d'acier, une importante méthode de chasse des Baka, n'est pas officiellement permise par la loi forestière de 1994, mais elle est encore très répandue.

Le problème de la chasse excessive est aussi dû en grande partie à la présence toujours plus grande des sociétés d'exploitation forestière (Ichikawa, 2006). Là où les sociétés d'exploitation forestière ont établi des campements et des unités de transformation, comptant jusqu'à cent habitants ou plus (comprenant les employés, les familles et les fournisseurs de services), la principale source de protéine est la viande de brousse. Toute cette viande provient d'une chasse illégale et ceux qui en subissent les conséquences sont les villages locaux, autant les Baka que les agriculteurs bantous des environs, qui se retrouvent avec des forêts pratiquement vidées de leur faune après le départ des sociétés d'exploitation forestière. La viande de brousse est aussi transportée illégalement dans des camions des sociétés d'exploitation forestière vers les villes, où elle est vendue à fort prix. Quelques tentatives ont été faites pour renforcer le contrôle, mais la situation persiste. Pas plus tard qu'en mai 2009, plus d'une tonne (1000 kg) de

viande de brousse a été confisquée à des braconniers (fait rapporté par WWF).

En conséquence, certaines communautés ont, à juste titre, réagi avec rancœur et colère lorsque WWF et l'organisation allemande d'aide au développement GTZ ainsi que d'autres ONG sont venus leur dire d'arrêter de chasser, car elles savent très bien que la quantité de gibier que les Baka chassent, pour leur seule subsistance, ne représente qu'une fraction de ce qui est chassé pour alimenter les employés des sociétés d'exploitation forestière et les habitants de villes éloignées. Le ressentiment est exacerbé par le fait que les Baka se font dire d'arrêter de chasser, sans recevoir quoi que ce soit en retour – aucun soutien ni indemnisation d'aucune sorte, par exemple, pour les aider à mettre en place des stratégies alternatives, telles que l'élevage, pour couvrir leurs besoins en protéines – compte tenu surtout que la chasse n'est pas uniquement leur tradition et leur culture, mais aussi leur moyen de subsistance.

Si le fait de dire aux Baka d'arrêter de chasser est contraire à l'éthique et porte atteinte à leurs droits, il faut de toute urgence réduire sensiblement la pression de la chasse, en particulier des grands mammifères. Chaque animal de la forêt a un rôle fondamental à jouer dans le maintien de l'équilibre de l'écosystème (à savoir, comme disséminateurs de graines et/ou prédateurs d'autres animaux en aval de la chaîne alimentaire), et la disparition d'une espèce, quelle qu'elle soit, pourrait à long terme avoir des conséquences dévastatrices, non seulement sur le plan écologique, mais aussi au niveau économique, social et culturel.

Les Baka ont aussi une tradition de pêche, mais certaines des communautés visitées ont affirmé que les eaux de pêche étaient si loin qu'elles ne pratiquaient la pêche que très rarement. Quand on a demandé à des Baka s'ils connaissaient la pisciculture, les réponses indiquaient clairement qu'ils ne savaient pas très bien ce que cette activité impliquerait. L'idée a toutefois reçu un accueil très favorable et il semblait y avoir un intérêt à envisager la pisciculture comme une possible stratégie complémentaire de subsistance. À l'heure actuelle, il n'est nulle part fait état de communautés baka pratiquant la pisciculture, mais celle-ci présente un grand potentiel dans la région, et il pourrait être utile de commencer par recenser les bonnes pratiques des initiatives menées dans la forêt tropicale humide en Amérique du Sud (où la pisciculture a connu énormément de succès).

Pour ce qui est de l'élevage d'animaux domestiqués, toutes les communautés visitées pratiquent apparemment déjà une certaine forme d'élevage,

mais il existe des différences marquées au sein des communautés, et entre les communautés, quant à savoir quels sont les animaux qu'elles préféreraient élever (chèvres, moutons, cochons, poulets, animaux sauvages domestiqués, etc.). Tel que mentionné plus haut, l'élevage est aussi un élément très utile des systèmes agricoles et agroforestiers intégrés, où les animaux fournissent un excellent engrais (le fumier), en plus d'éliminer les mauvaises herbes et les ravageurs par le piétinement et le broutage. Ainsi, encore une fois, il est possible de trouver des solutions synergiques avantageuses pour tous.

Finalement, l'élevage des abeilles, ou « l'apiculture » comme activité de subsistance a été très bien coté dans toutes les communautés visitées. La production de miel présente un grand potentiel dans la région compte tenu de la place sacrée qu'elle occupe dans la tradition et la culture baka, mais aussi en raison de sa valeur médicinale et de son excellent potentiel de commercialisation. Apparemment, la majeure partie du miel consommé actuellement dans le Sud-Est du Cameroun vient du Nord – de très loin, les frais de transport étant compris dans son prix de marché – et il semble donc y avoir un créneau à combler sur le marché régional pour le miel produit localement.

3.4 Médecine, pratique de sage-femme et artisanat traditionnels

Les Baka, en plus d'être des experts de la chasse, de la pêche et de la cueillette de PFNL, sont aussi réputés pour leurs extraordinaires talents de guérison à l'aide de remèdes traditionnels, notamment leurs pratiques de sage-femme, et pour leur artisanat. Ces talents sont aussi commercialisables et pourraient très bien assurer un moyen de subsistance à plusieurs membres des communautés baka.

Ironiquement, ceux qui ont le plus recours aux traitements curatifs et aux soins de sage-femme des Baka sont actuellement les Bantous, qui, malgré leur attitude souvent discriminatoire à l'égard des Baka, vont voir les Baka (quoique discrètement) pour se faire guérir de maladies très diverses. Non seulement les Baka possèdent-ils une connaissance encyclopédique des plantes et des potions médicinales, mais ils ont aussi acquis une réputation nationale pour l'efficacité de leurs pouvoirs de guérison. Des témoignages laissent entendre que certains guérisseurs baka se seraient rendus, sur demande, jusqu'à Yaoundé, la capitale, pour soigner des patients.

Fait intéressant, le ministère de la Santé du Cameroun a récemment approuvé une loi stipulant que les plantes médicinales et la médecine traditionnelle doivent être reconnues comme étant des formes de traitement valables au même titre que les soins de santé « modernes ». Il existe un institut national à Yaoundé, la Fondation Synergies Africaines¹⁶, qui effectue des recherches sur la médecine traditionnelle, et qui pourrait être une ressource précieuse pour les projets des baka qui recherchent des collaborations, mais aussi pour ce qui est de se renseigner sur les types de marchés qui pourraient s'ouvrir, autant pour les plantes médicinales que pour les pratiques de guérison, et sur la manière dont les Baka pourraient en tirer un meilleur profit. Il est toutefois impératif que les Baka se voient garantir des droits de propriété intellectuelle et que la cueillette de produits médicinaux réponde à des critères de durabilité. Il est aussi fondamental de veiller à ce que toute forme de commerce soit équitable, de sorte que les communautés baka en soient les principales bénéficiaires, plutôt que l'État ou les sociétés privées.

Les Baka sont également réputés pour leurs compétences dans la pratique de sage-femme. Les sages-femmes baka sont de plus en plus reconnues pour leur capacité de guérir la stérilité, d'induire la fertilité, d'interrompre des grossesses ou même simplement de retarder ou devancer une naissance. Les sages-femmes baka sont souvent sollicitées par des femmes bantoues qui ont besoin d'aide dans des situations difficiles. Là encore, les Baka pourraient apprendre à négocier une rémunération équitable pour les compétences et les services précieux et uniques qu'ils et elles apportent.

En ce qui concerne l'artisanat, les Baka sont d'excellents vanniers reconnus pour leur rapidité, car ils peuvent fabriquer plusieurs paniers en une seule journée. Quand on a demandé aux membres d'une communauté baka s'ils réussissaient à les vendre, ils nous ont informé qu'il y avait toujours une demande pour les paniers (en particulier ceux qui se vendent en bordure de route), mais que le défi pour eux était d'apprendre à négocier des prix équitables. Actuellement, les Baka vendent leur artisanat à très bas prix (l'équivalent d'un euro pour une grande hotte ou valise). En plus d'aider les Baka à apprendre à négocier de meilleurs prix, il conviendrait aussi d'explorer d'autres voies de commercialisation des produits d'artisanat. Les Baka ont

¹⁶ <http://www.synergiesafricaines.org/>

les matériaux, les compétences, le temps et la volonté nécessaires ; tout ce qu'il manque, c'est un marché rentable.

3.5 Commercialisation et accès aux marchés

Le niveau actuel de commercialisation et de participation des communautés baka à l'économie de marché est encore relativement faible, tout au moins par rapport à ce qu'il pourrait être. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que le revenu (comme l'ont expliqué plusieurs représentants baka) n'a tout simplement pas été jusqu'à présent une grande priorité des Baka. Plusieurs ONG ont aussi expliqué qu'encore aujourd'hui, de nombreux Baka ne s'intéressent à la commercialisation que lorsqu'ils ont satisfait leurs propres besoins et si par hasard, il reste quelque chose à vendre. Lorsqu'on leur a demandé si elles souhaitaient augmenter leurs revenus, les communautés baka visitées ont toutes répondu « oui », et lorsqu'on leur a demandé à quoi elles consacraient les revenus supplémentaires, elles ont toutes répondu la même chose : elles achèteraient des produits de première nécessité, tels que du savon, du kérosène, des vêtements, des ustensiles de cuisine, des médicaments et des uniformes et fournitures scolaires. De plus, ceux qui ne l'ont pas encore fait enverraient leurs enfants à l'école.

Il revient bien sûr aux Baka de décider s'ils veulent commercialiser leurs produits ou quels produits promouvoir ou à quel moment, et quelle que soit la décision de chaque communauté ou ménage, les possibilités de commercialisation dans la région sont excellentes. Ceci s'applique aux produits de toutes les activités de subsistance et à tous les types de produits mentionnés plus haut, notamment les produits agricoles, les PFNL, la viande d'animaux domestiqués, le poisson provenant des piscicultures, le miel, la médecine traditionnelle, l'artisanat et plus encore.

Pour ce qui est de « créer un environnement politique et institutionnel favorable », il y a espoir que le processus de décentralisation en cours au Cameroun et la nouvelle loi forestière puissent contribuer à rendre la commercialisation des PFNL beaucoup plus facile qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant. À l'heure actuelle, les chaînes de commercialisation des PFNL ne sont pas encore institutionnalisées à l'échelle nationale et les textes de loi font toujours défaut (concernant, par exemple, la réglementation des prix). Toutefois, le gouvernement du Cameroun y travaille actuellement, et l'ONG PFNL (Produits forestiers non ligneux), par

exemple, plaide en faveur de modifications à la loi forestière, qui, sous sa forme actuelle, ne favorise en aucune façon la commercialisation des PFNL. Comme l'ont constaté Mbile et autres (2009), il existe « *de fortes barrières réglementaires prêtant à confusion qui limitent l'exploitation d'entreprises et l'accès au marché, et les exigences en matière de gouvernance d'entreprise sont souvent mal adaptées culturellement.* » (Mbile et autres, 2009: 1) [Traduction non officielle]

En ce qui concerne l'agriculture, l'organisation néerlandaise d'aide au développement SNV (et dans une certaine mesure PERAD) ont mené des études de marché dans les régions du Sud et de l'Est du Cameroun, et les deux ont constaté qu'il y avait un net déficit de l'offre de presque tous les produits agricoles dans les marchés locaux. Il ne fait donc aucun doute qu'il y a là non seulement une demande du marché à combler, mais aussi une occasion idéale pour les Baka de s'engager dans l'agriculture comme stratégie de subsistance, en étant libres de produire un large éventail de cultures. La seule exception est la banane plantain, qui inonde parfois le marché, et compte tenu qu'elle devient trop mûre pour être vendue au bout d'une semaine ou deux, il pourrait en résulter un gaspillage et des déceptions inutiles.

Ils auront besoin dans un premier temps d'un soutien au développement de voies et de compétences commercialisation (notamment des informations sur les marchés locaux, les possibilités de transport et les prix), mais encore une fois, il faudrait aussi nouer des partenariats avec les projets et les ONG qui interviennent déjà dans ces régions (voir Section 4), car ceux-ci pourraient fort bien posséder les compétences, l'expérience et l'infrastructure nécessaires.

Dans le cas de la viande, du poisson et du miel, la meilleure option présentement pourrait être la vente en bordure de route, compte tenu que la viande et le poisson ont moins de chances de se vendre en grandes quantités, et que le miel se conserve très longtemps, et qu'il n'est donc pas nécessaire de se dépêcher à le mettre en vente. Il convient cependant d'explorer toutes les voies de commercialisation possibles.

3.6 Gestion des finances et des fonds

La culture traditionnelle baka n'est pas fondée sur l'épargne ou sur l'accumulation de richesse matérielle ou monétaire. Étant un peuple nomade, le fait d'avoir des biens ou des aliments en surplus est davantage un fardeau qu'un luxe. Le mode de vie nomade des Baka est plutôt directement lié à leurs besoins immédiats, et par conséquent, leur économie, leur technologie et leur



Famille Baka à l'intérieur d'un mongulu. Photo: BHCDH, Cameroun

division du travail s'articulent autour de ces besoins. Les faits démontrent clairement cette conception des choses : la productivité demeure faible (puisque les Baka ne sont pas habitués à l'agriculture) et il n'y a aucun moyen d'accumuler des produits, si ce n'est pour de très courtes périodes de temps. De plus, cela comporte des implications évidentes pour l'intégration des Baka à une économie monétaire, qui devraient être prises en compte par tous ceux qui interviennent auprès des Baka.

Disons simplement que, pour une culture qui n'est pas fondée sur des besoins ou des valeurs monétaires, matériels ou liés à l'acquisition de « richesse », la transition vers une société qui préconise plutôt le contraire (où l'accumulation de biens, l'argent et la surabondance d'aliments sont symboles de statut) pose un énorme défi. Ce processus peut être beaucoup plus long que ce que certaines ONG pourraient imaginer ; la question générationnelle pourrait même se poser (les enfants baka apprenant rapidement à utiliser et valoriser l'argent, la richesse matérielle et la surabondance d'aliments, tandis que les aînés se montrent hésitants ou réticents).

Selon l'ONG baka OKANI, plusieurs communautés baka insistent de plus en plus sur le fait qu'elles ont besoin d'un soutien en matière de génération de

revenus pour pouvoir se libérer de la domination et de l'exploitation au travail exercée depuis longtemps par les Bantous. Elles réalisent également qu'il leur faut des économies pour pouvoir combler leurs besoins dans leur nouveau mode de vie sédentaire en bordure de route. Bien que plusieurs ONG aient reconnu que les Baka devaient apprendre à gérer des économies, rares sont celles qui ont entrepris de réfléchir à la façon de s'y prendre, et en particulier aux moyens de s'assurer que l'intégration au système monétaire puisse se faire progressivement. Il pourrait être utile de s'inspirer des pratiques développées par OKANI, qui travaille déjà avec succès avec quelques communautés Baka à la mise en œuvre de programmes d'épargne à très petite échelle.

L'un des principaux axes d'intervention que les ONG locales semblent privilégier est la mise sur pied de projets de microfinance (c.-à-d. des programmes d'épargne et de crédit) avec les communautés baka. C'est pourquoi des entretiens ont été menés auprès de deux organismes de microfinance (la CNPI à Lomié et FIFFA à Yokadouma) afin de connaître les options et les possibilités qui existent pour de tels projets. De plus, toutes les ONG rencontrées ont aussi été invitées à partager leur expérience et leurs opinions en ce qui concerne la microfinance. Il n'est toutefois *pas* recommandé, pour

le moment, de mettre sur pied des projets de microfinance avant que les communautés sachent même ce que cela signifie d'épargner, d'emprunter et de dépenser de l'argent.

Les représentants des deux structures de microfinance visitées ont répondu avec réticence à la question concernant la possibilité de mettre en oeuvre des projets de microfinance directement avec les Baka. Ils ont affirmé que, d'après leur expérience, il leur serait « extrêmement difficile de faire comprendre aux Baka ce qu'implique la gestion des finances... les Baka n'aiment pas faire des économies. » Les deux ont souligné qu'ils ne travailleraient qu'avec les communautés qui sont établies et stables, pas avec celles qui sont semi-nomades ou qui sont incertaines de la direction qu'elles prendront, et qu'ils n'octroieraient pas de prêts directement aux communautés ou à leurs membres à moins qu'elles soient inscrites au registre.

La réponse des communautés baka en ce qui concerne la microfinance a été positive, mais aussi hésitante. L'intérêt existe chez les communautés locales, mais seulement si les programmes sont mis en oeuvre à l'échelle communautaire, et non sur une base individuelle ou familiale, et seulement si l'argent de l'épargne est conservé ailleurs, et non pas dans la communauté. Plusieurs des personnes interrogées ont souligné le fait que la microfinance est un processus qui doit se mettre en place progressivement et qui, dans le contexte actuel, n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements.

Une autre idée qui est ressortie lors des entretiens avec OKANI est de mettre sur pied un « Fonds baka » qui servirait de fonds commun pour l'ensemble des communautés baka : un fonds fiduciaire de bienfaisance qui pourrait servir à la mise en place de programmes d'épargne et de crédit (donc à une sorte de système de « microfinance interne »). Le principal défi serait de garantir l'égalité – la répartition équitable de la richesse, en particulier au sein des communautés, mais aussi entre les communautés. L'autre question qui se pose est de déterminer si ce fonds devrait être d'envergure nationale (et géré, par exemple, par le RACOPY) ou régional (de sorte que chaque ONG baka gèrerait un fonds fiduciaire différent destiné aux communautés de sa zone d'intervention géographique) ou peut-être une combinaison des deux (un fonds national doté d'unités de gestion régionales).

En somme, il est vivement recommandé aux ONG qui travaillent avec les Baka de suspendre tout projet de mise en place de programmes de microfinance de grande envergure à l'intention des communautés baka, jusqu'à ce que tant a) les communautés que b) les banques soient prêtes à travailler ensemble, et de

veiller entre-temps au renforcement des capacités des communautés baka dans la gestion des finances, notamment de l'épargne et du crédit. Les ONG pourraient aussi commencer à se renseigner sur l'expérience de programmes de microfinance mis en place ailleurs dans le monde, dans des contextes semblables et avec des communautés et des projets de même nature.

3.7 Organisation sociale et sexospécificités

Les Baka vivent traditionnellement en clans autonomes (ou *kanda*) de quelque vingt personnes, et regroupant environ cinq ou six ménages. Tous les membres du clan se considèrent comme faisant partie d'une même famille, même ceux qui n'ont pas de liens de parenté étroits. Chaque clan a un chef, qui est responsable d'assurer la protection des membres de son clan et la prise de décisions concernant l'ensemble du groupe. La société baka n'est ni autoritaire ni répressive. Il n'existe pas de code pénal, non plus qu'il n'existe de propriété privée, car tout le monde vit en communauté et la forêt n'appartient à personne en particulier (selon les Baka, elle leur a été donnée par leur dieu « Komba »).

Mettre sur pied des projets de soutien aux activités de subsistance dans les communautés rurales comporte toujours des risques à moins qu'il n'existe des modes de gouvernance et d'organisation clairs et solides, et des institutions qui fonctionnent – notamment des normes, règles et règlements liés à la gestion collective des ressources communes, ainsi qu'une répartition équitable des rôles entre les hommes et les femmes. Par exemple, pour assurer une commercialisation durable et équitable des produits, il pourrait être nécessaire d'étudier certains indicateurs, liés, par exemple, aux processus sociaux et politiques et à l'équité dans la participation (et le partage des bénéfices) entre les hommes et les femmes. Ceux-ci concernent les objectifs, les stratégies, le contrôle, l'efficacité des règles et des sanctions, la situation apparente et réelle des droits de propriété et d'usage, l'accès aux ressources et les capacités de gestion, notamment la légitimité, la gouvernance, la responsabilisation et l'organisation.

Voici quelques-unes des principales questions à se poser: a) les membres des communautés baka – hommes et femmes y compris - participant à un projet partagent-ils les mêmes objectifs et intérêts ? b) quels sont les rôles traditionnels des hommes et des femmes dans la cueillette, la récolte et la transformation de produits donnés ? c) y a-t-il des règles concernant les

volumes de récolte admissibles ? d) y a-t-il des règles concernant le partage équitable des bénéfices (entre les hommes et les femmes et dans l'ensemble de la communauté) découlant de la commercialisation ? e) les activités économiques font-elles l'objet d'un suivi ? f) y a-t-il des sanctions reconnues pour ceux et celles qui contreviennent aux règles ? et h) Y a-t-il des groupes définis d'utilisateurs/trices des ressources et sont ils définis en fonction du sexe ? La recherche de réponses

à toutes ces questions est un projet en soi, qu'il est toutefois important de garder à l'esprit.

Les Baka semblent maintenir une solide organisation communautaire, notamment des normes et des règles propres concernant la chasse, la cueillette et ainsi de suite. La culture et la tradition baka comportent déjà des règles claires et bien comprises concernant les limites de leur territoire et ce qu'il est permis et interdit de récolter ou de chasser en certains lieux (c.-à-d. les

Enfants Baka. Photo: Aili Pyhälä



sites sacrés), et celles-ci sont rigoureusement respectées par les Baka encore aujourd'hui. Les problèmes commencent, apparemment, lorsque les sociétés d'exploitation forestière et les Bantous contrarient ces normes, par exemple en ordonnant aux Baka d'aller chasser dans des zones où ils n'iraient pas autrement (contrevenant aux règles ou aux droits de leur communauté ou d'une autre communauté).

Les femmes jouent un rôle inestimable dans la société baka. En plus de leurs nombreuses responsabilités que sont la construction du *mongulu* (hutte traditionnelle baka), la cueillette de PFNL, la pêche et plus récemment aussi l'agriculture, il incombe aussi aux femmes baka de maintenir l'unité familiale et de guider et conseiller leurs maris et leurs enfants. Cet état de fait a des implications très importantes pour les moyens de subsistance des Baka, et pour le maintien du rôle très respecté et très autonome des femmes baka, ce qui réaffirme l'importance de faire participer les femmes à toutes les étapes des activités de recherche et de projet entreprises avec les Baka.

La Baka ont aussi des normes sociales qui donnent naissance à une forme d'intelligence collective, une « conscience de groupe ». Une analyse de la structure administrative des Baka montre essentiellement comment fonctionne la communauté traditionnelle, avec un chef entouré de groupes de conseillers et de collaborateurs. Le chef « *nkumou* » joue un rôle fondamental dans la société Baka, et devenir chef constitue un rite et un rituel qui dépassent largement les « mises à l'épreuve » et les exigences de notre société moderne (on en trouve une description détaillée dans RASED, 2006). Les « *boklaks* » sont les sages du clan qui aident le chef à évaluer et maintenir la tradition et à transmettre connaissances, savoirs et traditions de génération en génération. Parmi d'autres groupes essentiels de la communauté baka, mentionnons : les « *belombe* », spécialistes et experts de la chasse ; les « *bigambi* », ou représentants d'une famille (« famille » étant un concept plus vaste que dans notre société moderne) ; les artisans et artisanes qui fabriquent des armes pour la chasse, des outils pour la pêche et la récolte, ainsi que les vanniers et tisserands qui confectionnent des vêtements, des filets et des paniers ; et les « *nganga* », ou spécialistes en médecine traditionnelle.

C'est donc une grave erreur de croire que les Baka n'ont aucune connaissance de l'organisation sociale (comme le croient plusieurs autorités gouvernementales rencontrées). La question de savoir dans quelle mesure la forme traditionnelle d'organisation peut être adaptée aux modèles « occidentaux » est une question intéressante, qui mériterait peut-être d'être étudiée plus à fond.

On pourrait encourager les communautés baka, par exemple, à réfléchir à leurs structures et formes d'organisation sociale traditionnelles, et voir en quoi celles-ci pourraient servir de base ou de modèle pouvant les aider à mettre en place de nouvelles structures et groupes sociaux, soit des coopératives, groupes et associations communautaires, et autres, pouvant gérer ou appuyer certains projets ou activités de subsistance ou assurer une représentation politique. Il revient entièrement aux Baka de juger des moyens les plus appropriés d'adapter les structures et les rôles sociaux traditionnels aux besoins et demandes externes de « nouvelles » formes d'organisation.

Pour ce qui est de l'égalité entre les sexes, si les Baka ont conservé dans une large mesure des coutumes et des valeurs sociales très équitables en ce qui concerne les relations hommes-femmes, ils risquent d'être poussés à adopter des pratiques et des croyances moins équitables provenant de cultures et de sociétés extérieures à la leur (que ce soit les communautés bantoues avoisinantes, la culture urbaine camerounaise, ou d'autres cultures africaines ou internationales). Autrement dit, bien que ce ne soit pas un problème dans la culture traditionnelle baka, il peut être nécessaire d'accorder une attention particulière à la problématique hommes-femmes lorsque les communautés baka commencent à s'intégrer aux villages bantoues avoisinants ou au monde extérieur. Il faut donc aussi travailler la question de l'égalité entre les sexes avec les communautés bantoues situées dans les zones d'intervention des projets, car elles pourraient avoir une très grande influence sur les Baka, aussi bien directement (par ex. filles et femmes Baka victimes d'exploitation ou d'abus sexuels de la part des Bantous) et indirectement (les Baka prenant exemple sur les Bantous, trouvant chez eux d'autres modèles de comportement et normes culturelles, concernant notamment les rôles attribués aux hommes et aux femmes). Dans les communautés baka qui entretiennent des rapports avec leurs voisins bantous, et dans les communautés mixtes, il est donc d'autant plus important de mettre en place des projets de sensibilisation et d'autonomisation des femmes autant avec les Baka qu'avec les Bantous.

La question de savoir quelles traditions existent encore dans la culture baka, et comment celles-ci évoluent, est une question délicate. Les Baka sont encore attachés à leurs traditions et à leurs systèmes de croyances, mais ils n'aiment pas entrer dans les détails quand il s'agit d'expliquer en quoi consistent ces coutumes, et préfèrent pratiquer leurs traditions et leurs rituels discrètement, à l'abri des regards extérieurs. Néanmoins, comme l'a expliqué un membre du person-

nel du CADDAP (une ONG baka), deux éléments qui revêtent toujours une grande importance pour les Baka sont la *forêt* et les *ancêtres*. Ceux-ci ont encore une influence prépondérante et fondamentale sur les Baka et sur leur système de valeur, et les Baka continueront de

visiter les sites sacrés de la forêt pour y réaliser certains rituels et cérémonies. Les Baka sont encore très attachés à ces traditions et systèmes de croyance ainsi qu'à d'autres, mais ils préfèrent pratiquer leurs traditions et rituels très discrètement (à l'abri des regards extérieurs).



4. MESURES PRISES POUR AMÉLIORER LA SITUATION ET PROTÉGER LES DROITS DES BAKA

Presque tous les programmes qui ont été mis en place en vue d'améliorer la situation et de protéger les droits des Baka ont été le fruit d'efforts menés par des ONG. Le gouvernement n'a rien fait (ou si peu) sur ce plan, et si les raisons précises de cette inaction de la part du gouvernement ne sont pas claires, plusieurs exemples viennent démontrer le manque d'initiative du gouvernement pour ce qui est d'essayer de comprendre la situation et les droits des peuples autochtones – et des Baka – et de prendre des mesures en conséquence.

D'abord, la Constitution du Cameroun minimise l'importance du concept même des droits autochtones en le reléguant au préambule. En d'autres mots, en le mentionnant dans le préambule de la constitution nationale (qui fait partie intégrante de la Constitution en vertu de l'article 65), les dispositions du préambule sont difficilement opposables en elles-mêmes « ce qui constitue un obstacle important si ce n'est insurmontable pour les personnes désirant faire valoir leurs droits. » (CADHP et IWGIA, 2009 : 13). L'autre obstacle important auquel se heurtent les Baka, c'est que l'État reconnaît uniquement les droits de ceux qui disposent : a) de cartes d'identité, et b) de moyens de subsistance productifs, par ex. l'agriculture.

La position du gouvernement camerounais vis-à-vis des Baka est quelque peu nébuleuse et variable, selon le ministère ou la personne à qui l'on pose la question et selon l'enjeu en cause. Un argument souvent avancé par les responsables gouvernementaux est le suivant : « pourquoi faudrait-il accorder aux Baka tous ces droits particuliers quand il existe plus de 200 groupes ethniques différents au Cameroun ? Si on accorde certains droits au Baka, tous les groupes ethniques devraient bénéficier des mêmes droits. » Paradoxalement, en 2007, le gouvernement camerounais a officiellement reconnu et accepté la DDPA et célèbre depuis chaque année la « Journée des peuples autochtones », consacrée uniquement aux peuples autochtones, et non pas à tous les groupes ethniques.

Certains entretiens tenus avec des responsables gouvernementaux ont révélé que les autorités, en particulier au niveau régional, peuvent être plutôt mal informées de la situation des Baka, et des problèmes de fond vus du point de vue des Baka. On note aussi une attitude plutôt passive pour ce qui est d'aider les

Baka à conserver leur patrimoine et leurs droits coutumiers, sans parler de leurs moyens de subsistance. Par exemple, un responsable gouvernemental interrogé était d'avis que :

« le mode de vie des Baka va changer drastiquement de toute façon, c'est inévitable. Et en particulier l'arrivée des sociétés minières entraînera des transformations radicales dans le paysage géographique, démographique, socio-économique et environnemental de la région, alors pourquoi préserver une chose qui va être transformée de toute façon ? »

D'autres représentants gouvernementaux interrogés ont admis que l'action gouvernementale au niveau local était extrêmement limitée et qu'il n'y avait pas assez de personnel sur le terrain. Ils ont aussi admis que les responsables de district et de département étaient mal renseignés sur les Baka et sur leur situation, et qu'ils n'avaient aucune connaissance des efforts et initiatives menés par plusieurs groupements d'intérêt et dirigeants communautaires baka.

Le secteur des ONG, par contre, accomplit un travail impressionnant avec les Baka, plusieurs ONG – aussi bien nationales qu'internationales – étant apparemment compétentes et dévouées. La plupart des ONG intervenant auprès des Baka se consacrent à l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- a. Soutien aux Baka pour l'obtention de leurs droits fonciers et d'usage ;
- b. Promotion et appui à l'autosuffisance alimentaire (évitant aux Baka de travailler sur les fermes des Bantous pour des salaires inférieurs au salaire minimum) ;
- c. Gestion durable des ressources naturelles ;
- d. Renforcement des capacités et stratégies organisationnelles des associations communautaires ;
- e. Éducation environnementale (par ex. sensibilisation aux espèces menacées et pérennité des modes de vie sédentaires) ;
- f. Promotion des droits des enfants, des aînés, des hommes et des femmes baka ;

- g. Promotion de la culture baka ;
- h. Promotion de la santé ;
- i. Soutien aux Baka pour l'obtention de la citoyenneté (cartes d'identité nationales) ;
- j. Mise sur pied d'activités génératrices de revenus (dont l'agriculture, l'élevage, la commercialisation de PFNL et l'artisanat) ;
- k. Appui aux activités de foresterie communautaire ;
- l. Valorisation de la médecine traditionnelle ;
- m. Cartographie des zones communautaires et d'utilisation des ressources ;
- n. Résolution de conflits entre les communautés baka et bantoues ; et plusieurs autres encore.

Les ONG travaillant avec les Baka sont nombreuses et ont donc pu se répartir le travail sur une vaste zone géographique et selon les axes d'intervention. Si certaines ONG donnent la priorité à l'obtention de droits fonciers et de cartes d'identité pour les Baka, d'autres privilégient l'éducation et l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les activités réalisées par la plupart des ONG rencontrées se ressemblent beaucoup et celles-ci ont un grand nombre de compétences, d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements à partager. Pour cette raison

et bien d'autres raisons évoquées plus haut, les ONG travaillant avec les Baka sont les unes pour les autres des partenaires très précieux et recommandables.

L'un des principaux moyens d'améliorer la coopération et la communication entre et avec les ONG intervenant auprès des Baka est par l'entremise du RACOPY – réseau national d'ONG travaillant avec les Baka. Cependant, le RACOPY dispose actuellement de fonds limités, et son rôle et son efficacité sont loin de ce qu'ils pourraient être. Le RACOPY espère recevoir des fonds, en particulier de sources extérieures, ce qui lui permettrait d'accroître son autonomie, compte tenu que l'une de ses principales raisons d'être est de mener des actions de plaidoyer auprès des instances gouvernementales du Cameroun.

Invités à donner leur avis sur la collaboration et le partenariat, tous les représentants d'ONG baka interrogés ont souligné leur intérêt à établir des partenariats avec d'autres ONG, au Cameroun et ailleurs, ainsi qu'avec des institutions œuvrant à la promotion des droits humains et autochtones. Ils envisageaient aussi avec beaucoup d'enthousiasme la possibilité de faire connaître la situation critique des Baka dans les médias internationaux, mais ne savaient pas très bien comment s'y prendre, puisque la plupart d'entre eux

Plan Cameroun travaillant avec des communautés Baka. Photo: Kinkoh Thomas Ngala



n'entretiennent aucun contact avec d'autres réseaux. Au moment d'écrire ces lignes, certaines ONG baka n'avaient même pas de connexion internet au bureau, ce qui fait qu'elles n'ont pas accès ou n'ont qu'un accès limité à la plupart des informations, des possibilités de collaboration et des sources de financement relatives à leurs activités. Les représentants des ONG estimaient aussi qu'il était important pour eux et pour leur travail de recevoir les commentaires et les suggestions d'experts et de projets d'ailleurs ayant déjà travaillé sur des questions connexes et dans des contextes semblables.

Les institutions intervenant auprès des Baka ont mis en œuvre plusieurs actions et approches remarquables qui constituent des exemples utiles pour continuer à améliorer la situation et à protéger les droits des Baka. Nous présentons ci-après quelques exemples de projets visant à remédier à certains des problèmes mentionnés dans ce rapport, regroupés par domaine d'intervention.

4.1 Droits humains

Au niveau des ONG, un nouvel élément digne de mention est l'approche fondée sur les droits humains (ADH) récemment intégrée au projet Droits et dignité des Baka du Plan Cameroun. L'ADH constitue un cadre d'action de même qu'un outil méthodologique, dont l'objectif est d'obtenir des résultats de meilleure qualité et plus durables en analysant et en combattant les inégalités, les pratiques discriminatoires et les relations de pouvoir injustes qui sont souvent au cœur des problèmes du développement. L'ADH met ainsi les droits internationalement reconnus et revendiqués par le peuple et les obligations correspondantes de l'État au centre du débat national sur le développement.

4.2 Utilisation des terres et droits fonciers

La situation concernant l'utilisation des terres et les droits fonciers dans les zones forestières du Cameroun est extrêmement inquiétante. La base sur laquelle travailler est déjà très limitée, compte tenu que sur les 19,631,000 hectares de forêt du Cameroun, seul 4% est réservé aux communautés, le reste étant affecté à l'exploitation commerciale privée de bois d'œuvre et à des réserves. Pour aggraver la situation, les concessions forestières, les aires protégées et les réserves empiètent sur les zones d'utilisation traditionnelles d'au moins 2638 communautés (Mbile et autres, 2009), et ce sans même compter les concessions minières. En

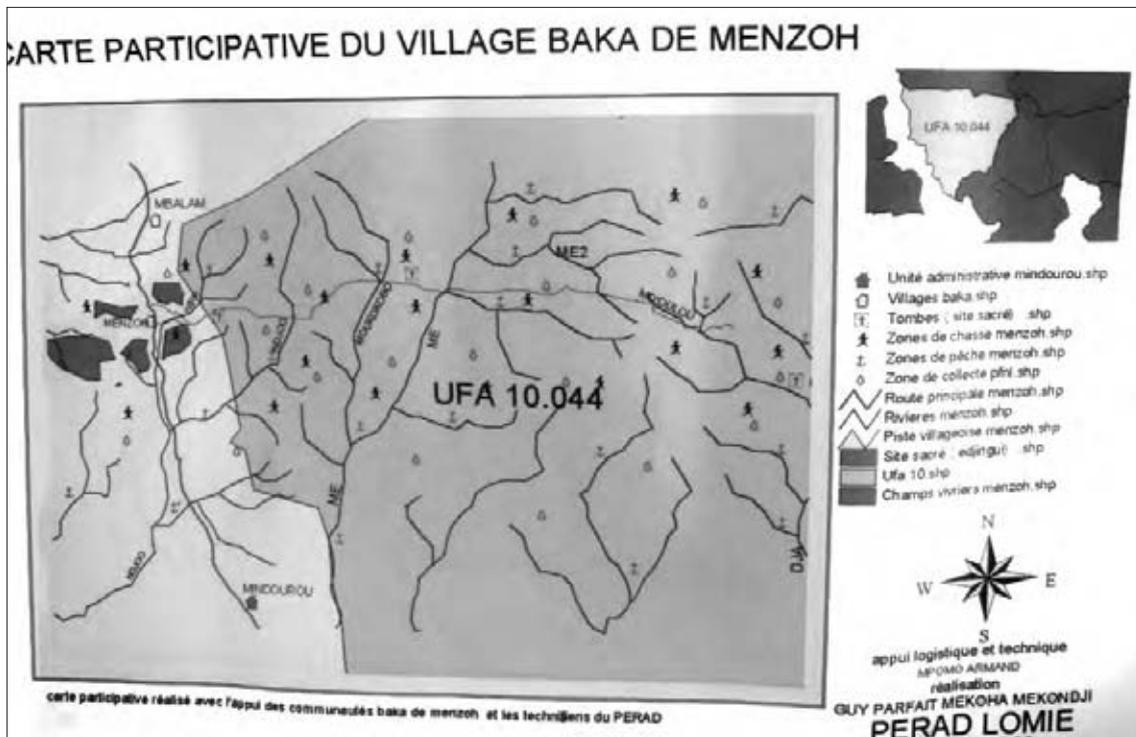
conséquence, ces communautés – dont plusieurs sont baka – ne peuvent pas, selon la législation nationale, diversifier leurs moyens de subsistance ni poursuivre leurs pratiques traditionnelles d'utilisation des terres.

Pour faire face à ce problème et à d'autres problèmes liés à l'utilisation des terres, la cartographie participative est un outil qu'il est fortement recommandé d'appliquer dans toutes les communautés baka qui souhaitent participer. À l'aide de la technologie GPS, les communautés délimitent chaque zone où elles pratiquent la pêche, la chasse et la cueillette, ainsi que leurs sites sacrés, pour ensuite produire une carte qui servira non seulement aux communautés elles-mêmes, mais aussi à d'autres utilisateurs éventuels. Par exemple, la société d'exploitation forestière Pallisco a manifesté son intérêt à appuyer des projets de cartographie participative dans les communautés dont les zones d'utilisation chevauchent les UFA de Pallisco. Il est dans l'intérêt de Pallisco d'avoir accès aux informations produites pour pouvoir mieux respecter les zones d'utilisation des Baka.

Par conséquent, l'un des principaux avantages potentiels des projets de cartographie participative est que d'autres parties prenantes (en particulier les sociétés forestières et minières) peuvent aider à régler et à éviter plusieurs conflits actuels et potentiels avec les Baka concernant l'utilisation des terres. PERAD, WWF et OKANI sont d'importants partenaires pour apprendre les bonnes pratiques et les méthodes à utiliser au moment de démarrer un projet de cartographie communautaire dans les communautés, car ils ont tous de l'expérience en la matière.

4.3 Renforcement des capacités communautaires

Une autre approche et méthode exemplaire appliquée par OKANI dans ses activités auprès des communautés baka est l'utilisation de vidéos participatives. Cette approche a extrêmement bien réussi à permettre aux communautés baka de partager des connaissances, des réflexions et des expériences entre elles, et s'est aussi avéré un outil d'évaluation très efficace. Le fait de se voir eux-mêmes et de voir d'autres Baka sur vidéo a incité les membres des communautés à réfléchir sur leur situation, leurs décisions, leur comportement et leur a permis d'apprendre à juger par eux-mêmes de ce qui « semble » être la meilleure ou la pire option. De plus, l'échange de vidéos entre communautés a permis aux communautés Baka de réaliser qu'elles n'étaient pas toujours nécessairement les seules à faire face à un problème, un défi ou une situation en particulier.



Carte produite grâce à la cartographie participative. Photo: Kinkoh Thomas Ngala

Les vidéos leur donnent la possibilité de voir comment d'autres communautés baka font face à des situations ou des problèmes semblables, et quelles sont les solutions qui semblent fonctionner le mieux ailleurs.

Le concept de la vidéo participative a été conçu par l'organisation franco-britannique Insight, (avec laquelle OKANI a collaboré), comme un outil visant à donner aux personnes et aux communautés le pouvoir d'agir. La vidéo participative est reconnue pour renforcer les activités de recherche et de développement en « donnant le contrôle aux communautés visées depuis la conception jusqu'au suivi et évaluation, en passant par la mise en œuvre des projets. » L'ouverture de voies de communication pour les membres des communautés eux-mêmes est ce qui a contribué à la réussite de projets menés par les participants ayant des impacts durables et de grande envergure. De plus, les méthodes de vidéo participative d'Insight valorisent les connaissances locales, créent des ponts entre les communautés et les décideurs et permettent aux populations de prendre un plus grand contrôle de leur développement et des décisions qui les concernent.

4.4 Reconnaissance juridique

En ce qui concerne la reconnaissance juridique, la représentation et l'accès à la justice, l'ONG PERAD

est récemment parvenue à mettre en place au moins deux chefferies baka (représentants communautaires juridiquement reconnus) dans les communautés de Nomedjoh et Le Bosquet. En conséquence, ces deux communautés baka jouissent aussi maintenant d'une reconnaissance juridique. De plus, grâce aux efforts d'ONG comme le CEFAID (Centre pour l'éducation, la formation et l'appui aux initiatives de développement) et l'ORADER (Organisation d'appui au développement rural), des chefferies de communauté (plutôt que des chefferies de village) ont récemment été mises en place dans le département de Boumba et Ngoko et sont dirigées par des Baka et reconnues par l'administration (sous-préfecture). Les cas mentionnés ci-dessus représentent un gain important, et il conviendrait que tous ceux qui interviennent auprès des Baka demandent à PERAD, au CEFAID et à l'ORADER de leur expliquer comment ils ont réussi à mettre place ces chefferies, car il faudrait faire de même dans toutes les communautés et tous les villages baka qui souhaitent obtenir la reconnaissance juridique.

Une étape importante de la reconnaissance d'une communauté baka quelle qu'elle soit est la reconnaissance de ses zones d'utilisation des terres et des ressources. L'ONG baka OKANI a récemment réalisé à quel point la cartographie participative est un outil utile et efficace lorsque l'une de ses cartes (issue d'un de ses projets de cartographie participative) s'est retrou-

vée dans les mains de parlementaires qui étaient réunis pour discuter de la situation des forêts au Cameroun. La carte des zones d'utilisation des ressources des Baka dans une région donnée élaborée suivant la démarche participative d'OKANI a contribué à ouvrir les yeux des politiciens et a été l'élément clé qui a permis de faire avancer et d'orienter la discussion et le processus de résolution des conflits concernant les zones d'utilisation des ressources qui se chevauchent. Toutes les ONG qui interviennent auprès des communautés baka devraient accorder une grande priorité à cette méthode.

4.5 Connaissances et culture traditionnelles

Un autre projet important mis en œuvre par OKANI consiste à documenter plusieurs aspects des savoirs traditionnels des Baka avant qu'ils ne se perdent. Des connaissances écologiques, culturelles, historiques et linguistiques, ainsi que des méthodes et des moyens traditionnels liés aux activités de subsistance, ont été consignés et OKANI espère maintenant enrichir ces archives en documentant visuellement certains éléments. L'expérience d'OKANI montre qu'en partageant des musiques, des danses et des rituels sur vidéo entre communautés, les Baka accordent plus de valeur à ces aspects de leur vie et sont tentés de « faire mieux » (le partage de vidéos a donné naissance à un jeu amusant de « compétition » et de comparaison entre les communautés, tout en mettant en valeur l'importance des arts et de la créativité).

OKANI envisage également d'organiser des festivals annuels ou biannuels, dont un festival de musique baka, dans le but d'aider les communautés baka à retrouver l'estime d'eux-mêmes et à revaloriser leur culture par les arts. Les Baka sont, après tout, réputés mondialement pour leurs talents musicaux exceptionnels. Les représentants d'ONG interrogés ont tous souligné l'importance d'intégrer la culture baka à leurs projets, par exemple en promouvant la créativité et les arts dans leur travail, à condition que cela ne devienne pas une forme « d'exploitation ». L'ONG baka CADDAP, par exemple, a exprimé des craintes et des doutes et entrevoyait le risque que certains projets culturels donnent plutôt lieu à une « exploitation commerciale de la culture exotique baka pour les étrangers ». Pour garantir que ces projets n'impliquent aucune forme d'exploitation, la solution serait d'en permettre la réalisation à la seule condition qu'ils soient dirigés et gérés par les Baka eux-mêmes.

4.6 Produits forestiers non ligneux et agriculture

En ce qui concerne les PFNL, il y a au Cameroun (et dans le monde) de nombreux projets et organismes qui oeuvrent à la recherche et au développement de marchés pour les PFNL. Le mieux pour les ONG baka serait de nouer des partenariats avec un ou plusieurs projets ou organismes spécialisés dans ce domaine (par ex. l'organisation PFNL ou SNV). Il conviendrait aussi d'envisager la domestication des PFNL sauvages (en particulier les mangues sauvages, mais d'autres aussi), car ils ont une grande valeur sur le marché, et si de nouvelles voies intéressantes de commercialisation apparaissent ou se créaient, cela pourrait être un créneau prometteur pour les Baka.

PFNL est l'organisation experte en ce qui concerne la commercialisation des produits forestiers non ligneux au Cameroun. Ils ont mené plusieurs études d'analyse de marchés pour les PFNL, du développement de chaînes de commercialisation et de l'organisation communautaire pour la gestion et la commercialisation des PFNL. Leur travail au niveau communautaire a consisté, par exemple, à recenser les méthodes d'extraction et les usages des PFNL, ainsi que les modèles de commercialisation existant déjà. Ils ont élaboré, de concert avec les communautés, des plans d'affaires (décrivant la manière d'organiser la communauté, les lieux de ventes, les modes de vente, les prix, etc.). Ils ont, de plus, aidé les communautés à mettre en place des systèmes de gestion durable des PFNL (techniques de cueillette, domestication, empilage et entreposage, etc.).

Le projet de PFNL intitulé « *Les forêts pour la réduction de la pauvreté: Mobilisation des petites et moyennes entreprises en Afrique centrale* » est une excellente référence. Basé à Yaoundé, le projet de PFNL est coordonné par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en partenariat avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) et SNV. Le projet a pour principal objectif d'améliorer les revenus provenant des PFNL en assurant: 1) le renforcement des capacités des communautés et des entreprises communautaires (mené par SNV) ; 2) l'élaboration de dossiers d'information sur les PFNL et sur les chaînes de commercialisation et les liens entre les producteurs et les acheteurs (mené par le CIFOR) ; 3) sur la gestion et la domestication des PFNL (mené par le CIRAF) ; et sur le cadre juridique (c.-à-d. la législation nationale relative à la commercialisation des PFNL) (mené par la FAO).

SNV a beaucoup travaillé à raccorder les communautés au SIM (Système d'information sur les marchés)



Performance traditionnelle des Baka. Photo: Joachim Nguimbouri

qui transmet une fois pas mois des informations aux communautés concernant les prix de marché des produits, de façon à ce qu'elles puissent éviter les intermédiaires (qui les escroquent souvent, sachant qu'elles ont un accès limité aux informations sur les prix et une faible capacité de négociation) et négocier leurs propres prix.

Le projet « *Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale* » (Projet GCP/RAF/408/EC) est une autre source précieuse d'information. Financé par la Commission européenne, le projet a été d'une durée de trois ans (2007-2009) et visait à accroître les revenus des populations rurales à travers le renforcement des capacités des petits entrepreneurs et la gestion durable des ressources naturelles dans un environnement institutionnel favorable.

Tous les projets et organismes mentionnés ci-dessus œuvrent d'une façon ou d'une autre en vue d'assurer de meilleurs revenus aux producteurs/groupes locaux grâce : à la production et la commercialisation de PFNL ; au renforcement des compétences en entrepreneuriat et en commercialisation ; à l'adoption de techniques durables de production et de cueillette des ressources ; à l'amélioration de la transformation en vue

d'ajouter de la valeur localement ; à l'amélioration de l'accès aux informations sur les marchés et au crédit, et à la création d'un environnement politique et institutionnel favorable.

Il existe également d'autres plateformes qui pourraient être sollicitées en vue d'une éventuelle collaboration, notamment le Programme pour le développement durable des cultures pérennes (STCP), un organisme ayant son siège à Yaoundé qui travaille déjà avec les communautés rurales au développement de la culture de cacao bio-équitable. STCP est un partenariat public-privé et une plateforme d'innovation qui vise à accroître les revenus des « producteurs de cultures pérennes » des régions rurales de façon responsable sur le plan environnemental et social. Son activité consiste à mettre en place des innovations visant à accroître la productivité, améliorer l'efficacité de la commercialisation, diversifier les revenus des agriculteurs et renforcer l'environnement institutionnel et politique. Géré par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), STCP offre un cadre de collaboration entre les agriculteurs, l'industrie mondiale du cacao, le secteur privé local, les gouvernements nationaux, les ONG, les instituts de recherche et les investisseurs du domaine du développement. Il pourrait valoir la peine, par exemple, de visiter certains

de ses projets, pour voir si l'approche et les techniques utilisées sont quelque chose que les ONG intervenant auprès des Baka pourraient aussi vouloir mettre à l'es- sai.

La FAO a également mis sur pied un projet intitulé *Entreprises forestières communautaires*, qui œuvre à promouvoir la création d'entreprises communautaires de produits forestiers afin d'offrir aux communautés locales davantage de possibilités de tirer profit des ressources forestières tout en les encourageant à en assurer la protection et la gestion durable. (voir les hyperliens dans la bibliographie). Ces entreprises sont créées à l'aide de méthodes participatives, telles que l'analyse et le développement de marchés, et opèrent dans le cadre de mécanismes forestiers participatifs, qui permettent aux personnes ayant un intérêt direct dans les ressources forestières d'intervenir dans la prise de décisions concernant tous les aspects de la gestion des forêts.

De plus, de bonnes pratiques de mise en œuvre de projets agricoles durables dans les communautés baka peuvent être tirées de l'expérience d'ONG comme l'ONG baka ASBAK et SNV, qui ont réussi à assurer l'autosuffisance alimentaire de toutes leurs communautés baka partenaires, en leur enseignant des méthodes d'agriculture durable. Les répercussions positives qui en découlent sont très importantes, compte tenu que les communautés non seulement s'alimentent mieux, mais aussi elles ne sont plus obligées d'aller travailler pour leurs voisins bantoues, qui leur fournissaient auparavant des denrées alimentaires de base en échange de travaux forcés. De plus, les communautés baka ont si bien réussi leurs projets agricoles et même atteint des niveaux de production si élevés qu'elles sont devenues temporairement d'importants pourvoyeurs de denrées

alimentaires pour les marchés locaux (par ex. à Lomié) lorsque les autres sources et producteurs se faisaient rares.

Inversement, il est tout aussi utile de connaître les « enseignements tirés » des erreurs commises dans des projets qui ont tenté de mettre en place des activités agricoles avec les Baka. Plusieurs des ONG rencontrées ont admis que leurs projets agricoles avec les Baka avaient échoué principalement par manque de suivi. Sans une présence régulière du personnel des ONG pendant les premières phases, certaines communautés baka ont simplement abandonné leurs parcelles et se sont remises à la chasse et à la cueillette, laissant mourir les cultures. Pourtant, pour toutes les communautés baka visitées, l'agriculture étaient l'une des principales activités pour lesquelles elles aimeraient obtenir de l'aide.

Les initiatives décrites par les ONG n'étaient pas toutes des réussites. Les représentants des ONG étaient tout aussi disposés à parler des projets qui n'avaient pas été couronnés de succès (par ex. plusieurs projets de plantations de palmiers à huile et de magasins communautaires) que de ceux qui l'avaient été. Fait intéressant, lorsqu'on leur demandait quelles étaient les raisons de l'échec des projets, les réponses se résumaient toutes au même problème : *le manque de suivi et de supervision de la part des ONG partenaires du projet*. Quoiqu'il en soit, les ONG en ont tiré de nombreux enseignements utiles, en particulier en ce qui concerne l'organisation sociale dans les communautés baka. D'ailleurs, ces « échecs » et les enseignements qui en ont été tirés sont tout aussi précieux et utiles pour d'autres ONG et d'autres entités intervenant auprès des Baka que les réussites.

5. CADRES LÉGISLATIF, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DU CAMEROUN POUVANT AIDER À PROTÉGER LES DROITS DES BAKA

Il existe actuellement au Cameroun très peu de mécanismes juridiques destinés à protéger les Baka (ou d'ailleurs tout autre peuple autochtone), mais il en est tout de même quelques-uns qui sont dignes de mention. La présente section traite des principaux cadres, politiques et programmes pouvant contribuer à la protection des droits des Baka.

5.1 Projet de loi sur les populations marginales

Au Cameroun, au lieu d'avoir une loi portant spécifiquement sur les peuples autochtones, il existe un projet de loi sur les « populations marginales ». En théorie, le ministère des Affaires sociales (MINAS) est l'organe officiel chargé de s'occuper de toutes les « populations marginalisées » du Cameroun. La catégorie « population marginalisée » désigne tous les groupes et personnes qui ont de la difficulté à s'intégrer à la société camerounaise, dont les handicapés mentaux, les handicapés physiques et autres groupes, dont les Baka. Le fait que les populations « autochtones » soient placées dans la même catégorie que toutes les autres « populations marginalisées » fait qu'il est difficile de s'occuper de la situation particulière et exceptionnelle des Baka. La résistance du MINAS à reconnaître juridiquement et admettre que les « peuples autochtones » constituent un groupe particulier au Cameroun est, selon plusieurs des personnes interrogées, la principale cause du « blocage » au niveau gouvernemental. Cependant, la version préliminaire de l'Étude sur les peuples autochtones du Cameroun commandée par le ministère des Relations intérieures, qui se penche sur les critères pour le recensement des populations autochtones du Cameroun, et qui a été soumise à discussion en décembre 2011, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives.

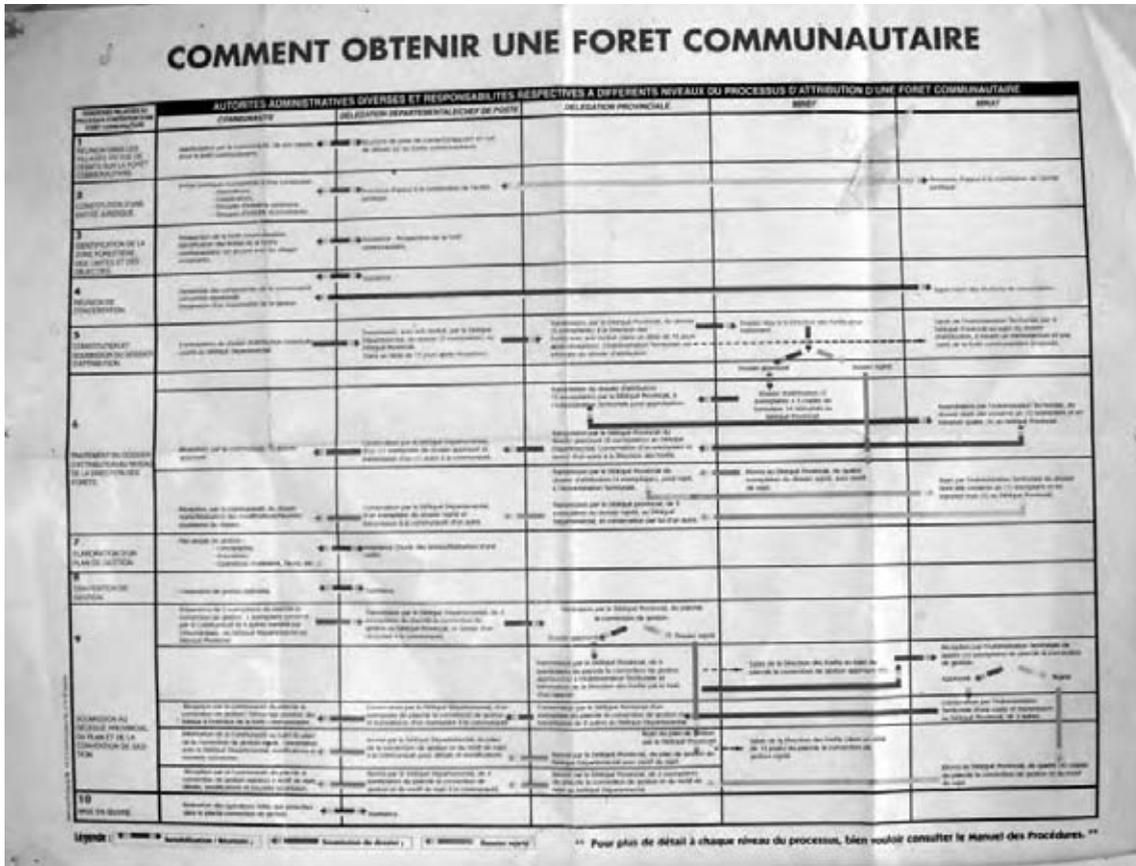
5.2 Révision de la nouvelle loi forestière et du Programme sectoriel Forêts et environnement

La Loi forestière du Cameroun de 1994 est (depuis des années) en cours de révision et certaines organisations,

comme PFNL, ont bon espoir que les Baka pourront récupérer l'accès à leurs zones d'utilisation traditionnelles grâce à nouvelle Loi forestière. Le processus actuel de révision de la Loi forestière en vigueur constitue une occasion unique, car la Loi forestière révisée devrait amener de nombreuses améliorations en mettant en place une nouvelle législation et de nouveaux mécanismes institutionnels favorisant l'exploitation durable et la commercialisation des PFNL par les communautés des forêts, les droits d'usage des populations locales et peut-être même leurs droits fonciers. De plus, l'une des principales recommandations de la conférence internationale « Tenure forestière, gouvernance et entreprise » tenue à Yaoundé en mai 2009¹⁷, était que les réformes sur la tenure foncière et forestière prennent en compte les droits humains et les droits fonciers coutumiers des communautés des forêts et des peuples autochtones. Reste à savoir si cette recommandation sera prise en compte et fera l'objet d'un suivi. À la fin 2011, le gouvernement du Cameroun n'avait toujours pas publié la nouvelle Loi forestière, et on ne sait pas encore quelles sont les recommandations qui ont été acceptées. La Loi forestière est toujours en cours de révision et beaucoup de choses restent à voir une fois que la nouvelle loi sera adoptée.

Plusieurs ONG travaillant avec les Baka ont affirmé que d'autres ministères, tels que le MINFOF et le ministère des Relations extérieures, avaient été beaucoup plus coopératifs avec eux que le MINAS. Le MINFOF a récemment pris en considération les commentaires du RACOPY, de SNV et de l'OIT, entre autres, dans sa révision de la nouvelle loi forestière ainsi que du Programme sectoriel Forêts et environnement (PSFE). Le RACOPY et le projet Pro 169 de l'OIT ont aussi trouvé beaucoup plus facile de travailler avec le ministère des Relations extérieures qu'avec le MINAS. Il est donc injuste de dépeindre le gouvernement du Cameroun comme si sa

¹⁷ La conférence a été organisée par le Ministère de la Forêt et de la Faune du Cameroun (MINFOF), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Alliance mondiale des communautés des forêts (GACF), l'Initiative pour les droits et ressources (RRI) et leurs partenaires.



Lignes directrices relatives aux forêts communautaires. Photo: Kinkoh Thomas Ngala

position concernant les droits des Baka était uniforme. Fait intéressant, un Protocole d'accord (PdA) a été signé en mai 2009 entre le MINFOF et le MINAS en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement pour les « pygmées » dans le cadre du PSFE (Programme sectoriel Forêts et environnement). En vertu du PdA, la gestion de la dimension sociale du PSFE devait, au moment d'écrire ces lignes, être prise en charge par le ministère des Affaires sociales. Dans le cadre de cet accord, le MINFOF devait verser 900 millions de francs camerounais au MINAS, qui devait utiliser ces fonds pour : i) renforcer des capacités des peuples autochtones (dont les Baka) ; ii) consolider le cadre juridique de protection de populations autochtones ou marginalisées, et iii) améliorer les conditions de vie des groupes autochtones concernés. Il revient également au MINAS d'associer les populations autochtones à la gestion durable des forêts dans le but de protéger la biodiversité et de freiner les effets adverses des changements climatiques et de la désertification. Lorsqu'on a interrogé les représentants du MINAS au sujet du plan de développement et du PdA mentionnés ci-dessus, ils ont répondu qu'ils étaient encore en train de sélectionner les membres de l'équipe qui réaliserait ce travail au cours

des trois prochaines années. Cela mérite d'être suivi de près par les ONG et tous les porteurs de projets intéressés et pourrait servir de levier pour mener des actions de plaidoyer et obtenir l'appui du gouvernement en vue de la réalisation des mêmes objectifs que ceux qui sont énoncés dans le PdA.

5.3 Forêts communautaires

Une autre approche qui a pris beaucoup d'importance ces derniers temps au Cameroun est la notion des « Forêts communautaires ». La foresterie communautaire est un volet de la foresterie participative qui se focalise sur les communautés locales comme protagonistes de la gestion des ressources de propriété commune. Une forêt communautaire se définit plus précisément comme :

« une forêt du domaine forestier non permanent faisant l'objet d'une convention entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts, qui en supervise la gestion, dans le cadre d'un plan simple de gestion préparé par

la communauté bénéficiaire. Celle-ci est propriétaire des produits de la forêt communautaire, et a le droit de les exploiter à des fins commerciales, même si le sol demeure partie intégrante du domaine national. » (Nguiffo, et autres, 2009)

Les forêts communautaires sont devenues très populaires au Cameroun, où plus d'un million et demi d'hectares de forêts communautaires sont actuellement gérés selon ce système.

Le cadre politique régissant la foresterie communautaire a été établi par la loi forestière de 1994. L'idée à l'origine des forêts communautaires était de mettre plus de terres à la disposition d'une communauté (plutôt que des parcelles individuelles) et lui permettre de récolter plus de produits, lui ouvrant ainsi de meilleures possibilités de commercialisation à meilleurs prix. La foresterie communautaire présente également l'avantage de contribuer à l'amélioration de l'organisation sociale de la communauté. Cependant, la foresterie communautaire au Cameroun tient encore davantage d'un cadre juridique que d'un modèle d'action collective : administré par le MINFOF, le cadre utilisé pour la mise en place de forêts communautaires (par ex. par le biais de processus de cartographie participative) est souvent conçu en fonction de besoins et d'intérêts administratifs plutôt que des points de vue, préférences et réalités des populations locales.

La politique relative aux forêts communautaires a été critiquée à plusieurs égards. D'abord, on lui reproche de mettre trop l'accent sur le bois d'œuvre et de ne pas tenir suffisamment compte du potentiel des PFNL et des entreprises s'y rattachant. De plus, selon les lois en vigueur concernant la foresterie communautaire, la superficie pouvant être gérée par les communautés est limitée de façon très arbitraire à 5000 hectares. Par ailleurs, la politique relative à la foresterie communautaire ne reconnaît pas les droits fonciers coutumiers sous-jacents et ne garantit pas que les avantages sociaux seront supérieurs aux coûts (Mbile et autres, 2009).

SNV est peut-être l'organisation ayant le plus d'expérience dans la mise en place de ces projets au Cameroun, gérant actuellement plus de 40 forêts communautaires dans le cadre de son travail auprès des communautés locales. En même temps, SNV mène constamment des études sur les PFNL et sur les marchés de PFNL et travaille également à la domestication de certaines espèces de PFNL, comme la mangue sauvage. Les forêts communautaires gérées par SNV mettent surtout l'accent sur l'extraction de PFNL, mais

aussi sur l'extraction durable de certains produits ligneux. En général, les revenus tirés des PFNL extraits peuvent aller à des particuliers ou à des ménages, mais tous les bénéfices tirés de la vente de produits ligneux doivent aller à la communauté (pour la mise en place et la réalisation d'un plan de développement communautaire).

Pendant ce temps, le MINFOF établit les lois, les règles et les règlements concernant la récolte, et une des conditions est que la mise en œuvre de ces projets dans les communautés s'accompagne d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Le volet éducation environnemental a surtout consisté à informer les communautés des lois qui s'appliquent aux forêts communautaires et aux réserves naturelles, des espèces qui sont menacées, de ce qu'il est permis et de ce qu'il est interdit de récolter, des quantités autorisées, etc. Ce sont là des informations qu'il est non seulement important que les communautés connaissent, mais aussi qui peuvent leur fournir des arguments juridiques pour défendre leur territoire et leurs ressources contre d'éventuels intrus, extracteurs et chasseurs.

5.4 Politiques et programmes relatifs aux changements climatiques

Il y a plusieurs autres possibilités importantes et nouvelles à exploiter à l'échelle mondiale. En premier lieu, alors que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire posent un défi dans la plupart des régions du monde, les Baka pourraient en fait tirer profit de ces crises. Plusieurs régions nourricières du monde étant durement touchées par les changements climatiques, et l'insécurité alimentaire devenant de plus en plus une réalité dans de nombreuses parties du monde, la demande et le besoin de systèmes alimentaires et agroforestiers durables et résilients sont d'autant plus forts. Les Baka pourraient très bien devenir d'importants producteurs de denrées alimentaires pour les populations du Cameroun qui ont perdu leurs terres autrefois productives en raison de sécheresses ou de pratiques non durables et d'une dépendance aux ressources extérieures. La demande mondiale de produits équitables et biologiques connaît aussi une augmentation rapide, ce qui constitue une autre possibilité à envisager dans la recherche de marchés potentiels pour les Baka.

De plus, le fait que les responsables politiques mondiaux et les entreprises internationales tentent désespérément de parvenir à un accord sur les moyens de résoudre équitablement la crise climatique et d'autres problèmes environnementaux pourrait

très bien accroître les possibilités pour les populations qui préservent les forêts d'obtenir des fonds pour les services écosystémiques (séquestration du carbone, conservation de la biodiversité, etc.) qu'ils offrent à la communauté mondiale, par le biais d'organismes comme l'Initiative de collaboration des Nations Unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), le Mécanisme de développement propre (MDP), le mouvement pour les Droits au développement dans un monde sous contrainte carbone (Greenhouse Development Rights - GDR) ou la Convention sur la diversité biologique (CDB).

À l'heure actuelle, l'un des programmes stratégiques d'atténuation des changements climatiques dont on entend le plus parler dans le Sud-Est du Cameroun est la REDD. En tant que membre actif de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et du Groupe de travail sur les changements climatiques, le Cameroun participe aux négociations internationales sur la REDD depuis 2005, et plusieurs projets pilotes y sont en cours. Toutefois, un rapport publié par le Forest Peoples Programme (FPP) conclut que les activités de planification au Cameroun « ne disposent pas de mesures efficaces pour assurer la participation des peuples autochtones et des communautés locales, qu'il leur manque des données fiables sur les moteurs de la déforestation et qu'elles passent sous silence des questions essentielles en matière de tenure foncière, de droits carbone et de partage des avantages. » (Freudenthal et autres, 2011:3). De plus, le rapport indique que les neuf projets sous-nationaux de REDD actuellement en cours au Cameroun « se caractérisent par l'absence de transparence, d'une réelle participation ou de mécanismes de consentement libre, préalable et éclairé et ne tiennent pas assez compte des questions relatives à la tenure foncière, aux droits coutumiers et au partage des avantages. » (Freudenthal et autres, 2011:3)

5.5 Programme de vulgarisation agricole

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural ne compte qu'une communauté baka dans son programme de vulgarisation agricole, c'est-à-dire qu'une seule des 140 communautés rurales participant au programme est une communauté baka. Ce groupe baka est apparemment un cas exceptionnel et, selon le représentant du ministère interrogé, c'est la seule communauté baka qui compte un groupement d'intérêt communautaire (GIC). Cependant, selon les registres,

plusieurs communautés baka sont déjà constituées en groupement d'intérêt communautaire et il y semble y avoir quelque part une défaillance dans la communication d'informations, faisant que plusieurs communautés baka organisées sont privées des possibilités de bénéficier d'un soutien du gouvernement simplement parce qu'elles ne figurent pas dans les documents officiels (*comm. pers.* Plan Cameroun).

Même avec les meilleures intentions, il est peu probable que les communautés baka et les ONG travaillant avec les Baka obtiennent un soutien sur le terrain de la part du ministère de l'Agriculture, compte tenu que celui-ci manque déjà cruellement de personnel. Par exemple, sur les 47 postes d'agents de vulgarisation qui doivent être comblés dans le district d'Abong-Mbang, seuls 10 le sont (37 sont vacants). De plus, le ministère manque aussi de ressources logistiques (par exemple, les agents de vulgarisation n'ont pas de bicyclette pour se déplacer d'une communauté à l'autre). Un représentant du ministère interrogé a conclu la réunion en disant que :

« ... les pygmées sont marginalisés car ils veulent eux-mêmes être marginalisés – ils se marginalisent eux-mêmes. Ce sont des gens « à part ». On peut tenir des réunions avec eux, ça ne fonctionne pas. Ils quittent la salle et disparaissent en plein milieu d'une réunion. On ne peut pas leur parler. Pour nous, ça tient du mystère. On a l'impression qu'en fin de compte, ils veulent toujours retourner à leur propre culture. »

Le représentant a ensuite expliqué que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural avait avant une approche verticale, mais qu'ils ne voulaient plus travailler de cette façon ; ils souhaitaient plutôt qu'il y ait plus d'initiatives venant de la base. Dans le même ordre d'idées, le représentant a affirmé que :

« [les Baka] ne prennent pas l'initiative et on nous reproche ensuite de les abandonner quand on ne fait pas de suivi. Nous n'allons pas courir après les Baka. Ce sont eux qui nous fuient et nous essayons encore de les comprendre et de comprendre leur mode de vie. »

À partir de ces constats, il est évident qu'il existe encore un énorme fossé entre les Baka et les autorités gouvernementales, laissant toute la place aux malentendus, à la désinformation et aux problèmes de communication.

5.6 Sensibilisation et lobbying axés sur la réforme foncière

Il existe de toute évidence un énorme manque de communication et de compréhension entre le ministère de l'Agriculture et les communautés baka, et les deux pourraient sans doute gagner à faire appel à des facilitateurs, ainsi qu'à mieux se connaître et se sensibiliser les uns aux autres. Quand on lui a demandé si le ministère envisagerait d'engager quelqu'un ayant de l'expérience avec les Baka (c.-à-d. quelqu'un qui connaît leur culture, sait comment communiquer avec eux et quelles sont les approches et les méthodes qui pourraient fonctionner), le représentant a répondu de façon très positive que « oui, c'est précisément ce qui fait défaut ».

Une autre contrainte institutionnelle qui est ressortie dans les entretiens avec les représentants autant du gouvernement que des ONG réside dans la tension permanente entre le gouvernement et les ONG qui travaillent au Cameroun, tout au moins dans la Région de l'Est. Certains représentants du gouvernement ont affirmé que ce sont les ONG qui les fuient toujours, croyant que le gouvernement va porter atteinte à leurs intérêts et que l'État est contre elles pour une raison ou pour une autre. Selon ces représentants gouvernementaux, il est arrivé que des ONG mobilisent les communautés dans des campagnes antigouvernementales, qui n'ont fait qu'exacerber l'antagonisme entre l'État et les ONG. Ceci s'est traduit non seulement par la perte d'occasions de collaboration, mais aussi par une répétition des efforts et un manque de coordination, et au bout du compte, ce sont les communautés baka qui en font les frais.

Comme Hewlett (2000) l'a aussi constaté, « *le gouvernement devient souvent le méchant car il exerce énormément de pouvoir et d'autorité sur les peuples autochtones.* » Il poursuit en disant que :

« Les responsables gouvernementaux jouent un rôle de plus en plus important dans les décisions concernant les chasseurs et les cueilleurs, mais les anthropologues et les ONG internationales qui interviennent dans des programmes de développement destinés aux peuples autochtones font généralement peu de cas de leurs capacités et leurs compétences. Ironiquement, cette non prise en compte du rôle du gouvernement se traduit souvent pour les Baka par une augmentation des conflits et une réduction des services. »

Encore une fois, il est manifestement nécessaire que les employé-e-s du gouvernement et des ONG apprennent à mieux se connaître et se sensibilisent à leurs rôles

respectifs. De plus, il pourrait être utile de repenser la manière dont les arguments et les justifications sont présentés dans les discussions concernant les droits des peuples autochtones avec les décideurs politiques camerounais. Plutôt que d'utiliser un ton hostile et accusatoire, il conviendrait peut-être que les parties prenantes (y compris les Baka eux-mêmes) présentent leurs propositions de façon plus positive en faisant aussi valoir les contributions du peuple baka. Par exemple, il convient de souligner que si on leur permet de se développer à leur manière, les Baka pourront apporter une contribution beaucoup plus importante et utile au développement économique, politique, social et culturel du Cameroun, que s'ils sont assimilés de force ou marginalisés. En d'autres mots, les Baka devraient être vus (et se voir eux-mêmes) comme un atout précieux dans *tous* les sens et sous *tous* les aspects, et non pas seulement comme une main d'œuvre bon marché pouvant être manipulée pour servir les intérêts des autres.

L'obtention de droits fonciers pour les Baka pourrait sembler être un objectif trop ambitieux ou utopique, en particulier pour ceux qui ont entendu la réponse du gouvernement national à ces revendications (car il est présentement difficile de voir comment cela pourrait se faire sans une profonde réforme législative et foncière). Il est donc d'autant plus justifié de continuer à faire pression pour l'obtention de droits fonciers dans le cadre des nouveaux mécanismes législatifs qui sont actuellement en cours de révision – comme la loi forestière – et d'utiliser les actes de conférences, où des décisions et des ententes ont été prises, comme références principales. Entre-temps, il convient de se tenir au courant des zones qui ont été, ou qui sont présentement, affectées à différentes fins, par exemple à la mise en place de forêts communautaires. Global Forest Watch est une bonne source d'information et il est possible d'obtenir des cartes sur l'état des forêts (et de l'affectation des terrains forestiers) suivant différents critères.

Ce qu'il faut aussi, en même temps que des actions de plaidoyer, c'est un argument économique solide pouvant convaincre le gouvernement d'apporter ces changements profonds et nécessaires : pas un argument fondé sur les droits humains ou les titres fonciers, mais qui mette plutôt en valeur les avantages et désavantages économiques à court et à long terme. Il pourrait s'agir, par exemple, de présenter au gouvernement les avantages à long terme des services écosystémiques, de la biodiversité, des revenus de l'écotourisme, du Mécanisme de développement propre (MDP) et autres mécanismes d'échange de droits d'émissions de carbone, et des nombreux autres bénéfices économiques découlant de la gestion durable des forêts. Il serait même bon

de demander à un économiste de l'environnement de réaliser une analyse de base des coûts et bénéfices des différents scénarios et, en supposant que les résultats favorisent le maintien des Baka sur leurs territoires traditionnels, la présenter au gouvernement.

En résumé, les réformes de la tenure forestière doivent être au centre de toutes les campagnes de promotion des droits des Baka. La situation exige une action et des pressions internationales sur le gouvernement du Cameroun, ainsi que sur les sociétés forestières et minières, afin de renverser le processus en

cours et convaincre le gouvernement camerounais d'engager une réforme foncière, en récupérant au moins les zones récemment concédées (mais qui n'ont pas encore été exploitées) et en les restituant aux Baka. Il faudrait veiller à ce que des outils comme la cartographie participative soit facilement accessibles afin de donner aux Baka les moyens de revendiquer leurs droits et faciliter le dialogue et les négociations avec les responsables gouvernementaux (Mbile, 2009 et Mbile et autres, 2009, présentent des études sur l'utilisation de la cartographie participative pour la revendication de droits fonciers).

6. CONVENTIONS ET DÉCLARATIONS INTERNATIONALES CONFIRMANT LES DROITS DES BAKA

Il existe plusieurs conventions, déclarations et instances internationales qui servent à protéger et à promouvoir les droits des Baka, que ce soit par le biais de textes juridiques, d'activités de mise en réseau et de vulgarisation ou d'interventions sur le terrain. En voici quelques-unes des plus prometteuses et des plus connues.

6.1 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Sur le plan des droits fonciers et de la perte de leurs territoires ancestraux, la situation actuelle des Baka est tout à fait contraire aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la DDPA. L'article 26 de la Déclaration stipule que :

1. Les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis.
2. Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis.
3. Les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés.

De plus, l'article 28 de la Déclaration stipule que :

1. Les peuples autochtones ont droit à réparation, par le biais, notamment, de la restitution ou, lorsque cela n'est pas possible, d'une indemnisation juste, correcte et équitable pour les terres, territoires et ressources qu'ils possédaient traditionnellement ou occupaient ou utilisaient et qui ont été confisqués, pris, occupés, exploités ou dégradés sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

2. Sauf si les peuples concernés en décident librement d'une autre façon, l'indemnisation se fait sous forme de terres, de territoires et de ressources équivalents par leur qualité, leur étendue et leur régime juridique, ou d'une indemnité pécuniaire ou de toute autre réparation appropriée.

Pour ce qui est de la participation à la prise de décisions, l'article 18 de la DDPA stipule que :

« Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles. »

La DDPA pourrait donc être utilisée de diverses façons au Cameroun et jouer un rôle important sur le plan de : a) la sensibilisation aux droits des peuples autochtones, ainsi qu'au traitement qui leur est réservé et à l'examen qu'on en fait dans les instances internationales ; et b) l'élaboration de nouveaux mécanismes juridiques visant à aider les Baka (et d'autres peuples autochtones du Cameroun) à récupérer le plein accès à leurs terres traditionnelles, et à obtenir une indemnisation pour les préjudices résultant de la perte et/ou de la détérioration de leurs terres et ressources. Par ailleurs, la DDPA peut être un outil efficace pour aider les Baka à revendiquer leur pouvoir politique et leur participation légitimes aux décisions qui les concernent directement.

6.2 Convention 169 de l'OIT

La Convention 169 de l'OIT est, aux dires de plusieurs des ONG rencontrées, l'un des instruments internationaux pouvant grandement contribuer à faire pression sur le gouvernement et les institutions du Cameroun pour qu'ils commencent à prendre en compte les droits des peuples autochtones du Cameroun.

La Convention 169 a été mise en place en 1989 et a depuis été ratifiée par 20 pays de par le monde (aucun

pays d'Afrique, à l'exception de la République centrafricaine). De plus, plusieurs autres pays envisagent actuellement sa ratification (voir le Guide sur la Convention 169, OIT 2009). Lors de l'entretien réalisé au bureau de l'OIT à Yaoundé, la personne chargée de promouvoir la Convention 169 au Cameroun a affirmé que le gouvernement du Cameroun avait peur de ratifier la Convention 169 car il lui faudrait alors s'occuper des questions liées aux droits fonciers, à l'accès aux ressources, et peut-être même à la mise en place de réserves autochtones, chose que le gouvernement essaie d'éviter à tout prix. Il y a tout de même quelques lueurs d'espoir, car le gouvernement de la République centrafricaine, pays voisin du Cameroun à l'est, n'a ratifié la Convention que tout récemment (en avril 2010), ce qui pourrait pousser le Cameroun et d'autres nations d'Afrique centrale à faire de même.

De toute façon, qu'elle soit ratifiée ou non, la Convention 169 est un instrument utile et important d'information et de sensibilisation sur certains droits. Elle peut servir d'outil de discussion à tous les niveaux, depuis les responsables gouvernementaux, les parlementaires et les ministères de la santé, de l'éducation et de l'emploi jusqu'aux communautés locales et aux dirigeants communautaires, en passant par les autorités et les entités juridiques régionales. L'OIT et le projet Pro 169 prévoient déjà lancer une campagne de sensibilisation sur la Convention 169, mais celle-ci n'est pas en marche actuellement en raison d'un manque de fonds. Elle a pour but de faire connaître le cadre juridique utilisé par certains experts des droits humains et gouvernements nationaux de partout dans le monde. Il est donc important que toutes les ONG et autres entités travaillant avec les Baka et d'autres peuples autochtones du Cameroun connaissent la Convention et commencent à réfléchir à des façons dont elles pourraient, elles aussi, appliquer les articles de la Convention dans la pratique.

6.3 Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CBD) a été ratifiée par le Cameroun en 1994 et est donc un instrument juridiquement contraignant qui peut être utilisé à des fins de plaidoyer et de discussion avec le gouvernement du Cameroun. Les articles qu'il est particulièrement important que les Baka et les ONG intervenant auprès d'eux connaissent sont l'article 8(j) concernant les « Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles » et l'article 10(c), sur l'« Utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité ». L'article 8(j) stipule que :

« Chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra : Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques. »

Par ailleurs, l'article 10(c) stipule que :

« [Chaque partie contractante] protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable. »

Ces deux articles sont extrêmement importants au moment d'examiner particulièrement les moyens de subsistance possibles pour les Baka, ainsi que les avantages et l'aide juridique et financière que pourraient obtenir les Baka du simple fait de vivre durablement et d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité – ce qu'ils font effectivement. Encore une fois, les ONG travaillant avec les Baka seraient beaucoup mieux outillées pour mener des actions de plaidoyer, mobiliser des appuis internationaux et obtenir du financement si leur personnel se familiarisait avec la Convention 169 et les articles 8(j) et 10(c) de la CDB et commençait à les traduire en pratique dans leur travail, notamment en partageant des informations sur ceux-ci avec les communautés baka.

6.4 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine) est un autre instrument très pertinent pour la promotion et la protection des droits humains des peuples autochtones. La Charte établit des droits individuels aussi bien que collectifs, notamment le droit à l'égalité et le droit à la dignité humaine (articles 2, 3 et 5). Ces droits sont garantis à toutes les personnes,

y compris les membres individuels des communautés autochtones, ainsi qu'à des secteurs de population au sein des États-nations, dont les peuples et les communautés autochtones. Les articles les plus pertinents sont les articles 2, 3, 5, 17, 19, 20, 21, 22 et 60.

La Charte africaine, à l'article 60, enjoint aussi la Commission africaine de s'inspirer des principes du droit international relatifs aux droits humains et des peuples. Par conséquent, la Charte africaine permet le recours au droit international et peut être considérée comme protégeant les droits des peuples autochtones de par-tout en Afrique.

6.5 Groupe de travail d'experts

Un autre mécanisme qui pourrait aider les Baka est le Groupe de travail d'experts de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones en Afrique. Le Groupe de travail réalise des visites dans les pays, des séminaires de sensibilisation, des activités d'information et de recherche, et dans le cadre des missions dans les pays, il a pour tâche de recueillir des informations et faire enquête sur des questions touchant les peuples autochtones. Les visites dans les pays visent à amener toutes les parties concernées (États, institutions nationales des droits humains, société civile, organismes internationaux et communautés autochtones) à débattre des droits des peuples autochtones et de moyens de les renforcer. Ces visites constituent aussi l'une des principales activités pour établir un dialogue entre la Commission africaine, les gouvernements africains et d'autres parties prenantes, et le Groupe de travail tente donc d'établir un dialogue fructueux et constructif avec toutes les parties concernées. Une mission d'enquête du Groupe de travail chez les Baka et autres groupes de pygmées du Cameroun pourrait constituer un formidable levier pour permettre aux Baka d'obtenir un appui national et international à la promotion et à l'obtention de leurs droits.

Le Groupe de travail a tenu deux séminaires de sensibilisation en Afrique centrale (au Cameroun et en République du Congo), auxquels le gouvernement Cameroun a participé activement, manifestant sa volonté de promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones. De plus, les gouvernements présentent réguliè-

rement des rapports à la CADHP aux fins de l'examen de leurs réalisations en matière de droits humains, les droits des peuples autochtones y compris, offrant aux peuples autochtones la possibilité de soulever des questions lors des sessions de la CADHP par l'élaboration de rapports parallèles.

6.6 Autres conventions internationales d'importance pour les Baka

Il existe quelques autres conventions internationales qui sont importantes pour aider les Baka à obtenir leurs droits. Parmi celles-ci se trouvent, par exemple, la Convention relative aux droits de l'enfant (voir note en bas de page 2), un instrument international juridiquement contraignant qui couvre l'ensemble des droits humains – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui sont toutes deux des conventions des Nations Unies et ont toutes deux été signées et ratifiées par l'État du Cameroun.

Un autre mécanisme digne de mention est celui de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme. Dans le cadre de l'EPU, tous les gouvernements sont régulièrement tenus de préparer un rapport sur leurs réalisations en matière de droits humains, lequel est ensuite examiné par tous les gouvernements intéressés, et les organisations de peuples autochtones ont de plus en plus recours à ce mécanisme pour élaborer des rapports parallèles/de parties prenantes décrivant la situation et les violations des droits humains des peuples autochtones et pour faire du lobbying sur les questions à soulever à ce sujet lors de la session d'EPU du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Finalement, deux autres instruments non moins importants sont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui font aussi partie du droit international. Tous les États africains sont tenus d'honorer les droits garantis aux peuples autochtones en vertu de l'article 1 qu'ont en commun le PIDCP et le PIDESC, ainsi que de l'article 27 du PIDCP.

7. CONCLUSIONS

Avec la dégradation des forêts du Cameroun, la base de subsistance de toute une culture disparaît aussi, notamment celle des Baka - une culture fondée depuis des millénaires sur les animaux, les plantes et les cycles qui ont justement permis aux Baka de continuer à vivre en harmonie dans et avec la forêt. Les forêts sont la clé de la survie culturelle et de la dignité des Baka, et par conséquent, toute activité de développement qui vise aussi à protéger les droits des Baka sera vaine si des mesures ne sont pas d'abord prises pour assurer la continuité de l'accès du peuple Baka aux terres et forêts traditionnelles. Ces mesures doivent comprendre la pleine reconnaissance des terres traditionnellement utilisées par le Baka et la délimitation de ces zones pour en réserver aux seuls Baka l'accès et l'usage à des fins de subsistance.

En ce qui concerne les moyens de subsistance des Baka, il n'existe pas de modèle unique, et aucun ne devrait être imposé, même si un modèle donné s'est avéré plus porteur que d'autres. De même, il n'existe pas qu'une « seule stratégie de subsistance » à recommander, tout comme il n'existe pas qu'un seul aspect culturel à privilégier. La clé de la pérennité, la productivité et la résilience des moyens de subsistance est la *diversification*. En favorisant l'émergence d'approches ascendantes, et en permettant que des idées nouvelles et les préférences locales déterminent l'issue du processus, le résultat a des chances d'être beaucoup plus stable et enraciné que si des modèles ou des stratégies venant de l'extérieur sont imposés d'en haut.

Les stratégies descendantes telles que la sédentarisation forcée – conjuguées à la discrimination et à l'absence de représentation politique – ont entraîné l'extrême marginalisation de la plupart des communautés baka, non seulement sur le plan du pouvoir politique et décisionnel, mais aussi sur celui de l'accès aux ressources et aux terres. Néanmoins, bien qu'ils entretiennent depuis des dizaines d'années des rapports fréquents avec les Bantous et le monde extérieur, les Baka se sont montrés plutôt réfractaires au changement. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que, tout au long du processus d'intégration et de sédentarisation des vingt dernières années, les Baka ont été confrontés, et ont dû faire face, à de nombreux problèmes sociaux, culturels et politiques, notamment la marginalisation, la discrimination et l'exploitation, en particulier de la part des Bantous. En fait, il existe encore à ce jour une structure

de pouvoir très inéquitable entre ces deux groupes ethniques. Ce n'est là qu'une des nombreuses difficultés à surmonter pour aider les Baka à assurer leurs droits, leur dignité et à se doter de moyens de subsistance durables et abondants, tout en respectant leur patrimoine coutumier.

Au niveau local, l'un des principaux défis¹⁸ consiste à aider les Baka à s'assurer *un pouvoir et une représentation politiques*, compte tenu des faibles niveaux d'instruction, de la faible capacité de négociation et de la profonde discrimination exercée par la société en général – autant de facteurs qui rendent les Baka vulnérables aux abus et aux escroqueries. Un autre défi important au niveau local consiste à savoir comment *en finir avec la répression et la subordination* qui perdurent de sorte que les Baka puissent passer d'une position de retrait à une participation active, enthousiaste et déterminée. Dans le même ordre d'idées se pose aussi le problème de savoir comment *développer une dynamique et une capacité d'initiative dans les villages baka* pour la mise en œuvre et la gestion de certains types de projets, compte tenu de leurs faibles connaissances et capacités financières, ainsi de leurs compétences limitées en matière de commercialisation et d'administration (par ex. pour documenter les processus décisionnels, systèmes de comptabilité, etc.) La répartition équitable des bénéfices dans la communauté, une fois que ceux-ci auront été versés, sera un autre défi de taille. Comme dans toute transition d'une économie non monétaire vers une économie monétaire, les effets sur l'égalité et sur les relations internes peuvent être considérables. Il est donc fondamental de bien réfléchir à ces questions avec les Baka bien avant de s'engager dans des projets visant à procurer un maximum d'avantages nouveaux aux populations locales.

Il y a donc beaucoup à faire sur le plan de l'autonomisation et de la sensibilisation des populations locales, aussi bien bantoues que baka, particulièrement en ce qui concerne les rapports de pouvoir locaux. Il n'est pas facile de briser l'engrenage de la subordination, mais c'est une condition nécessaire à la réalisation des droits des Baka. Et les Baka doivent assumer la responsabilité de changer eux-mêmes la situation, s'ils veulent

18 Il est à noter que certains défis ouvrent aussi des perspectives nouvelles, et comme dit l'adage : « le problème est la solution ».

collaborer à des projets conjoints visant à renforcer leurs moyens de subsistance.

Au niveau régional, une des principales difficultés tient à la situation actuelle *du foncier et de l'utilisation des terres*, marquée par le chevauchement de zones utilisées par de nombreux groupes aux intérêts contradictoires (Baka, Bantous, sociétés d'exploitation forestière et minière, braconniers, aires protégées, etc.) Lorsque les sociétés minières commenceront à arriver dans la région en plus grand nombre (ce qui devrait se produire dans un avenir très rapproché, compte tenu que des zones ont déjà été concédées à des fins d'exploration de gisements d'or, de diamant et de cobalt), les impacts – sur les écosystèmes, les réserves d'eau propre et sur la santé – pourraient être dévastateurs et de grande envergure. La pression sur les terres pourrait s'aggraver encore plus si le gouvernement décide de développer de nouvelles plantations de culture de rentes sous forme de grandes monocultures intensives (par ex. d'huile de palme). La croissance de la population au Cameroun pourrait aussi accentuer la pression sur les terres pour répondre à la demande alimentaire nationale.

Au niveau national, le principal défi est sans doute de *modifier la politique gouvernementale concernant les peuples autochtones*. Pour y parvenir, différentes mesures doivent être prises, notamment des actions de sensibilisation et d'information sur la situation et sur les droits des Baka et des autres peuples autochtones du Cameroun. Un autre défi, transversal à tous les autres, sera de transformer les institutions et les systèmes nationaux qui privilégient encore les modes de développement conventionnels, dont l'agriculture conventionnelle.

À l'échelle planétaire, les changements climatiques posent peut-être les plus grands défis, à savoir trouver les moyens de s'adapter et de renforcer les capacités et la résilience au niveau local, compte tenu surtout que des écosystèmes, des espèces et des modes de production agricole entiers sont susceptibles d'être touchés. De même, le *pic pétrolier* est un autre défi important qui pointe à l'horizon, et qui pourrait avoir une incidence sur les économies locales même dans le Sud-Est du Cameroun. Avec l'augmentation des prix du pétrole, tous les produits dérivés du pétrole (engrais, pesticides, fongicides), les moyens de transport, les machines et les sources d'énergie fonctionnant au pétrole deviendront aussi plus coûteux, et par moments peut-être même introuvables. D'éventuelles crises financières internationales auront également de nombreux effets directs et indirects sur les économies et les marchés locaux et régionaux, et donc aussi sur les Baka et sur leurs stratégies de subsistance. En situation de crise, les ONG travaillant avec les Baka pourraient devoir interrompre

temporairement leurs activités par manque de financement et de ressources. Pour toutes ces raisons, il est d'autant plus important que le processus de développement des Baka vise l'autosuffisance, et non la dépendance, et plus leur économie s'appuiera sur une base locale, plus elle pourra résister à tous ces éventuels chocs et fluctuations cycliques.

Malgré les nombreux défis redoutables auxquels sont confrontés les Baka aujourd'hui et demain, la clé de la réussite des projets visant à les aider à assurer leurs droits et leurs moyens de subsistance est de ne pas perdre de vue *les forces et les possibilités* qui existent et d'en tirer le meilleur profit possible. Sur le plan local, les Baka possèdent de nombreuses forces, compte tenu surtout de leurs connaissances et savoirs exceptionnels et étendus non seulement en ce qui concerne les écosystèmes, les espèces et les multiples usages des forêts (notamment à des fins médicinales), et l'utilisation et la gestion durable des forêts et des produits forestiers, mais aussi en ce qui concerne la durabilité sociale et l'égalité entre les sexes. Les Baka préservent encore les savoirs ancestraux quant aux moyens de maintenir les valeurs sociales et culturelles, de sorte que les communautés puissent fonctionner comme un seul tout de la façon la plus efficace et la plus équitable qui soit, génération après génération. Les hommes et les femmes ont des rôles différents et clairement définis dans la société, mais sont aussi considérés comme ayant la même valeur – les hommes et les femmes se respectant et se soutenant mutuellement en tout. Les Baka possèdent aussi de nombreuses compétences de grande valeur, notamment pour la chasse, la pêche, la cueillette, la guérison, la pratique de sage-femme et l'artisanat.

Il y a aussi plusieurs conditions biophysiques qui pourraient très bien jouer en faveur des Baka, notamment d'excellentes conditions climatiques et pédologiques qui permettent une grande productivité, offrant ainsi un énorme potentiel pour la mise en place de forêts nourricières extrêmement productives et de petits jardins potagers biologiques. La région tropicale permet d'accroître la diversité des récoltes et de la production, et donc aussi des produits à commercialiser – autant d'éléments qui contribuent à développer la résilience (permettant de résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux anomalies de rendement, ainsi qu'à l'incertitude des marchés). De plus, le vide à combler et la demande manifeste des marchés régionaux en PFNL et en produits agricoles offre un excellent créneau à exploiter.

Un autre avantage, qui offre de nombreuses possibilités aux Baka, est le grand nombre d'ONG compétentes et qualifiées qui ont à cœur d'élargir les champs d'inter-

vention de leurs projets (tant au niveau du contenu que de la portée géographique). Les ONG baka en particulier constituent une ressource extrêmement précieuse. Établir des partenariats forts entre celles-ci et d'autres ONG et réseaux, et les aider aussi en même temps à renforcer leurs capacités (par ex. dans la formulation de projets, ainsi dans l'utilisation de moyens logistiques de base, tels que l'Internet) permettrait aux ONG baka non seulement d'accroître leur efficacité et leur influence, mais d'augmenter leurs chances d'obtenir davantage de financement et auprès de nouvelles sources, et donc de moins dépendre d'une seule source. Cela aurait pour résultat de renforcer les ONG baka, leur assurer une plus grande représentation et participation à la vie politique, et accroître les possibilités de partage de projets, d'activités et de responsabilités entre les communautés baka de la région.

Pour collaborer plus efficacement, et pour vraiment faire preuve de respect et d'appréciation mutuels, l'ensemble des ONG et partenaires concernés doivent améliorer leur connaissance et leur compréhension de la culture, des valeurs et des priorités des Baka. Celle-ci est présentement très limitée, faisant planer le risque que les Baka se voient imposer des visions, des mo-

dèles et des définitions de la réalité venant de l'extérieur (par ex. concernant l'éducation, les soins de santé et l'organisation sociale), plutôt que de les laisser adapter leurs propres coutumes et perspectives dans le cadre de projets conjoints.

Car « nous » ne pouvons pas venir de l'extérieur et dire aux Baka ce dont ils ont besoin et ce qu'ils veulent, tout comme nous ne pouvons pas venir leur dire quel est la meilleure façon de « développer ». C'est à *eux seuls* qu'il revient de décider de ces questions. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur *donner des moyens d'agir* en partageant nos connaissances, nos compétences et nos outils de façon à ce qu'ils soient mieux à même de concevoir leurs moyens de subsistance, répondre à leurs propres besoins et régler leurs problèmes dans les situations où ils se trouvent, qu'ils soient d'ordre culturel, environnemental, politique, social ou économique. Il faut pour cela travailler lentement et sûrement en procédant par petites étapes, toujours en vue de l'objectif visé, laissant aux Baka le soin de définir leurs propres voies de développement et de s'intégrer au reste de la société si, et seulement si, tel est leur souhait et suivant leurs propres conditions, leurs propres moyens et leur propre rythme.

8. RECOMMANDATIONS

Nous présentons ci-après quelques recommandations clés formulées à partir des conclusions du présent rapport. Les recommandations s'adressent au gouvernement national du Cameroun, à la société civile et aux ONG travaillant avec les Baka et, finalement, à la communauté internationale des droits humains. Toutes ces recommandations doivent être sérieusement prises en compte à différents niveaux des processus d'élaboration des politiques et de développement afin de favoriser la réalisation des droits des Baka.

8.1 Recommandations à l'intention du gouvernement

- a. Le gouvernement du Cameroun devrait reconnaître l'existence des peuples autochtones du Cameroun et élaborer et mettre en œuvre des cadres législatifs et politiques assurant la promotion et la protection de leurs droits conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- b. Le gouvernement devrait nommer un ministre et un groupe de travail pour s'occuper des affaires autochtones. Cette mesure serait l'une des plus importantes à prendre et pourrait avoir des effets remarquables sur l'avenir des Baka et des autres peuples autochtones du Cameroun.
- c. Le gouvernement du Cameroun devrait être instamment prié d'envisager sérieusement de ratifier la Convention 169 de l'OIT.
- d. Le gouvernement devrait accorder des droits fonciers aux Baka, veillant à ce qu'ils disposent de terres en quantité suffisante pour pouvoir continuer comme avant à pratiquer leurs activités de subsistance traditionnelles.
- e. Le gouvernement devrait mettre en place des politiques et des programmes visant à mettre fin à la marginalisation, la discrimination et l'extrême exploitation du peuple baka. Il pourrait pour cela mener une vaste campagne de sen-

sibilisation, intégrer du nouveau matériel et de nouvelles approches dans le système d'enseignement national, et réformer le système juridique afin d'assurer la protection des droits des Baka.

- f. Le gouvernement devrait commencer à nommer des Baka à des postes de pouvoir.
- g. Lors du Séminaire régional de sensibilisation organisé par la CADHP à Yaoundé en 2006 (CADHP et IWGIA, 2009), plusieurs recommandations ont été faites aux États membres de l'Union africaine et il convient d'en rappeler quelques-unes, dans l'intention de les réitérer au gouvernement du Cameroun :
 - Les États membres sont appelés à attacher plus d'importance aux résultats et recommandations contenus dans le « Rapport du Groupe de travail d'experts de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones » adopté lors de la 34^{ème} session ordinaire de la Commission africaine en novembre 2003.
 - Les États membres sont invités à trouver les voies et moyens en vue de la reconnaissance légale et de la prise en compte des droits et des besoins spécifiques des populations/communautés autochtones vulnérables et marginalisées.
 - Les États membres doivent inclure dans leurs rapports périodiques adressés à la Commission africaine les programmes et stratégies mis en place pour promouvoir les droits de l'homme des populations/communautés autochtones.

8.2 Recommandations à l'intention de la société civile et des ONG du Cameroun

Les recommandations adressées à la société civile et aux ONG du Cameroun sont nombreuses et sont donc regroupées sous trois sous-sections différentes : en premier lieu figurent les recommandations visant à favoriser l'accès des Baka au pouvoir politique ; en deuxième lieu,

les recommandations visant à soutenir concrètement les Baka et leurs moyens de subsistance ; et en troisième lieu, les recommandations concernant les approches, stratégies et méthodologies utilisées par les ONG et d'autres organismes de développement dans leur travail auprès des Baka.

8.2.1 Recommandations visant à favoriser l'accès des Baka au pouvoir politique

Pour que les Baka soient en mesure de négocier leurs droits, un des premiers aspects à considérer est de voir dans quelle mesure les Baka, et les ONG travaillant avec les Baka, sont conscients de toutes les violations actuelles et potentielles des droits des Baka. Il faut ainsi leur faire prendre conscience des pressions externes telles que celles décrites plus haut et leur faire connaître les moyens et les mécanismes juridiques pouvant les aider à appuyer les Baka dans leur lutte pour l'obtention de leurs droits.

a. Sensibilisation

Les ONG travaillant avec les Baka pourraient s'efforcer davantage d'intégrer la sensibilisation aux droits des peuples autochtones à tous les niveaux des activités de projet – au niveau communautaire (facilitation entre les Baka et les Bantous), régional (avec les autorités locales) et national (avec les différents ministères). Les débats sur la terminologie ne devraient pas entraver ces actions. En même temps, dans la capitale, ce qu'il manque aux ONG travaillant avec les Baka pour pouvoir s'occuper plus efficacement de la question des droits et de la représentation des peuples autochtones au Cameroun, c'est une « Personne-ressource pour les peuples autochtones », quelqu'un qui puisse parler au nom des peuples autochtones à Yaoundé.

b. Personnes-ressources

Le fait que peu d'employé-e-s des ONG soient bien informés des droits des peuples autochtones est un obstacle important pour les projets intervenant auprès des Baka, en ce qui concerne : a) le plaidoyer ; b) la participation active aux discussions se tenant à l'échelle nationale, et c) l'union des forces avec d'autres ONG et mouvements pour aider le gouvernement à modifier les lois et les politiques afin d'assurer la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Les personnes-ressources au sein des ONG pourraient partager des informations du niveau local au niveau national (depuis les projets sur le terrain jusqu'aux décideurs gouvernementaux) et

vice versa, et servir aussi de personnes-ressources pour les organismes internationaux de protection des droits des peuples autochtones et des enfants, et collaborer avec eux à mobiliser le soutien et la pression de la communauté internationale. Elles pourraient aussi fournir des informations pour des études, les médias, des campagnes, ainsi qu'à d'autres instances régionales, nationales et internationales concernant toutes les questions relatives aux droits des peuples autochtones.

c. Plaidoyer

Une autre recommandation importante sur le plan politique est que les ONG aident les Baka à mener des actions de lobbying et de plaidoyer pour la réforme des lois et des politiques, par exemple pour obtenir leur reconnaissance, leur assurer l'accès à des terres et des droits sur celles-ci et garantir leur consentement libre, préalable et éclairé et leur participation aux questions concernant la gestion des forêts et à d'autres questions. Il faut pour cela que les ONG travaillant avec les Baka interviennent beaucoup plus activement au niveau national et assurent la médiation entre le gouvernement national et les communautés locales. Les ONG pourraient jouer un rôle beaucoup plus important pour ce qui est de collaborer avec les scientifiques et les chercheurs afin de produire ensemble des documents fondés sur des données factuelles au sujet de la situation des Baka, et s'en servir pour informer : a) les décideurs nationaux des réalités locales ; b) les chercheurs et les scientifiques des questions de recherche les plus pertinentes et les plus importantes ; et c) les Baka de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé pour tous les projets et processus ayant une incidence sur eux.

d. Réunions entre les parties prenantes

Une autre recommandation importante pouvant être conjuguée avec la précédente est de prévoir la tenue de rencontres de parties prenantes dans la Région de l'Est du Cameroun. Ces rencontres donneraient l'occasion à divers groupes d'intérêt, notamment des représentants des Baka, des associations des forêts communautaires, des sociétés d'exploitation forestière, des groupes environnementaux, des organismes d'aide au développement et d'autres ONG, de se réunir pour discuter et débattre de la situation actuelle. Il faudrait traiter en particulier des dilemmes et des questions concernant les chevauchements entre les concessions forestières (UFA), les zones minières et les zones d'utilisation traditionnelle, ainsi que des limites de l'actuelle Loi forestière nationale.

Ces rencontres de parties prenantes pourraient servir à la fois à des fins de sensibilisation, afin d'aider toutes les parties prenantes de la région à mieux connaître et comprendre les intérêts, les rôles et les motivations de chacune. Les discussions et les rencontres devraient être animées par un expert externe objectif pour favoriser un débat constructif entre les différents acteurs lorsque surgissent des tensions ou des antagonismes, et tenter de dissiper les malentendus et les préjugés sous-jacents. Une fois en marche, ces rencontres pourraient servir de plateforme pour l'élaboration par des groupes de travail multipartites de propositions quant à l'utilisation et la gestion futures des forêts de la région.

e. Réseautage

Entre-temps, toutes les ONG devraient absolument renforcer leur capacité à travailler en réseau à l'échelle locale, régionale et nationale en vue d'accroître la reconnaissance et la visibilité des Baka et autres populations autochtones du Cameroun. Il est recommandé aux organisations autochtones de demander le statut d'observateur auprès de la CADHP et de participer aux sessions de la CADHP. Les ONG dotées d'un statut d'observateur auprès de la CADHP sont instamment priées d'inclure dans les rapports d'activités et les déclarations qu'elles adressent à la Commission des informations concernant la situation des droits humains des Baka.

f. Assemblées communautaires

Pour ce qui est d'aider les Baka à faire face à la discrimination, la subordination et aux violations des droits humains, les ONG sont invitées à organiser des assemblées communautaires et des groupes de discussion pour discuter de ces problèmes avec les Baka, et à soulever ces questions lors des rencontres et dialogues entre parties prenantes mentionnés plus haut. Un autre moyen de sensibilisation possible pourrait être de créer des dépliants contenant des dessins et des messages simples sur ces questions, lesquels pourraient être utilisés dans les écoles, mais aussi largement diffusés dans la région.

g. Santé

Pour protéger et améliorer la santé des Baka, les gouvernements, les organismes de développement et les ONG doivent tout mettre en oeuvre pour assurer les droits des Baka sur leurs terres coutumières et leurs ressources, et élaborer des politiques et des programmes qui garantissent un accès équitable aux soins de santé,

à partir de consultations auprès des communautés baka visant à connaître leur conception du bien-être et d'une bonne santé.

h. Culture

Il est recommandé aux ONG d'aider les Baka à documenter et à valoriser leur culture et leurs traditions, en particulier les aspects qui se sont perdus ou qui sont sur le point de se perdre. Même si le matériel documentaire pourrait ne pas leur servir dans l'immédiat, leurs descendants pourraient plus tard vouloir l'utiliser pour récupérer ou revitaliser certaines traditions culturelles.

8.2.2 Recommandations sur des formes concrètes de soutien aux moyens de subsistance

a. Diversification des moyens de subsistance

La clé pour assurer des moyens de subsistance riches et durables aux Baka est la *diversification*. Les activités de subsistance d'un ménage ou d'une communauté baka ne devraient pas se limiter à « une » ou « deux » ou plusieurs stratégies en particulier ; il est plutôt recommandé d'aider les Baka à mettre en place des *stratégies de subsistance diversifiées*. Il convient mieux aux Baka d'utiliser du mieux qu'ils peuvent les connaissances et compétences qu'ils possèdent déjà, tout en acquérant de nouvelles compétences et techniques et en renforçant leurs capacités pour pouvoir vraiment maximiser la productivité, réduire les coûts au minimum et ajouter de la valeur à ce qu'ils ont déjà à offrir et à partager.

Les raisons et les avantages d'adopter cette approche plutôt que de se limiter à une ou deux stratégies sont nombreux. Les systèmes de subsistance diversifiés, lorsqu'ils reposent sur les *principes de la permaculture*¹⁹,

19 La permaculture, ou « agriculture permanente », est une méthode de création d'environnements humains durables visant à créer des systèmes de production stables répondant aux besoins humains en intégrant harmonieusement le territoire et ses habitants. Les systèmes de permaculture se sont avérés être parmi les plus durables et les plus efficaces à plusieurs égards : ils demandent moins de travail, transforment les « déchets » en ressources, et permettent d'accroître la productivité et le rendement des cultures, d'éviter les risques sanitaires, de préserver la pureté des nappes phréatiques, de maintenir (voire d'améliorer) la structure et la fertilité des sols et de renforcer la biodiversité. Aucun pesticide ni engrais chimique dérivé du pétrole n'est utilisé, non seulement en raison de leurs effets négatifs sur la santé et sur l'environnement, mais aussi parce que ces produits engendrent une dépendance inutile (aux ressources extérieures) ainsi que des frais supplémentaires.

comptent parmi les plus durables que l'on connaisse sur le plan écologique, économique, social et culturel. Non seulement ils contribuent à accroître la biodiversité, mais ils sont aussi à très « faible impact » (c.-à-d. que leur empreinte écologique est relativement réduite). Ils permettent en même temps d'améliorer et de maintenir de nombreux systèmes écosystémiques, dont les micro-climats, les cycles hydrologiques et la séquestration du carbone.

Le plus important, toutefois, c'est qu'ils contribuent à développer la résilience. Face à un avenir toujours plus incertain, la résilience devient de plus en plus une priorité majeure partout dans le monde. En diversifiant leurs stratégies, les communautés seront mieux outillées pour résister aux chocs soudains au niveau climatique (phénomènes climatiques extrêmes), écologique (infestations de ravageurs), sur les marchés (crises financières), sur l'approvisionnement en énergie et en produits (impacts attendus du pic pétrolier), au niveau de l'insécurité alimentaire (découlant des chocs précédents) et elles auront plus de chances de jouer un rôle positif dans les crises mondiales de l'eau et des sols qui s'annoncent.

La diversification des moyens de subsistance est aussi très bénéfique du point de vue nutritionnel (permettant une alimentation variée), et est en fait moins exigeante en main d'oeuvre que les systèmes de monoculture intensive. Lorsque le système est bien conçu, ses éléments se renforcent les uns les autres et une grande partie du système finit par s'autoréguler. En diversifiant les moyens de subsistance, il est aussi facile de faire coexister dans une même zone géographique une multitude d'activités, depuis la cueillette de PFNL jusqu'aux systèmes agroforestiers de production abondante. Ces activités peuvent être mises en place aussi bien à des fins de subsistance (par ex. les « forêts nourricières ») que pour la production de cultures commerciales (par ex. culture de cacao et café biologiques dans les sous-bois). Celles-ci peuvent à leur tour être complétées par des activités d'élevage d'animaux brouteurs, d'apiculture et d'écotourisme et les communautés peuvent pratiquer en même temps la chasse et la pêche traditionnelles à petite échelle.

Il est particulièrement recommandé qu'une place importante soit accordée à la cueillette de PFNL parmi les moyens de subsistance des Baka, notamment parce que la cueillette de PFNL :

- a. Est déjà une tradition baka, et donc très adaptée à leur culture ;
- b. Est déjà un des domaines de compétences des Baka, et par conséquent aucune assistance technique n'est requise ;

- c. Consiste à récolter une grande variété de produits à fort potentiel commercial, et à prix élevé, et donc intéressants du point de vue économique ;
- d. Est l'une des pratiques les plus durables d'exploitation des ressources forestières, lorsque bien gérée ;
- e. Permet d'assurer la résilience grâce à la diversité des produits (par ex. face aux cycles écologiques et économiques imprévisibles) ;
- f. Permet l'existence de systèmes polyvalents et intégrés, dont l'agroforesterie, l'apiculture, les qualités médicinales, les espèces exotiques, la domestication, les fruits et graines comestibles, les fibres servant à l'artisanat et à la fabrication d'outils de construction et d'instruments, les feuilles et les jeunes branches servant à la construction du Mongulu (hutte traditionnelle baka), l'élaboration de cosmétiques (huiles pour les cheveux et le corps), les épices, etc.
- g. Peut être intégrée aux systèmes de forêts nourricières durables, garantissant ainsi l'autosuffisance alimentaire ;
- h. Est une activité qui permet de séquestrer du carbone et qui pourrait donc recevoir des fonds des mécanismes d'échange de droits d'émissions de carbone et autres mécanismes d'atténuation des changements climatiques ;
- i. Peut être gérée par la communauté, par ex. sous forme de « forêt communautaire » ;
- j. Apporte dix fois plus de revenus à la communauté que les produits ligneux (selon une étude réalisée par SNV, communication personnelle), et ;
- k. Entraîne de faibles coûts de main d'œuvre et de transport.

Les forêts nourricières, pour leur part, sont des systèmes agroforestiers, mais sont conçues en fonction des principes de la permaculture, c'est-à-dire que les processus écologiques des plantes, des animaux et de l'eau, de même que les cycles météorologiques et biogéochimiques sont étroitement adaptés aux nécessités et aux techniques humaines en matière d'alimentation, d'énergie, de logement et d'infrastructure (pour en savoir plus sur les forêts nourricières, voir les vidéos de Geoff Lawton expliquant comment mettre en place une forêt nourricière (« *How to establish a food forest* » et pour en savoir plus sur la permaculture, voir Mollison, 1988 ; 1991). L'avantage des forêts nourricières, c'est qu'elles sont extrêmement productives, et constituent probablement le système de production alimentaire

le plus durable que l'on connaisse (il existe des forêts nourricières de plus 2000 ans qui produisent encore une énorme quantité et variété de produits alimentaires dans le Nord de l'Afrique). Les forêts nourricières peuvent aussi servir à la fois à des fins de subsistance et de commercialisation, avec l'exploitation de cultures pérennes comme le cacao et le café dans les sous-bois. Ces cultures pérennes non seulement procureraient un bénéfice économique direct aux Baka, mais elles permettraient aussi de renforcer leur sécurité foncière, car il y a moins de chances que l'État s'approprie des terres cultivées portant des cultures pérennes (*communication personnelle*).

Des expériences menées au Ghana (dans le cadre d'un projet appuyé par International Permaculture Services) montrent que les approches intégrant les systèmes de forêts nourricières et la production de cacao biologique se sont avérées extrêmement concluantes. Elles ont donné d'excellents résultats pour ce qui est de produire du cacao sans produits chimiques ni engrais, simplement en assurant l'ombrage nécessaire et un bon « compagnonnage végétal », tout ceci dans le cadre d'un système intensif de forêt nourricière intégré avec des systèmes fourragers en élevage de porcs et de volailles (ou d'autres animaux, par ex. de chèvres ou de moutons).

Tout comme les forêts nourricières, la cueillette de PFNL peut aussi grandement contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires. C'est là un fait qui a récemment été confirmé par la FAO et qui est ressorti de son projet de trois ans concernant le Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (voir les liens vers le site Web du projet dans la bibliographie). Le projet, qui était financé par le gouvernement de l'Allemagne, a contribué à faciliter les actions des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans six pays d'Afrique centrale, dont le Cameroun, dans le but de renforcer la sécurité alimentaire dans la région à travers l'utilisation durable des PFNL des forêts denses humides et autres systèmes agroforestiers. Les ONG travaillant au Cameroun pourraient tirer profit des résultats de ce projet. Fait intéressant, la FAO est devenue, grâce à ce projet, le principal partenaire technique en ce qui concerne l'intégration des PFNL dans la nouvelle Loi forestière du Cameroun, en cours de révision au moment d'écrire ces lignes.

Au moment de réaliser des projets de développement agricole avec les communautés baka, il est important de s'assurer que les méthodes agricoles sont *durables*. Cela signifie que les techniques agri-

coles utilisées doivent être biologiques, préserver, voire améliorer, la nappe phréatique, et préserver, plutôt que d'épuiser, les nutriments, les minéraux et la capacité de rétention d'eau des sols. Encore une fois, c'est ici que la permaculture intervient, offrant peut-être les compétences et les connaissances les plus précieuses pour une agriculture durable.

Par conséquent, ce que les ONG pourraient faire pour les communautés baka qui sont déjà sédentarisées, ou en voie de sédentarisation, ce serait de leur apporter une assistance technique à la mise en place d'une agriculture durable fondée sur les principes de la permaculture et leur donner des outils agricoles de base (pelles, binettes, machettes, etc.), à condition qu'elles les partagent collectivement. Les communautés baka pourraient aussi bénéficier d'une aide à la mise en place de banques de semences, qui leur permettraient de partager et d'échanger entre elles des variétés de semences, et ce indéfiniment.

Une autre recommandation importante concerne la mise en place de jardins potagers biologiques dans les écoles. Ils sont un excellent exemple de solution synergique permettant de résoudre différents problèmes et obtenir de nombreux résultats avantageux pour tous. Comme nous l'avons mentionné dans ce rapport, un des principaux obstacles qui empêchent les enfants baka d'aller à l'école est l'absence de « cantines scolaires ». Un projet réalisé dans plusieurs communautés rurales du Zimbabwe a remédié à ce même problème en mettant en place des jardins potagers dans les écoles, où les enfants eux-mêmes apprennent à cultiver le potager et à prendre soin des cultures, en plus d'en récolter les fruits (voir le lien vers Global Gardener – in the Tropics, deuxième partie, sous « Vidéos » dans la bibliographie).

Finalement, il y a deux solutions principales pour réduire la pression de la chasse en milieu rural : l'élevage d'animaux et l'élevage de poissons (aussi connu sous le nom de pisciculture ou d'aquaculture). Les deux sont des moyens de subsistance très recommandables pouvant assurer une alimentation riche en protéines aux communautés baka sédentarisées, et peuvent très bien se compléter l'un l'autre.

b. Centres d'innovation et de diffusion

Pour apporter aux Baka l'aide, les compétences et les capacités nécessaires à la réalisation et à la bonne conception de moyens de subsistance résilients et diversifiés, il est recommandé de mettre sur pied des centres de formation et de recherche, ici appelés « Centres d'innovation et de diffusion », où les Baka et d'autres pourraient acquérir des notions aussi bien théoriques

que pratiques. Ces centres seraient des lieux de formation ainsi que des sites de projet en soi. Autrement dit, les Baka iraient passer quelques jours ou quelques semaines dans ces centres pour apprendre à concevoir et à mettre en place des systèmes durables de production alimentaire, d'approvisionnement en eau, en énergie et en logement, et de développement socio-économique communautaire. Ces centres pourraient par la suite devenir des sites de démonstration de la mise en pratique de tous les éléments théoriques.

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et de mise en pratique seraient bien équilibrées, de mêmes que les différents éléments du développement durable (sociaux, économiques, écologiques et culturels). Les centres seraient aussi des lieux où les jeunes pourraient acquérir des « aptitudes à la vie quotidienne », où les classes scolaires pourraient faire des sorties éducatives afin de donner aux étudiants l'occasion de parfaire leur apprentissage de certains sujets, où les universités (nationales et internationales) pourraient envoyer des étudiants réaliser des études pour leurs thèses, et où finalement les entreprises, les organismes gouvernementaux, les ONG, les organismes d'aide au développement et les instituts de recherche pourraient venir trouver des solutions pratiques à plusieurs de leurs problèmes. Les revenus obtenus par ces centres pourraient éventuellement leur permettre d'atteindre l'autonomie financière et d'avoir suffisamment de fonds pour poursuivre la formation et étendre les bonnes pratiques à un nombre toujours plus grand de communautés.

Les centres seraient éventuellement en mesure de fournir une « trousse » de méthodes de conception, ou un « ensemble » de stratégies de subsistance, permettant aux communautés baka d'obtenir un aperçu des différentes options et choisir les aspects sur lesquels ils veulent se renseigner et recevoir une formation. Par ailleurs, afin de favoriser l'intégration d'un nombre toujours plus grand de communautés au processus, les communautés baka intéressées pourraient aussi offrir des espaces et des situations de vie réelle où certaines des activités apprises et mises à l'essai au centre pourraient être approfondies (par ex. si des étudiants viennent acquérir des compétences ou des stratégies de subsistance précises).

Cette idée pourrait être mise à l'essai en mettant d'abord en place un centre pilote à un endroit d'accès relativement facile pour toutes les communautés baka. OKANI, de même que GEN-Afrique, ont déjà manifesté leur intérêt à collaborer.²⁰ Ce pourrait être une excellente occasion de conjuguer les partenariats Nord-Sud (pour canaliser des fonds) et l'apprentissage Sud-Sud (échange de compétences et d'expériences).

Une partie de la formation offerte dans ces centres d'innovation et de diffusion pourrait porter sur le *développement communautaire durable* et la *permaculture*. Dans le contexte africain, la permaculture peut facilement s'appliquer pour protéger la nature et améliorer les méthodes agricoles traditionnelles, pour remédier à de graves problèmes tels que la pénurie d'eau, la perte de biodiversité, le manque de coopération et le bouleversement des structures sociales, et pour introduire des technologies appropriées et l'éducation environnementale. Une formation à la permaculture pourrait, par exemple, être mise en place avec l'aide d'International Culture Services, qui a des années d'expérience en formation à la permaculture dans les communautés rurales du Ghana.

Pour ce qui est du développement communautaire durable, des cours comme le Cours de design des écovillages (CDE)²¹ pourraient servir à donner aux participants un aperçu de l'ensemble des éléments de conception à considérer pour la mise en place de communautés durables. Ce qui est essentiel, c'est que, quels que soient les cours qui sont donnés, ceux-ci doivent : a) être d'application locale ; b) conjuguer recherche théorique et application pratique ; c) donner aux communautés les moyens de devenir plus autonomes ; d) respecter l'unité dans la diversité, tout en favorisant l'égalité entre les races, les cultures et les sexes ; e) promouvoir la justice sociale et la conscience environnementale ; et f) viser la paix et l'autodétermination locale (Gaia Education, 2005).

8.2.3 Recommandations concernant les approches, stratégies et méthodologies

a. Renforcement de la collaboration

Plusieurs organisations et projets mènent actuellement un travail ambitieux dans le Sud-Est du Cameroun pour mettre en place des structures essentielles et des relations dans le but d'accompagner les Baka dans cette période difficile de transition et de changement, et mieux

20 GEN, le Réseau mondial des écovillages, est une ONG dotée d'un statut auprès de l'ECOSOC, c'est-à-dire qu'elle jouit d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies et qu'elle est membre du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

21 Le Cours de design des écovillages (CDE), un cours de formation complet d'une durée de quatre semaines, subventionné par le Gaia Trust et appuyé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), contribue à l'établissement d'une norme pour la « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable – 2005-2014 ».

pouvoir continuer à travailler en partenariat avec les communautés baka. Il est fortement recommandé à toutes ces ONG de renforcer les partenariats et les échanges entre elles et avec toutes les parties prenantes, dont le gouvernement. Il est vivement recommandé à ces différents projets et organismes de privilégier l'approche « de collaboration et non de compétition » et d'établir et entretenir de solides relations de travail entre eux et avec d'autres parties prenantes.

En général, il serait très utile pour les ONG Baka de connaître les activités des autres ONG qui interviennent aussi auprès des Baka, en particulier celles qui travaillent dans les mêmes communautés. Il pourrait être nécessaire de se réunir plus régulièrement que ne le fait le RACOPY afin de se tenir à jour et d'échanger plans de travail, rapports d'étape, idées, nouvelles et résultats. Cela contribuerait grandement à réduire et éviter les doubles emplois, la possibilité de contradictions, ainsi que le risque de « trop épuiser » les Baka avec les mêmes questions et des réunions qui pourraient par ailleurs se réaliser conjointement.

Pour améliorer la coordination et la collaboration entre les ONG, une recommandation serait de mettre en place une base de données de toutes les ONG travaillant avec les Baka décrivant en détail qui fait quoi et où (quelles ONG, dans quelles communautés, quels projets et activités, dans quels délais, etc.). Cela aiderait chaque ONG à choisir les partenaires appropriés ou à établir des relations avec d'autres ONG et projets.

b. De l'autonomisation aux partenariats et à l'appropriation

L'autonomisation et l'appropriation devraient être le point de départ de tout soutien aux Baka. Il y a plusieurs raisons qui font que c'est un aspect très important à considérer dans l'approche et la méthodologie utilisées dans tous les projets menés avec les Baka. En voici quelques-unes :

1. Pour qu'il soit plus facile pour le projet de bien saisir la culture, l'identité et les valeurs des Baka et en favoriser la pleine expression, plutôt que de les réprimer, les juger ou les ignorer ;
2. Pour éviter que le projet tente de quelque façon que ce soit de changer ou de « développer » les Baka en fonction de priorités et de critères extérieurs, car c'est le droit des Baka à l'autodétermination qui leur permet d'assurer leur développement à leur manière et à leur rythme ;
3. Pour garantir que le projet contribue à l'auto-

nomisation des Baka et les aide à renforcer leurs compétences, leurs capacités et leur estime d'eux-mêmes, de façon à éviter de créer une dépendance extérieure ;

4. Pour permettre à tous les partenaires concernés de collaborer dans des conditions d'égalité plutôt que dans un contexte d'inégalité des structures de pouvoir.

Comme nous l'avons mentionné dans la section 2.4, les Baka ont le droit à un développement autonome, conformément aux principes énoncés dans la DDPA (Assemblée générale des Nations Unies, 2007). Les Baka doivent être *motivés* par les projets qui s'adressent à eux ou auxquels ils participent, et non pas avoir l'impression qu'ils leur sont imposés. Selon les observations sur le terrain, il semble que très peu de mesures sont prises pour motiver les Baka, et si des mesures sont prises, elles sont peut-être trop axées sur la génération de revenus. Les projets ne pourront être menés à bonne fin que si les motivations des Baka eux-mêmes sont prises en compte, plutôt que de supposer qu'ils sont les mêmes valeurs et motivations que les partenaires du projet. Pour que les projets visant à renforcer les moyens de subsistance des Baka suscitent vraiment leur enthousiasme, ils doivent être fondés sur *leurs* valeurs. Ces valeurs varieront probablement d'une personne et d'une communauté à l'autre et sont aussi susceptibles de changer avec le temps. Néanmoins, il est fortement recommandé à toutes les institutions qui travaillent avec les Baka de se donner comme priorité d'acquérir une connaissance plus approfondie de leurs valeurs et préférences.

Pour mieux comprendre les valeurs et les préférences des Baka, des études en profondeur pourraient être menées en collaboration dans le cadre de projets de recherche qualitative ou quantitative (de maîtrise et de doctorat). Les études seraient menées de concert avec les Baka, mais aussi avec l'aide de facilitateurs, de façon à définir ensemble les visions, les objectifs et les priorités au moyen de différentes méthodes, telles que l'élaboration de scénarios. L'élément participatif, ou de collaboration, de ces études est fondamental. Des expériences menées avec des communautés autochtones des forêts en Bolivie montrent que la recherche participative contribue non seulement à renforcer l'engagement et l'intérêt des communautés, mais aussi à améliorer leurs capacités d'organisation et de décision car elle leur donne un sentiment d'autonomie et de contrôle de leur propre information (Townsend, 1998)

La recherche-action participative a aussi eu comme effets bénéfiques de : contribuer à renforcer les capa-

cités administratives, du fait que les communautés ont appris à gérer leurs propres budgets et à élaborer des rapports ; à améliorer les capacités de gestion ; à développer des compétences utiles, telles que la cartographie et le zonage (à l'aide d'outils GPS) ; à renforcer le contrôle par la communauté de la gestion des ressources naturelles ; à trouver un équilibre entre les connaissances traditionnelles (qui ont été documentées) et les connaissances occidentales (sur lesquelles les membres des communautés voulaient en savoir plus) ; et, ce qui est peut-être le plus important, elle a permis de constater que la curiosité des communautés pouvait faire avancer le système, alors qu'auparavant il fallait beaucoup d'effort pour amener les communautés locales à mener la démarche (Townsend, 1998).

Les outils comme la cartographie participative et la vidéo participative sont très recommandés pour assurer l'autonomisation des communautés. Un autre outil important à prendre en compte est le guide d'initiation à la MAPAPPY (*Méthode d'approche participative des populations pygmées*), qui vise à partager les meilleures pratiques, en ce qui concerne particulièrement les méthodes participatives, avec les ONG qui travaillent avec les Baka. Produit par SNV et INADES-Formation, le guide est le fruit de dix ans d'expérience de renforcement des capacités et de travail avec les communautés baka au niveau local.

Cependant, dans les domaines où plusieurs organismes ou chercheurs différents travaillent avec les communautés locales, le risque d'une « trop grande participation » est toujours présent. C'est là une véritable menace pour les Baka si les ONG qui travaillent avec eux ne commencent pas à communiquer entre elles et à coordonner leurs efforts, surtout celles qui travaillent avec les mêmes communautés. La participation et le partenariat concernent aussi d'autres acteurs ; qu'il s'agisse des voisins bantous ou des employés d'une société d'exploitation forestière, les projets devraient s'efforcer d'*intégrer*, plutôt que d'exclure, toutes les parties concernées de quelque façon que ce soit par le projet et ses résultats.

En somme, la réussite à long terme des projets qui visent à renforcer les droits des Baka dépendra fondamentalement de la manière dont ces projets peuvent contribuer à maximiser la responsabilité et les capacités locales, et en fin de compte la durabilité des projets, en passant d'une simple « participation » à des « partenariats » plus équitables et finalement à « l'appropriation » locale. Bien que les ONG qui travaillent actuellement avec les Baka semblent opter pour une approche plutôt « participative », la participation n'est qu'un processus, l'objectif ultime étant que les Baka s'approprient

les projets, pour que la vision, la planification et les décisions concernant leurs moyens de subsistance leur appartiennent.

c. Comprendre la culture baka

Une autre condition pour une bonne collaboration entre les ONG et les Baka est que le personnel des ONG se familiarise avec les Baka – leur histoire, leur culture, leurs traditions, leurs coutumes et leurs droits – avant de prétendre pouvoir mettre en œuvre des projets réussis avec les Baka. Cela demande l'intervention accrue d'anthropologues dans les activités menées avec les Baka, car les projets ont besoin d'études de référence et d'informations au sujet des populations qu'ils essaient de servir. Il arrive très souvent que des projets extérieurs (qu'ils concernent les droits humains, les missionnaires ou les environnementalistes) apportent leurs propres modèles de développement, ne consacrant que peu de temps ou d'efforts aux modèles culturels des populations locales, ce qui peut facilement entraîner un manque de compréhension.

Un des répondants (qui a travaillé sur de nombreux projets avec les Baka et différentes ONG) a fortement insisté sur ce point, affirmant qu'il ne pouvait pas croire à quel point les ONG et leur personnel qui travaillait avec les Baka faisaient souvent preuve d'une ignorance et d'une insensibilité totale à l'égard des Baka, de leur culture et de leur « façon de faire ». D'après ce répondant, il en résulte souvent des attitudes et des approches inappropriées et irrespectueuses en matière de communication et de collaboration, ce qui entraîne une détérioration des relations de confiance et de travail, et finalement l'échec des projets. Un bon point de départ serait de lire la « *Documentation sur la tradition et la culture baka* » du Plan (publiée par RASED) ou « *Pygmées baka : le droit à la différence* » de Séverin Cécile Abega (1998) – deux ouvrages qui donnent un aperçu complet et approfondi de la culture et de la tradition baka.

Bien que les Baka aient en commun la même langue, les mêmes ancêtres, les mêmes territoires, et dans une large mesure la même culture, les Baka d'aujourd'hui se trouvent à différents stades d'intégration et de sédentarisation, et présentent donc aussi des besoins et des préférences très différents. En d'autres mots, s'il y a des communautés baka qui mènent déjà une vie essentiellement sédentaire depuis plus de deux générations, il y a aussi des Baka qui maintiennent un mode de vie nomade loin des routes et des villes. Ainsi, les projets et initiatives qui visent à travailler avec les Baka doivent tenir compte de ces différences et adapter leurs stratégies en conséquence.

De même, il n'est pas facile de travailler dans les communautés mixtes baka-bantous, ni avec les communautés ayant des liens économiques, sociaux ou géographiques étroits avec les communautés bantoues. Dans ces communautés, il est important de travailler avec tout le monde, et non pas seulement avec les Baka. Plus les partenaires et intervenants extérieurs feront la distinction entre les Baka et les Bantous, plus il y a de chances qu'ils continuent à le faire. Ainsi, par exemple, s'il y a lieu d'encourager et de promouvoir la culture et la tradition baka, cela ne devrait pas être considéré comme un traitement préférentiel. Le but, c'est qu'en valorisant la tradition et la culture baka, les Baka, dotés d'une plus grande estime de soi, puissent graduellement faire de même et qu'avec le temps, même les populations bantoues puissent commencer à accepter, respecter et peut-être même apprécier ce que les Baka, leur culture et leurs systèmes de connaissances ont à offrir.

Des enseignements très utiles peuvent aussi être tirés de l'expérience des ONG qui travaillent déjà en contact étroit avec les communautés baka et qui ont déjà contribué avec succès à l'autonomisation des Baka et donc aussi au développement de leur estime d'eux-mêmes. PERAD, et dans une certaine mesure l'ASBAK, sont deux de ces ONG qui ont joué un rôle important pour ce qui est de dissiper les tensions et même les conflits virulents entre les communautés bantoues et baka. Elles ont même réussi à faire baisser la résistance que les communautés bantoues opposaient auparavant au travail que les ONG réalisaient avec les communautés baka de leur voisinage. Il pourrait être intéressant de se renseigner au sujet des méthodes et des approches que ces ONG et d'autres ONG ont utilisées pour assurer la médiation entre les Bantous et les Baka et tenter de dégager des stratégies concrètes afin de développer la solidarité entre ces deux groupes ethniques.

d. Gestion de projets

Sur le plan administratif, le cycle de projet qui suit la « planification » et « l'action » est l'une des étapes les plus importantes pour la réussite d'un projet. Il serait souhaitable que les projets intervenant auprès des Baka veillent à ce qu'un suivi rigoureux soit assuré en matière de rétroaction, de surveillance, d'élaboration de rapports d'étape, d'acquisition de nouvelles compétences, de mise en valeur des résultats et d'appréciation des effets du projet (enseignements tirés et bonnes pratiques). L'expérience montre que ce sont là des éléments *essentiels* à la réussite des projets.

Ainsi, ce qu'il faut retenir ici, c'est l'importance d'assurer un *suivi régulier*. Cela vaut pour toutes les acti-

tivités de projet mises en œuvre avec les Baka : le suivi devrait se faire plus régulièrement que ce qui semble être actuellement le cas, et il faudrait maintenir des contacts fréquents (par ex. par l'entremise des animateurs) afin de documenter le déroulement des activités de projets. Il est très important que les projets assurent une surveillance continue de leurs activités dans toutes les communautés baka où ils interviennent, de façon à pouvoir apporter rapidement les modifications voulues aux activités qui ne fonctionnent pas. Dans de tels cas, plutôt que de se sentir obligé de s'en tenir au plan initial et se battre lorsque les choses ne fonctionnent pas comme prévu (par ex. si les enfants ne vont pas à l'école), il faut s'attaquer à la source des problèmes, et non pas aux symptômes. Ces situations sont autant de rappels du fait que tout est interrelié, et que les projets ou les activités ne peuvent pas être traités isolément, ce qui n'aurait pour effet que de déplacer le problème. Ce qu'il faut, c'est une approche systémique et holistique, axée sur la recherche de solutions avantageuses pour tous, plutôt qu'une liste de projets ou d'activités considérés séparément.

Il est également important de se rappeler que l'accompagnement des Baka dans leur démarche de développement est un processus de longue haleine. La vision générale devrait en être une de développement durable à long terme, à partir de laquelle on pourra s'engager sur des voies qui favorisent la résilience face aux changements et aux chocs pouvant survenir à court ou à long terme, plutôt que de créer des dépendances qui pourraient s'effondrer du jour au lendemain. Des questions comme « comment aider les Baka à s'adapter et à se préparer aux changements climatiques et au pic pétrolier ? » devraient être au cœur de la planification des projets.

De même, le renforcement des capacités et l'autonomisation constituent un processus de longue haleine, et non une activité qui, une fois réalisée, peut être « rayée » du plan du projet. Les organismes de financement sont beaucoup trop souvent pressés dans le temps, et en conséquence, plusieurs projets de développement ont échoué car les délais étaient trop serrés pour tenir des consultations et des sessions de planification participative en bonne et due forme avec les communautés. Compte tenu de ces délais restreints, ces projets se sont donc souvent consacrés en priorité à obtenir simplement des résultats clairs, concrets et immédiats plutôt que de s'attaquer aux problèmes structurels de fond.

8.3 Recommandations à l'intention de la communauté internationale des droits humains

Pour pouvoir aider les Baka à obtenir leurs droits, et par le fait même des moyens de subsistance durables, des actions de pression et de plaidoyer pourraient devoir être menées de l'extérieur du Cameroun, c'est-à-dire à partir d'instances internationales et mondiales. Ainsi, la dernière recommandation générale serait d'informer et de faire intervenir les groupes internationaux créés dans le but d'appuyer les mouvements en faveur des droits autochtones. Les trois principales institutions avec lesquelles les ONG baka en particulier devraient entrer en contact sont le Groupe de travail international sur les affaires autochtones (IWGIA), Survival International et le Portail d'information sur les connaissances traditionnelles de la CDB.

IWGIA est une organisation internationale de défense des droits humains qui œuvre au soutien des peuples autochtones du monde entier. IWGIA a produit de nombreuses publications dans différentes langues présentant des études de cas et des analyses thématiques de partout dans le monde sur des questions liées aux droits des peuples autochtones. IWGIA apporte aussi un soutien aux actions de lobbying pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones d'Afrique dans toute la région africaine. Ces actions de lobbying sont menées concrètement auprès de la CADHP. IWGIA apporte de plus un soutien visant à faciliter la participation des peuples autochtones aux processus des Nations Unies qui concernent particulièrement les droits des peuples autochtones et la réalisation d'actions de lobbying. IWGIA aide aussi les organisations autochtones locales et nationales à mettre en place des projets axés sur les droits humains et sur les droits sur les terres et les ressources naturelles.

Survival International, pour sa part, œuvre à la promotion des droits des peuples autochtones à l'aide de trois moyens complémentaires : l'éducation, le plaidoyer et la réalisation de campagnes. L'organisation offre aux peuples autochtones une tribune pour s'adresser eux-mêmes au monde entier et travaille aussi en étroite collaboration avec des organisations autochtones locales. L'action éducative de Survival prend diverses formes, tant dans les écoles qu'en dehors, tant auprès des enfants que des adultes. Survival fournit gratuitement du

matériel pédagogique aux enseignants et aux étudiants. En matière de plaidoyer, Survival offre aussi aux représentants autochtones une tribune leur permettant de parler directement aux entreprises qui envahissent leur territoire. Survival joue aussi un rôle majeur pour ce qui est de garantir que les projets d'aide humanitaire, d'entraide, de formation et de soins de santé menés auprès des peuples autochtones bénéficient du financement voulu. Ses tactiques vont de la présentation de dossiers auprès des Nations Unies à la prestation de conseil à l'élaboration d'instruments de droit international en passant par la fourniture d'informations aux populations autochtones concernant leurs droits au regard de la loi.

De plus, la CDB dispose d'un programme de travail qui met l'accent sur la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de la convention. D'après le Secrétariat de la CDB, la participation s'est considérablement accrue au fil du temps et pourrait encore s'améliorer grâce à des mécanismes comme le Centre d'échange (Portail d'information sur les connaissances traditionnelles) et la mise en place du Mécanisme de financement volontaire.

Il est à espérer que les arguments, les informations et les recommandations présentées dans ce rapport permettront aux nombreux projets et réseaux actuels et futurs d'aider les Baka à traverser cette difficile période de transition, d'intégration et de sédentarisation, en tirant le meilleur parti, et en assurant le plus grand respect, de leurs préférences, leurs valeurs et leur patrimoine coutumier. Agir simultanément en faveur des droits et des moyens de subsistance des Baka peut avoir pour effet de faire apparaître de nombreuses compétences et perspectives nouvelles et améliorées – des compétences pouvant être acquises par tous les membres de la communauté, enfants, aînés, hommes et femmes, et des perspectives pouvant profiter à l'ensemble de la communauté et à plusieurs générations à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée générale des Nations Unies (1992)** : Convention sur la diversité biologique. N° 30619, adoptée le 5 juin 1992 à Rio de Janeiro.
- Assemblée générale des Nations Unies (2007)** : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Adoptée aux termes de la **Résolution 61/295 de l'Assemblée générale le 13 septembre 2007**. Disponible en ligne sur : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf.
- Bahuchet, S. (1991)** : Les pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale. *Journal des africanistes*, 61 (1) 1991: 5-35.
- Bailey, R.C., Bahuchet, S., et Hewlett, B.S. (1992)** : Développement dans la forêt tropicale humide en Afrique centrale : Inquiétude pour les peuples forestiers. Dans : Cleaver, K., Munasinghe, M., Dyson, M., Egli, N., Peuker, A. et Wencelius, F. (dir.) *Conservation de la forêt dense en Afrique centrale et de l'Ouest*. Washington, D.C. La Banque mondiale.
- Bigombe Logo, P. (1995)** : *Quel développement pour les pygmées du Cameroun? La Voix du Paysan*, 37.
- CADHP et IWGIA (2005)** : *Rapport du Groupe de travail d'experts de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones*, adopté par la CADHP lors de la vingt-huitième session
- CADHP et IWGIA (2006)** : *Peuples autochtones d'Afrique : Peuples oubliés ? Travail de la Commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique*. IWGIA, Copenhague
- CADHP et IWGIA (2009)** : Rapport du Groupe de travail d'experts de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones : *Séminaire régional de sensibilisation « Droits des populations/communautés autochtones en Afrique centrale », 13-16 septembre 2006*. Yaoundé, Cameroun.
- Campbell, J.R. (2004)** : Ethnic minorities and development : A prospective look at the situation of African pastoralists and hunter-gatherers. *Ethnicities*, 4(1):5-26.
- Carrère, R. (2010)** : Le palmier à huile en Afrique : Le passé, le présent et le futur.
- Cécile Abega, S. (1998)** : *Pygmées Baka: Le droit à la différence*. Yaoundé : Inades - Formation.
- Cécile Abega, S. et Bigombe Logo, P. (2006)** : *La marginalisation des pygmées d'Afrique Centrale*. Langres-Saints-Geosmes: LGD
- CED et FPP (2005)** : *Protecting and Encouraging Traditional Sustainable Use in Cameroon: Customary Use of Biological Resources by Local and Indigenous Peoples in Western Dja Reserve, Cameroon*. Centre pour l'environnement et le développement et Forest Peoples Programme. Disponible en ligne sur www.forestpeoples.org
- Centre de recherche Innocenti UNICEF (2003)** : Garantir les droits des enfants autochtones. *Innocenti Digest 11*, octobre 2003. Disponible en ligne sur : <http://www.unicef-irc.org/publications/357>. *Collection du WRM sur les plantations d'arbres N° 15*.
- Dupriez, H. et de Leener, P. (1986)** : *Agriculture tropicale en milieu paysan africain*. Terres et vie.
- Dupriez, H. et de Leener, P. (1987)** : *Jardins et vergers d'Afrique*. Terres et vie.
- FAO (2005)** : **Microfinances et petites entreprises forestières**. *Étude FAO : Forêts 146, Rome*. Disponible en ligne sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0226f/a0226f00.pdf>.
- FAO (2006)** : *Gestion des ressources naturelles fournissant des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale*. Disponible en ligne sur : <http://www.fao.org/forestry/14259-1-0.pdf>
- FAO (2006)** : *Les perspectives de la certification des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale*. Disponible en ligne sur : <http://www.fao.org/forestry/14258-1-0.pdf>
- FAO (2007)** : *L'impact de l'exploitation du bois des concessions forestières sur la disponibilité des produits forestiers non ligneux dans le Bassin du Congo*. Disponible en ligne sur : <http://www.fao.org/docrep/010/a1105f/a1105f00.htm>.
- FAO (2008)** : *Gestion durable des produits forestiers non ligneux dans la concession forestière de Pallisco*. Disponible en ligne sur : <http://www.fao.org/docrep/011/k3611f/k3611f00.HTM>.
- Freudenthal, E., Nnah, S., and Kenrick, J. (2011)** : La REDD et les droits au Cameroun : Analyse du traitement réservé aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les politiques et projets. *Série de briefings Droits, forêts et climat*, Moreton-in-March : Forest Peoples Programme.
- Gaia Education (2005)** : Cours sur le design d'écovillages. Disponible en ligne sur : http://www.gaiaeducation.org/docs/GaiaEducation_EDE_French.pdf.
- Hewlett, B. S. (2000)** : Central African Government's and NGOs' Perceptions of Baka Pygmy Development. Dans : Schweitzer, P.P., Bieseke, M. et Hitchcock, R.K. (dir.) *Hunters and Gatherers in the Modern World*, p. 380-390. New York : Berghahn.
- Ichikawa, M. (2006)** : Problems in the conservation of rainforests in Cameroon. *African Study Monographs*, Supplément 33, 3-20.
- Inades-Formation (2009)** : *Guide d'initiation à la méthode d'approche participative des populations pygmées (MAPAPPY)*, Yaoundé, SNV et INADES-FORMATION.
- Kamanda, B. C., et Bigombe Logo, P. (2009)** : *Étude sur les populations autochtones au Cameroun*. Ministère des relations extérieures. Décembre 2009.
- Kitanishi, K. (2006)** : The Impact of Cash and Commoditization on the Baka Hunter-Gatherer Society in Southeastern Cameroon. *African Study Monographs*, Supplément 33:121-142.
- Kwok, R. (2009)** : Pygmies share a recent common ancestor. *Nature* (en ligne). www.nature.com/news/2009/090205/full/news.2009.82.html
- Lauderdale, P. (2009)** : Indigenous Peoples in the Face of Globalization. *American Behavioural Scientist*, 51:12, p. 1836-1843.
- Laurance, W.F., Goosem, M. et Laurance, S.G.W. (2009)** : Impacts of roads and linear clearings on tropical forests. *Trends in Ecology & Evolution*, Volume 24, Numéro 12, 659-669.
- Levitt, T. (2011)** : Palm Oil Giants Target Africa in 'Land Grab' Following Indonesia Deforestation Ban. *The Ecologist*, disponible en ligne sur : <http://tinyurl.com/5rtef79>.
- Lewis, J. (2007)** : Enabling Forest People to Map their Resources and Monitor Illegal Logging in Cameroon. *Before Farming : The Archaeology and Anthropology of Hunter-Gatherers*, 2007/2:1-7. http://www.waspress.co.uk/journals/beforefarming/journal_20072/news/2007_2_03.pdf
- Lewis, J. et Nelson, J. (2006)** : Logging in the Congo Basin. What Hope for Indigenous Peoples' Resources, and their Environments? *Indigenous Affairs*, 4/06: p. 8-15. Copenhague : IWGIA.
- Lewis, J., Freeman, L., et Borrell, S. (2008)** : *Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo*. Intercoopération, Fondation suisse pour le développement et la coopération internationale, Berne, et la Société pour les peuples menacés Suisse. Disponible en ligne sur <http://www.intercooperation.ch/offers/download/gestion-forestiere-congo/view>
- Mbile, P. (2009)** : *Conflicts de droits et cartographie communautaire au Cameroun*. Washington: Initiative pour les droits et ressources.
- Mbile, P., Ndzomo-Abanda, G., Essoumba, H. et Misouma, A. (2009)** : *Alternate Tenure and Enterprise Models in Cameroon: Community Forests in the Context of Community Rights and Forest Landscapes*. Washington: Centre international pour la

- recherche en agroforesterie et Initiative pour les droits et ressources. Disponible en ligne sur : www.rightsandresources.org
- Mollison, B. (1988)** : *Permaculture: A Designers' Manual*. Tasmanie : Tagari Publications.
- Mollison, B. et Mia Slay, R. (1991)** : *Introduction to Permaculture*. Tasmanie : Tagari Publications (aussi disponible en français)
- Mope Simo, J. et Nkwi Nchoji, P. (1995)** : *Nature and Human Development among the Baka Pygmies: Concepts and Perceptions*. Disponible en ligne sur : http://ignca.nic.in/ps_05020.htm
- Nelson, J. et Venant, M. (2008)** : *Indigenous peoples' participation in mapping of traditional forest resources for sustainable livelihoods and great ape conservation*. Rapport à l'intention du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Disponible en ligne sur : www.forestpeoples.org
- Nguiffo, S., Etienne Kenfack, P., et Mballa, N. (2009)**: L'incidence des lois foncières historiques et modernes sur les droits fonciers des communautés locales et autochtones du Cameroun. Dans : Nguiffo, S., Etienne Kenfack, P., et Mballa, N. (dir.) *Les droits fonciers et les peuples des forêts d'Afrique : Perspectives historiques, juridiques et anthropologiques*. Forest Peoples Programme, Royaume-Uni. Disponible en ligne sur : www.forestpeoples.org
- Ohenjo, N., Willis, R., Jackson, D., Nettleton, C., Good, K., Mugarura, B. (2006)** : *Health of Indigenous People in Africa*. Lancet, 367: 1937-46.
- OIT (2009)** : *Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique : un guide sur la Convention N° 169 de l'OIT*. Programme pour la promotion de la Convention N° 169 de l'OIT (PRO 169) et Département des normes internationales du travail. Disponible en ligne sur : http://www.ilo.org/indigenous/Resourcess/Guidelinesandmanuals/WCMS_116077/lang-fr/index.htm
- RASED. (2006)** *Documentation sur la tradition et la culture baka*. Plan Cameroun.
- Serrate, O. (1997)** : La science au service du développement humain durable et les technologies au service des droits vitaux. Dans: *CRDI/CNUCED. Échec à la pauvreté : Les besoins humains, la science et la technologie*. Genève : Organisation des Nations Unies.
- Shiva, V. (2008)** : *Soil, not Oil: Environmental Justice in an Age of Climate Crisis*. Cambridge, MA: South End Press.
- Simpson, T., Forest Peoples Programme, et IWGIA (1997)** : *Indigenous Heritage and Self-Determination: The Cultural and Intellectual Property Rights of Indigenous Peoples*. Document N° 86, Copenhague : IWGIA.
- Townsend, W. (1998)** : *Participatory investigation as a means to promote community-based management: Examples from the Bolivian lowlands*. World Bank/WBI's CBNRM Initiative. Disponible en ligne sur : <http://srdis.ciesin.columbia.edu/cases/bolivia-002.html>.
- Valtonen, Pekka (2009)** : *Baka Rights and Dignity Project: Situation Analysis Complementary Report*. Plan Finlande et Plan Cameroun, août 2009.
- WWF (2008)** : "Mining concessions over Forests and National Parks in Southeast Cameroon" (Concessions minières dans les forêts et les parcs nationaux du Sud-Est du Cameroun) Carte élaborée à partir de données fournies par l'IGN et la DDMINFOF, publiée par l'Unité de SIG, WWF, Projet Jengi, août 2008.

COMMUNAUTÉS, INSTITUTIONS, RÉSEAUX ET PERSONNES INTERROGÉS

Communautés baka visitées en octobre 2009

Kwamb

Située à environ 10 kilomètres du bord de la route, à proximité d'Abong-Mbang

Nomedjoh

Située en bord de route entre Abong-Mbang et Lomié

Abakoum

Située en bord de route entre Yokadouma et Moloundou

Mbangoe II

Située en bord de route entre Yokadouma et Moloundou, à proximité de Salapoumbé

Communautés baka visitées en octobre 2011

Dimako

Située dans la subdivision de Ngoyla, à environ 10 km au nord du centre-ville de Ngoyla

Le Bosquet

Située dans la subdivision de Messok, à 30 km du centre-ville de Lomié

Mabam

Située dans la subdivision de Ngoyla, à environ 2 km au sud du centre-ville de Ngoyla

Matison

Située dans la subdivision de Lomié, à quelques km du centre-ville de Lomié, en bordure de la réserve du Djá

Mballam

Située dans la subdivision de Mindourou, le long de la route vers Lomié

Mbang

Située dans la subdivision de Messok, au nord-est du centre-ville de Messok

Messea

Située dans la subdivision de Messok, à 12 km au sud-est du centre-ville de Messok

Mindouma

Située dans la subdivision de Messok, à 5 km du centre-ville de Messok

Mokongo aya (en baka) ("**Nonsou**" en zime)

Située dans la subdivision de Lomié, à quelques km du centre-ville de Lomié, en bordure de la réserve du Djá

Ngatto Ancien

Située dans la subdivision de Yokadouma, à 125 km du centre-ville de Yokadouma

Ngola II

Située dans la subdivision de Lomié, entre les centres-villes de Lomié et Messok

Njibot

Située dans la subdivision d'Abong-Mbang, à environ 15 km du centre-ville d'Abong-Mbang

Payo

Située dans la subdivision de Lomié, à environ 13 km du centre-ville de Lomié

Yekili

Située dans la subdivision de Messok, à quelques km au nord du centre-ville de Messok

Zoulabot

Située dans la subdivision de Lomié, à l'est du centre-ville de Lomié

ONG travaillant avec les Baka dans la province de l'Est

Plan Cameroun, Unité de programme de Bertoua

- Denis Tchoukeu, ancien coordonnateur du projet « Droits et dignité des Bakas » (2009)
- Thomas Ngala, actuel coordonnateur du projet « Droits et dignité des Bakas » (2011)

- Vital Edoubou, coordonnateur/animateur de la région d'Abong-Mbang (2011)
- Chick Felix Tah, directeur d'unité de programme (2009)
- Samuel Londo, coordonnateur du renforcement des capacités (2009)

Plan Cameroun, Bureau national

- Amadou Bocoum, directeur de pays
- Casimir Youmbi, chargé des programmes
- Esther Ekoue Ekoue, coordonnatrice des subventions
- Tchatat Powel, coordonnateur des moyens de subsistance
- Bernadette Fonge, directrice du secteur Sud
- Tambe John, comptable du secteur
- walou Amadou, adjoint aux finances
- Dr Forbeseh Philip, responsable de l'évaluation et de la recherche
- Abessolo Miriam, administratrice du secteur
- Therrense, comptable national
- Marcus, aide de bureau
- Ebenezer, adjoint administratif
- Joséphine Medjom, conseillère sur les droits des peuples autochtones

AFDECDH (Association féminine pour le développement, la conservation de la biodiversité et la défense des droits humains)

- Sylvie Asso, coordonnatrice

ASBAK (Association Baka), ONG Baka ayant son siège à Lomié

- Valere Ndjema Akpakoua, directeur

CADDAP (Centre d'action pour le développement durable des autochtones pygmées), ONG Baka ayant son siège à Abong Mbang

- Helene Mbouano Mondo et son équipe

CED (Centre pour l'environnement et le développement)

Samuel Nguiffo, secrétaire général

- Samuel Nnah Ndobe, coordonnateur de projet

CEFAID (Centre pour l'éducation, la formation et l'appui aux initiatives de développement), ONG Baka ayant son siège à Yokadouma

- Evaline Amougou, directrice adjointe

CIFOR (Centre de recherche forestière internationale), bureau régional pour l'Afrique centrale, Yaoundé

- Richard Eba'a Atyi, coordonnateur régional
- Guillaume Lescuyer, socio-économiste

OKANI, Association OKANI, ONG Baka ayant son siège à Bertoua

- Messe Venant, directeur
- Yani Antoine, adjoint
- Noël Olinga, adjoint

ORADER (Organisation d'appui au développement rural), ONG baka ayant son siège à Yokadouma

- Yaya Ngouh, directeur

PERAD (Organisation pour la protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement durable, Cameroun), ONG environnementale ayant son siège à Lomié - www.perad.org

- Vital Edoubou, coordonnateur des programmes (2009)
- Angèle Ankoh, directrice (2011)
- Annie Florence Ankoumontsa, adjointe

WWF (Fonds mondial pour la nature),

Bureau de Yokadouma

- Olivier Njounan Tegomo, assistant de recherche principal

Bureau de Ngoyla

- Hanson L. Njiforti, chargé de projet

SNV (Stichting Nederlandse Vrijwilligers), Organisation néerlandaise de développement, Yaoundé

- Roger Kouokam, coordonnateur du Groupe de travail Centre-Sud-Est

INADES (Institut africain pour le développement économique et social), ayant son siège à Yaoundé

- Elisabeth Bernadette Mbezele Fouda, directrice nationale
- PFNL (Produits forestiers non ligneux), ONG de soutien aux entreprises communautaires d'exploitation de produits forestiers non ligneux, Yaoundé
- Armand Asseng Zé, coordonnateur adjoint

CARPE (Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement), ayant son siège à Yaoundé

- Antoine Justin Eyebe, responsable du point focal, bureau du programme au Cameroun

Réseaux et agents de liaison nationaux

RACOPY (Réseau Actions concertées Pygmées)

Réseau nation d'organisations pygmées, bureau de Yaoundé

- Elisabeth Bernadette Mbezele Fouda, coordonnatrice en 2009
- Rosette Benda, coordonnatrice en 2011

OIT (Organisation internationale du travail), Yaoundé

- Serge Bouapda, coordonnateur du programme national Pro169

Représentants du gouvernement national (Cameroun)

Ministère de l'Agriculture et du Développement rural,

- Abong Mbang, directeur de la délégation départementale

Sous-préfet, Moloundou

- Maire de Moloundou

Ministère de la Forêt et de la Faune, Yokadouma

- Pandon Eitel, directeur de la délégation départementale

MINAS, Ministère des Affaires sociales, Yaoundé

- Mme Mbong, directrice adjointe du Projet de lutte contre l'exclusion sociale

Secteur privé

GIC sécurité sociale (Groupement d'intérêt communautaire) Bureau de Bertoua

- Joseph Abane, consultant
- Albert Tsague, consultant

CNPI, banque de microfinance, Lomié

- Charles Raphael Tonye, directeur

FIFA (First Investment for Financial Assistance), Yokadouma

- Mathurin Ndzomo Tiga, coordonnateur de la Zone 6